

Budget Primitif de la Ville pour 1993

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires pour 1993 s'est déroulée le 18 janvier dernier. A cette occasion, nous avons pu échanger diverses réflexions sur l'élaboration du budget de 1993 dont le projet vous est à présent soumis.

Notre assemblée a déjà pris diverses décisions relatives à ce budget, notamment :

Le 14 décembre 1992 : vote des différents tarifs et redevances,

les 18 janvier 1993 et 15 février 1993 : vote de diverses subventions et participations et vote de divers crédits d'investissements.

La Commission du Budget élargie à l'ensemble des Conseillers Municipaux s'est réunie le 5 mars dernier.

Outre le présent rapport, divers documents vous ont été adressés :

. pour le budget général :

- des fiches récapitulatives des grandes catégories de dépenses et recettes (en montant et en pourcentage)

- une note sur le financement des investissements (par emprunt et par autofinancement).

. pour le budget principal :

- les balances récapitulatives des recettes et des dépenses

- les principales recettes

- la répartition des crédits (recettes et dépenses) par délégation et par secteur d'activités

- la liste des participations et subventions

- une note retraçant l'évolution des grandes catégories de dépenses du budget principal entre 1992 et 1993.

. pour les budgets annexes :

- les comptes détaillés (recettes et dépenses) de ces quatre budgets (Eaux - Assainissement - Forêts - Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées).

Vous ont également été adressés :

- le bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 1992

- diverses statistiques relatives au personnel de la Ville et du CCAS

- un document récapitulatif du projet de budget du CCAS

Analyse générale du budget primitif de 1993

La séance du Conseil Municipal consacrée à l'examen et à l'analyse des orientations budgétaires pour 1993 a confirmé les difficultés rencontrées par les collectivités locales et plus particulièrement les grandes villes, pour équilibrer leurs comptes.

Le projet qui vous est soumis s'insère en effet dans un contexte économique difficile qui amène le Gouvernement à restreindre progressivement les participations qu'il consacre habituellement aux collectivités locales.

Ajoutons à cela que la fiscalité locale atteint, dans la plupart des villes, des niveaux trop élevés pour que des ressources supplémentaires puissent être attendues en ce domaine.

Enfin, la demande sans cesse renouvelée de besoins d'équipements et de services supplémentaires souhaités par nos concitoyens, rend de plus en plus difficile le nécessaire équilibre entre recettes et dépenses.

C'est dans ce contexte contraignant que le projet de budget 1993 a été élaboré.

L'Association des Maires des Grandes Ville de France, dans son bulletin «Grandes Villes Hebdo» du 25 février dernier, commentait sous le titre «Les grandes villes à la diète» cette situation d'inconfort financier dans lequel se trouvent aujourd'hui nos villes, avec la baisse de leurs recettes de fonctionnement due essentiellement à la faible progression des dotations de l'État.

Ces circonstances justifient les grandes options retenues qui concrétisent la volonté de la Municipalité de gérer, avec la plus grande rigueur, les finances municipales.

Je rappelle brièvement ces options qui sous-tendent les propositions de crédits qui vous sont soumises :

- **pour les recettes** : limitation de la pression fiscale au niveau du montant de l'inflation de l'année précédente,

- **pour les dépenses** : maintien, voire augmentation du niveau des dépenses d'équipement,
- maîtrise de l'endettement et augmentation régulière du volume des investissements autofinancés,

- poursuite de l'effort de réduction progressive des dépenses de fonctionnement, qu'il s'agisse de la masse salariale ou des dépenses d'exploitation des services.

En outre, la volonté de la Municipalité de parvenir à une meilleure maîtrise des moyens humains et financiers dont dispose notre ville, s'est concrétisée par l'étude financière récemment lancée avec le concours d'un Cabinet spécialisé et qui porte sur l'ensemble des services (délibération du 14 décembre 1992).

Analysons à présent ce projet de budget.

Le budget général de la Ville (budget principal et budgets annexes) augmente de 3,76 %. Il passe de 1 086 MF à 1 127 MF.

Cette augmentation, nettement plus faible que celles des années précédentes (+ 4,59 % en 1992 et + 5,49 % en 1991) résulte d'une part de la volonté de maîtriser l'évolution des dépenses et,

d'autre part elle suit la diminution régulière de l'inflation (+ 3,4 % en 1990, + 3,1 % en 1991 et + 2 % en 1992), diminution qui influe sur le niveau de nos ressources.

La part des dépenses d'investissement (dette comprise) soit 21,6 % du total est légèrement inférieure à ce qu'elle était dans le budget précédent (22,6 %).

Ces pourcentages sont en réalité plus élevés puisqu'en 1993, comme en 1992, des dépenses d'investissement seront immédiatement financées par le budget supplémentaire. Pour 1993, ce sont en effet 14 MF qui pourront être ainsi ajoutés aux dépenses d'investissement au budget primitif. En 1992, 13 MF avaient également été financés par le budget supplémentaire. Cette procédure est rendue possible par le niveau du solde du compte administratif de 1992.

Mais au-delà du montant global des dépenses d'investissement, il convient de faire porter notre réflexion sur l'évolution des **dépenses d'équipement** qui, bien qu'en légère diminution par rapport à 1992 (163 MF contre 175 MF, diminution due au tassement des tranches d'équipement des budgets annexes Eaux et Assainissement) restent néanmoins à un niveau important et surtout, de plus en plus autofinancées.

En effet, tous budgets confondus et en prenant en compte les investissements financés par les budgets supplémentaires en complément des budget primitifs, il apparaît que la part des investissements autofinancés s'est élevée à :

54,9 MF sur 180,5 MF de dépenses d'équipement en 1991 (soit 30,4 %)

63,2 MF sur 188,3 MF de dépenses d'équipement en 1992 (soit 33,6 %).

Pour 1993, cette part s'élèvera à :

67,4 MF sur 177,5 MF de dépenses d'équipement (soit 31,8 %).

Ces chiffres montrent à l'évidence la volonté municipale de recourir le moins possible à l'emprunt pour le financement de ses équipements.

S'agissant toujours du budget général, et plus particulièrement du **recours à l'emprunt**, il convient de noter que le montant de l'emprunt globalisé était prévu, dans le budget 1992 à 118 MF (98 MF pour le budget principal et 20 MF pour les budgets annexes).

Dans le projet de budget pour 1993, ce montant est ramené à 106,9 MF (98 MF pour le budget principal et 8,9 MF pour les budgets annexes).

S'il est vrai que la diminution provient exclusivement de tranches d'équipement moins importantes pour les budgets annexes, il convient toutefois de noter que le montant de l'emprunt globalisé du budget principal reste stabilisé à son montant de 1992 soit 98 MF et cela malgré une augmentation du montant des dépenses d'équipement comme nous le verrons en examinant plus en détail le budget principal et les budgets annexes.

J'ajoute que le niveau d'endettement de la Ville de Besançon (7 858 F par habitant au 1^{er} janvier 1992) place notre ville dans la moyenne des villes françaises. Compte tenu du coût actuel de l'argent, il convient en effet de suivre avec attention l'évolution de notre endettement, ce que nous faisons depuis de nombreuses années, et d'éviter qu'il augmente dans des proportions trop lourdes de conséquences.

Examinons à présent les différents budgets.

Le budget principal

Il représente près de 90 % du budget général et est alimenté, pour plus du tiers des recettes, par la fiscalité locale. Son importance dans la vie municipale justifie que nous l'examinions avec attention.

Ce budget augmente de 4,7 %. C'est une augmentation importante puisque l'inflation de 1992 a été stabilisée à 2 %. Nous verrons que cette augmentation réalisée avec une pression fiscale limitée à 2 % permet de majorer sensiblement nos dépenses d'équipement tout en maintenant le recours à l'emprunt à son niveau de 1992.

Une évolution favorable de la fiscalité locale due à une augmentation satisfaisante des bases des impositions locales ainsi que des choix de gestion rigoureuse en matière de dépenses permettent l'évolution intéressante de ce budget.

Examinons les dépenses :

1) l'annuité de dette progresse de 10,4 % (de 134 MF à 148 MF). Cette évolution plus forte qu'en 1992 (+ 5,5 %) est la conséquence d'une part du recours plus important à l'emprunt en 1992 (98 MF au lieu de 91,9 MF en 1991) et d'autre part du coût élevé de l'argent puisque l'écart entre le taux moyen des prêts et de l'inflation s'est maintenu en 1992 à environ 7 points. Cet écart est à présent de près de 8 points.

Ce constat incite donc à une stabilisation du montant des emprunts réalisés, voire chaque fois que nous le pourrons, à un remboursement anticipé de notre dette.

Notre taux moyen d'endettement (9,96 %) tout comme la durée résiduelle moyenne de nos prêts (9 ans 5 mois) placent notre ville en bonne position.

J'ajoute que diverses mesures ont été prises, dès 1992, pour diminuer le poids de notre dette, qu'il s'agisse de la trésorerie zéro (délibération du 16 décembre 1991) procédure qui nous a permis, en recourant plus fortement à l'utilisation de lignes de trésorerie, de rembourser par anticipation 30 MF de prêts, qu'il s'agisse également du recours à divers instruments de couverture de risques de taux (délibération du 9 novembre 1992), l'ensemble de ces dispositions s'appliquant aussi bien au budget principal qu'aux budgets annexes.

2) Les investissements, hors mouvements financiers, c'est-à-dire les **dépenses d'équipement** (acquisition et travaux) s'élèvent à 136,3 MF (contre 130,2 MF en 1992) auxquels il convient d'ajouter 14 MF de dépenses d'équipement financés par le budget supplémentaire de 1993 et dont le vote vous sera proposé au cours de cette séance.

L'ensemble de ces investissements s'élève ainsi à 150,3 MF contre 143,2 MF en 1992 (130,2 MF et 13 MF votés au budget supplémentaire). Même modérée, cette augmentation témoigne de la volonté de la Municipalité de maintenir un niveau de réalisation correspondant aux attentes de nos concitoyens et des entreprises de BTP.

Parmi les réalisations importantes, citons le lancement des travaux de percement du tunnel sous la Citadelle pour 10 MF, les travaux sur la RN 57 pour 11 MF, la fin des travaux de la patinoire pour 18 MF et la reconstruction de l'école des Tilleroyes pour 5,4 MF.

Ce sont ainsi près de 15 % (14,9 %) des dépenses totales du budget principal qui sont consacrées aux dépenses d'équipement. Ce pourcentage était de 14 % en 1991 et également de 14,9 % en 1992.

Compte tenu du blocage du montant de l'emprunt globalisé à son niveau de 1992 (98 MF), le taux d'autofinancement est en progression.

En 1992, sur 143,2 MF de dépenses d'équipement, 45,2 MF étaient autofinancés, soit 31,6 %.

En 1993, sur 150,3 MF, 50,7 MF (soit 33,8 %) seront autofinancés.

Là encore, la progression même modérée est maintenue et mérite d'être soulignée car elle concrétise, dans des conditions économiques difficiles, l'objectif retenu par la Municipalité depuis plusieurs années.

3) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (salaires et charges) s'élèvent à 404,5 MF en 1993 contre 385,7 MF en 1992, soit une augmentation de 4,87 %.

Ces dépenses sont constituées, pour la part la plus importante (391,8 MF) par les rémunérations du personnel permanent (chapitre 931) et pour 12 MF environ par les rémunérations versées aux agents vacataires qui sont utilisés par les différents services gestionnaires, les crédits correspondant à ces vacations étant répartis dans les différents chapitres.

Les crédits du chapitre 931 (personnel permanent) soit 391,8 MF représentent 48,8 % des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses comprennent non seulement les salaires et charges du personnel titulaire mais également les salaires et charges des personnels auxiliaires recrutés pour le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles et pour l'exécution de tâches exceptionnelles.

Ces dépenses augmentent de 5,34 % contre un pourcentage d'augmentation théorique de 3,5 % en 1992. En effet, diverses dépenses de personnel (primes de fin d'année) avaient été transférées dans les budgets annexes et dans le budget du CCAS et avaient de ce fait diminué artificiellement ce pourcentage.

L'augmentation progressive des rémunérations due à des revalorisations aux conséquences importantes (augmentation des salaires de la Fonction Publique, application du protocole DURAFOUR, création de nouveaux cadres d'emplois avec mise en place de nouveaux régimes indemnitaires) explique cette majoration relativement importante.

Encore convient-il d'indiquer que les compléments de crédits (7,8 MF) affectés pour faire face à ces besoins en 1992, limitent en réalité l'augmentation des crédits de 1993 par rapport aux dépenses de 1992 à + 3,18 %.

Ce pourcentage réel de majoration des crédits nécessite que soient prises diverses mesures tendant à réduire la masse salariale, comme nous le faisons depuis plusieurs années mais avec une plus grande rigueur compte tenu du contexte actuel.

Il s'agira tout d'abord de réduire les effectifs du personnel permanent à l'occasion des vacances de postes et notamment des départs en retraite. Je vous rappelle que 108,5 emplois en équivalents temps complets ont été supprimés depuis 1986 (21 en 1986, 24 en 1987, 6 en 1988, 32,5 en 1989, 5 en 1990, 9 en 1991 et 11 en 1992).

Pour 1993, seul le remplacement d'un agent pour deux départs sera autorisé. 70 départs prévisibles sont recensés à ce jour. Ce sont donc 35 emplois permanents qui disparaîtront en 1993.

Il s'agira ensuite de moins recourir à du personnel auxiliaire temporaire pour le remplacement du personnel permanent.

Les dépenses relatives à ce personnel auxiliaire représentent actuellement plus de 9 % de la masse salariale totale de ce chapitre. Un effort sera donc demandé en ce domaine aux services afin de réduire cette catégorie de dépenses.

Un redéploiement plus important de nos moyens humains en direction des secteurs prioritaires s'avérera nécessaire.

Une plus grande mobilisation du personnel, une réflexion en matière d'organisation et de mise en œuvre de nos moyens seront indispensables pour maintenir le niveau et la qualité des services que nous assurons.

L'objectif de réduction des dépenses relatives au personnel auxiliaire se situe à un niveau sensiblement égal à la réduction des effectifs du personnel permanent et correspond à une trentaine d'emplois en équivalents temps complets.

4) Les autres dépenses de fonctionnement (fournitures, location, prestations à l'entreprise, subventions et participations) progressent globalement de 2,6 % (de 317 MF à 325 MF). Elles ne représentent plus que 40,5 % des dépenses de fonctionnement (contre 41,2 % en 1992).

Le tassement de cette catégorie de dépenses provient essentiellement de la réduction des dépenses courantes des services (dépenses d'exploitation y compris les frais de personnel vacataire) qui ont été diminuées de 10 % par rapport à leur montant de 1992.

Après le coût d'arrêt imposé à cette catégorie de dépenses en 1992 (augmentation de 1 % avec une inflation de plus de 3 %) et une gestion plus rigoureuse de la masse salariale, la volonté de réduire les dépenses de fonctionnement se trouve ainsi nettement affirmée.

L'étude financière lancée dans nos services devra permettre de répondre à ce souci de meilleure gestion et de le concilier avec notre engagement de maintenir la qualité des services à laquelle nos concitoyens sont attachés.

Les crédits de subventions et participations progressent de 3,98 %. Les subventions versées par la Ville sont maintenues à leur niveau de 1992 à l'exception toutefois de celles dont l'indexation est prévue.

S'agissant des recettes, mon propos ne portera que sur les trois principales : la DGF, les recettes fiscales et l'emprunt globalisé.

1) La DGF, principale dotation de l'État, représente avec 189 MF, 21,6 % des recettes de fonctionnement en 1993.

Cette dotation progresse d'environ 2 %, soit le montant de l'inflation. Cette augmentation qui correspond à la dotation de garantie minimale ne permet pas de dégager des ressources financières supplémentaires.

Par contre, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), inscrite pour un montant de 5 MF, constitue un apport intéressant.

2) Les recettes fiscales sont estimées en 1993 à 364,6 MF contre 346 MF en 1992, soit une augmentation de 18,6 MF (+ 5,37 %).

Cette progression, même si elle est plus faible que celle de l'an dernier (26,6 MF avec une inflation de + 3,1 % en 1991) reste importante et de bonne augure puisqu'elle est due à une évolution positive des bases d'imposition locales (taxe d'habitation, foncier bâti et taxe professionnelle) qui apportent ainsi 11,6 MF de ressources supplémentaires. Le complément, soit 7 MF provient de la pression fiscale limitée à 2 %, soit le montant de l'inflation, selon un processus appliqué depuis de nombreuses années, à la satisfaction des Bisontins. Nous examinerons plus attentivement ces données à l'occasion du vote des taux de la fiscalité locale.

3) L'emprunt globalisé est maintenu à son montant de 1992, soit 98 MF.

L'équilibre global du budget est assuré, comme ce fut le cas en 1991 et 1992, par une reprise anticipée de 10 MF sur le solde du compte administratif de 1992 qui s'élève à 35,4 MF. Compte tenu de cette reprise et du financement à hauteur de 14 MF de dépenses d'équipement au budget supplémentaire, le montant des fonds disponibles s'élève à 11,4 MF (contre 10,6 MF l'an dernier).

Je terminerai cette analyse générale par l'examen global des budgets annexes dont les plus importants (Eaux et Assainissement) concourent également, par leurs contributions aux charges du budget principal, à l'équilibre global du budget de la Ville.

Ces budgets annexes diminuent de 3,46 %. Cette diminution est principalement due à la réduction importante du budget de l'Assainissement (- 11 %) qui passe de 64,2 MF en 1992 à 57,2 MF en 1993, les travaux de la station d'épuration de Port Douvot étant en voie d'achèvement.

Les autres budgets évoluent de 1,21 % pour les Forêts, de 4,83 % pour le Service des Eaux et de 5,02 % pour le Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées.

Nous allons à présent examiner en détail le budget principal et les budgets annexes.

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 1 006 683 677 F (produit des contributions directes et reprise anticipée inclus), soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 1992.

Hors contributions directes et reprise anticipée, leur montant est de 632 013 677 F contre 605 416 632 F (+ 4,39 %).

L'analyse des recettes comportera successivement l'examen des points suivants :

- les principales recettes d'investissement,
- les principales recettes de fonctionnement,
- la DGF,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1 - Les recettes d'investissement

La prévision 1993 s'élève à 132 242 200 F contre 128 749 480 F en 1992 (+ 2,71 %).

L'emprunt globalisé figure pour 98 MF.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1992	1993	% 1993/1992
DGE (Dotation Globale d'Équipement)	2 300 000 F	2 500 000 F	+ 8,70 %
Produit des amendes de police	3 000 000 F	3 550 000 F	- 18,33 %
Taxe Locale d'Équipement	1 500 000 F	2 000 000 F	+ 33,33 %
FCTVA	15 000 000 F	15 800 000 F	+ 5,33 %
Emprunt globalisé	98 000 000 F	98 000 000 F	0,00 %

Le prélèvement sur les recettes ordinaires nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est de 71 217 369 F (63 749 461 F en 1992).

2 - Les recettes de fonctionnement

Leur montant global est prévu à hauteur de 874 441 477 F contre 832 737 152 F en 1992 (+ 5,01 %)/

Hors produit des impôts et reprise anticipée sur l'excédent du compte administratif 1992, elles s'élèvent à 499 771 477 F contre 476 667 152 F en 1992 (+ 4,85 %).

Nous examinerons dans ce chapitre :

- les principales recettes de fonctionnement (hors DGF, reprise anticipée et produit des impôts),

- la DGF,

- les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré grâce à la reprise anticipée et au recours à la fiscalité,

- divers éléments concernant les impôts locaux.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Leur évolution est indiquée ci-dessous :

	1992	1993	% 1993/1992
Produits de l'exploitation	70 869 544 F	78 492 404 F	+ 10,76
Dont taxe enlèvement des ordures ménagères	26 250 000 F	28 875 000 F	+ 10,00
Produits domaniaux (non compris loyer du CCAS)	21 686 249 F	21 361 452 F	- 1,50
Versement-transport	45 600 000 F	52 300 000 F	+ 14,69
Subventions et participations (État, Département, y compris DGD, transports scolaires, urbanisme, hygiène, bibliothèques)	12 922 205 F	13 363 825 F	+ 3,42
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	6 500 000 F	5 800 000 F	- 10,77
Impôts sur les spectacles	600 000 F	700 000 F	+ 16,67
Taxe sur l'électricité basse tension	8 700 000 F	8 700 000 F	0,00
Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 490 000 F	1 510 000 F	+ 1,34
Subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves	5 175 820 F	4 250 000 F	- 17,89
Taxe sur les emplacements publicitaires	600 000 F	620 000 F	+ 3,33
Produits des jeux du Casino	1 000 000 F	2 200 000 F	+ 120,00
Allocations compensatrices des allègements de taxe professionnelle	40 450 000 F	37 136 660 F	- 8,19
Attribution du Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle	2 000 000 F	2 000 000 F	0,00
Impôts locaux rôle complémentaire	1 500 000 F	1 500 000 F	0,00
Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	14 910 000 F	12 850 000 F	- 13,82
Allocation compensatrice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	-	1 152 038 F	Dotation nouvelle - Transformation en exonération des dégrèvements totaux de taxe foncière sur les propriétés bâties (article 212 D de la loi de finances pour 1992)

b) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

En 1993 et conformément à la loi n° 91.429 du 13 mai 1991, la DGF évolue au niveau national selon un indice égal à la somme du taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix à la consommation des ménages et des 2/3 du taux d'évolution du PIB total en volume, calculé à partir des estimations annexées au projet figurant dans la projection économique de la loi de finances. La progression des ressources affectées à la DGF en 1993 sera ainsi de 4,33 %, ce qui représente un taux d'évolution garanti égal à + 2,38 % (55 % de 4,33 %). Comme la plupart des grandes villes, Besançon reçoit depuis plusieurs années une DGF dont l'évolution est limitée au minimum garanti.

La somme attendue passerait ainsi en 1993 de 185 200 000 F à 189 000 000 F (+ 3 800 000 F) auxquels s'ajouterait la dotation instituteurs estimée à 600 000 F (contre 700 000 F en 1992).

La Ville bénéficiant depuis deux années de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (2,4 MF et 4,3 MF respectivement en 1991 et 1992), il a été inscrit à ce titre au budget de 1993 une prévision de recettes de 5 MF (la dotation passe au niveau national de 700 MF à 1 000 MF).

Comme pour les deux années écoulées, aucune somme n'a été prévue pour une régularisation de la DGF 1992 ; l'éventuelle dotation sera inscrite au budget supplémentaire.

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

La différence entre les dépenses totales et les recettes (hors impôts locaux et reprise anticipée) correspond à un besoin de financement de 374 670 000 F.

L'engagement pris par la majorité municipale en matière de fiscalité étant de limiter l'augmentation de la pression fiscale à l'évolution du coût de la vie de l'année précédente, l'équilibre budgétaire sera réalisé de la manière suivante :

- reprise anticipée de 10 000 000 F sur les fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1992 et qui s'élèvent à 34 227 340 F (33 568 910 F en 1992),

- inscription d'un produit global des contributions directes pour 1993 de 364 670 000 F (346 070 000 F votés en 1992, encaisse : 351 722 544 F).

Compte tenu de l'évolution des bases qui nous ont été notifiées par les Services Fiscaux, ce produit d'impôt se traduira, au niveau de la pression fiscale supportée par les ménages, par une majoration limitée strictement à l'inflation constatée l'an passé (+ 2 %).

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des 4 taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Préalablement, je vous communiquerai un certain nombre de données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition, et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Évolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Variation 92/91
Taxe d'habitation	50 878	51 390	52 562	53 013	53 517	53 857	54 934	55 997	56 957	58 545	+ 1 588
Foncier bâti	13 527	20 347	21 132	22 450	23 897	25 073	24 273	24 756	25 419	26 150	+ 731
Foncier non bâti	3 478	3 521	3 528	3 572	3 645	3 542	3 511	3 526	3 570	3 641	+ 71
Taxe professionnelle	4 424	4 416	4 567	4 548	4 845	4 874	5 090	5 215	5 287	5 268	- 19

2) Bases d'imposition 1993

	Bases 1991	Bases 1992	Bases 1992 actualisées (1)	Bases notifiées pour 1993	Variation 1993/1992	
					Totale	Évolution physique (1)
Taxe d'habitation	677 811 530	637 155 040	656 269 691	663 140 000	+ 25 984 960 (+ 4,08 %)	+ 6 870 309 (+ 1,05 %)
Foncier bâti	462 487 160	488 443 780	503 097 093	514 380 000 (2)	+ 25 936 220 (+ 5,31%)	+ 11 282 907 (+ 2,24 %)
Foncier non bâti	2 300 670	2 409 320	2 409 320	2 223 000	- 186 310 (- 7,73 %)	- 186 310 (- 7,73 %)
Taxe professionnelle	932 067 310	1 003 501 490		1 052 458 500	+ 48 957 010 (+ 4,88 %)	-

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1993 :

- propriétés bâties : 1,03
- bâti industriel : 1,01
- foncier non bâti : 1,00

(2) Par suite de la transformation en exonérations des dégrèvements totaux de taxe foncière accordés aux contribuables à revenus modestes, les bases 1993 de foncier bâti sont diminuées du montant des bases exonérées, la commune recevant en contrepartie une subvention compensatrice de l'État (1 152 038 F en 1993). En réintégrant ces bases exonérées, on arrive à un total de bases de foncier bâti de 514 380 000 F + 5 966 020 F = 520 346 020 F correspondant à une évolution de + 6,53 %.

3) Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'État aux contribuables à revenus modestes.

A) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'État) :

- ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt, au titre de l'habitation principale seulement,

- le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la valeur locative moyenne communale (VLMC), donc identique pour tous les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1993, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 13 760 F (13 310 F en 1992),

- 3 types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

* *Abattement pour personnes à charge*

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,

- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1992, 16 257 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

** Abattement général à la base*

Il est institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %).

51 013 contribuables ont bénéficié en 1992 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 660 F.

** Abattement spécial à la base*

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant pas l'IRPP, n'est pas appliqué à Besançon, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relevant des dégrèvements pris en charge par l'État (15 002 contribuables en 1992 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 26 865 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'État).

B) Dégrèvements et exonérations de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'État)

1. Dégrèvement et exonération totale de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale) pour les contribuables de plus de 60 ans ou veufs ou veuves (sans condition d'âge), non imposables à l'IRPP.

D'autres exonérations totales sont accordées à d'autres catégories de contribuables : invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les bénéficiaires du RMI bénéficient également d'un dégrèvement total et d'office.

En 1992, ces dégrèvements et exonérations ont concerné 6 485 contribuables.

2. Dégrèvement partiel de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale)

2.1 Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1. : dégrèvement total d'office de la part de la taxe d'habitation excédant un montant non encore fixé mais qui était en 1992 de 1 563 F (7 667 bénéficiaires en 1992).

2.2 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1992 est inférieur à un certain montant (1 648 F en 1992) : dégrèvement à hauteur de 50 % du montant de la taxe d'habitation excédant une somme à fixer qui était en 1992 de 1 563 F (1 504 bénéficiaires en 1992).

2.3 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1992 n'excède pas de 16 390 F : dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la fraction dépassant 3,4 % du revenu imposable. Ce dégrèvement ne peut toutefois excéder 50 % du montant de l'imposition qui excède une somme revalorisée chaque année (1 563 F en 1992) (11 209 bénéficiaires en 1992).

C) Autres dispositions

- Exonérations de foncier bâti

La Loi de Finances pour 1992 (article 129) a supprimé l'exonération temporaire de deux ans des immeubles autres que ceux à usage d'habitation.

Pour les locaux d'habitation achevés à compter de 1992, le Conseil Municipal a décidé le maintien de l'exonération temporaire (délibération du Conseil Municipal du 15 juin 1992). Rappelons que la perte de bases n'est pas compensée par l'État.

- Taxe professionnelle

Le taux du plafonnement du montant de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée est maintenu à 3,5 %.

II - Les dépenses

1 - Section d'investissement

a) La dette

Les dépenses du chapitre 925 passent de 62,2 MF en 1992 à 67,1 MF en 1993, soit + 4,9 MF. Elles concernent :

- le remboursement de la dette en capital : 65,6 MF en 1993 à 59,2 MF en 1992 soit + 6,4 MF.
- la dette récupérable : 0,35 MF en 1993 contre 1,85 MF. Le montant 1993 correspond à deux avances en garantie d'emprunt pour le Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente.
- les subventions accordées en annuités pour un montant de 0,97 MF contre 0,96 MF l'an dernier.

Nos remboursements de prêts interviennent par échéances constantes. De ce fait, au cours des premières années, nous remboursons une part importante d'intérêts et peu en capital, cette proportion s'inversant au fur et à mesure du vieillissement du prêt. Ainsi, l'accroissement du remboursement de dette en capital, à hauteur de 6,4 MF, doit être interprété comme résultant du vieillissement de notre dette et non comme un alourdissement de celle-ci.

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 130,2 MF à 136,3 MF sur lesquels 98 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Comme il vous l'a été exposé ci-avant, 14 MF d'investissements complémentaires seront par ailleurs financés sur le budget supplémentaire. La liste des opérations concernées est précisée ci-après.

Par ailleurs, le financement des investissements des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement sera assuré à hauteur de 8,9 MF par recours à l'emprunt globalisé.

La liste ci-après regroupe les opérations du budget principal et des budgets annexes figurant à l'emprunt globalisé.

Voici, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues :

L'urbanisme

- ZAC de Planoise : poursuite de l'opération avec l'inscription d'une somme de 10 860 KF.
- Réhabilitation Battant et Centre-Ville : un crédit de 1 070 KF est consacré aux travaux, tandis qu'une somme de 200 KF est prévue pour des études de revitalisation du centre-ville.

L'économie

- 2^{ème} année de la participation de la Ville à la réalisation de la ligne SNCF Franois - St-Amour (2 300 KF).

- Participation à l'aménagement de la ZAC La Fayette (952 KF dont 910 KF à l'emprunt globalisé).

- Inscription d'un crédit de 1 200 KF pour les viabilités ENSMM au Parc Scientifique des Montboucons.

La vie associative - La vie des quartiers

- Une somme de 150 KF est inscrite pour la Maison de Quartier de Saint-Claude, première tranche.

La Citadelle

- Maintien de la tranche annuelle de travaux de bâtiment (370 KF).

- Participation de la Ville à la restauration des chemins de ronde (500 KF).

- Une somme de 100 KF sera consacrée à une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement.

Le tourisme

- Fin des travaux d'aménagement de la halte fluviale (230 KF) et de l'Office du Tourisme (150 KF).

- Un crédit de 330 KF est prévu pour la façade vitrée du restaurant du complexe de la Mouillère (charge du propriétaire).

L'action sociale

- Maintien des tranches annuelles de travaux dans les établissements pour enfants (220 KF) et dans les équipements sanitaires sociaux (250 KF).

La voirie et la circulation

- Les tranches annuelles de voirie seront les suivantes :

. 4 300 KF pour l'aménagement de voies et parkings

. 3 000 KF pour les revêtements de chaussées

. 800 KF pour l'entretien des ponts

. 550 KF pour le programme local de sécurité routière

. 1 300 KF pour le secteur circulation et signalisation

. 1 350 KF (dont 1 150 KF à l'emprunt globalisé) pour l'extension et la modernisation de réseau d'éclairage public

- Poursuite d'opérations engagées :
 - . Plan de jalonnement (1 400 KF)
 - . Rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse (1 800 KF)
 - . Conformité et centralisation du réseau d'éclairage public (1 200 KF)
- L'opération «Tunnel sous la Citadelle» rentre dans sa phase active avec l'inscription d'un crédit de 10 000 KF.
- Suite des participations de la Ville à des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État, voie de contournement Rocade Ouest (1 000 KF) et aménagement de la RN 57 entre la RD 75 et la ZAC de Valentin (11 000 KF).

Le logement

- Participation de la Ville à la création d'habitats spécifiques (100 KF).
- Participations également de la Ville pour les opérations HLM, à savoir rue Fabre (250 KF) ; siège HLM et logements à Planoise (550 KF).

L'Action Culturelle

- Maintien des différentes tranches annuelles d'acquisition d'œuvres et objets d'art (400 KF), de travaux de restauration d'œuvres d'art (320 KF), d'acquisition de matériel et mobilier culturels (367,34 KF).
- Suite de la participation de la Ville aux travaux de couverture du Palais Granvelle, réalisés par l'État (500 KF).
- Suite également de l'étude pour la reprise informatique des notices à la Bibliothèque Municipale (250 KF).
- Nouvelle tranche de travaux de restructuration du Théâtre du Casino pour le Centre Dramatique National (800 KF).
- Deux opérations nouvelles : l'aménagement de locaux pour les archives des bibliothèques et des musées (200 KF) et l'aménagement de locaux au Centre P. Bayle pour le Centre de Rencontres (100 KF).

Les Sports

- Maintien des tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif (482 KF), de travaux courants de bâtiments ou équipements (470 KF), la tranche annuelle de gros travaux sportifs étant fixée à 600 KF.
- Solde du financement du gymnase Clemenceau (2 500 KF).
- Solde du financement de la patinoire de Planoise (18 000 KF).
- Participation de la Ville (1^{ère} tranche) aux travaux de l'Association «La Saint-Claude» (150 KF).

Les équipements scolaires

- Maintien des tranches annuelles d'acquisition de mobilier et matériel scolaires (875 KF). La tranche annuelle de travaux dans les écoles communales sera de 2 075 KF.

- Inscription d'un crédit de 5 405 KF pour les travaux de reconstruction de l'école des Tilleroyes.

- Comme chaque année, la Ville participe aux travaux dans les collèges, soit 2 500 KF pour le Collège du Centre et 500 KF pour les autres collèges (maîtrise d'ouvrage du Département).

- La Ville participe également aux travaux dans les lycées pour 1 800 KF (maîtrise d'ouvrage de la Région).

- Poursuite de la participation de la Ville au programme d'équipement de l'Université (700 KF s'ajoutant à un report de crédit d'environ 800 KF).

- Première année de la participation de la Ville à la construction de l'ENSMM avec l'inscription d'un crédit de 6 000 KF).

Le Service Incendie

- La tranche annuelle d'acquisition de matériels divers a été fixée à 1 158,89 KF.

- La tranche annuelle de travaux de bâtiment sera de 479 KF dont 350 KF à l'emprunt globalisé.

L'animation socio-culturelle

- Maintien de la tranche annuelle d'acquisition de mobilier et matériel culturels (75 KF) et de travaux de bâtiments (175KF).

- Une opération nouvelle, la restructuration de la salle Fribourg à la MPT de Planoise (300 KF).

Le Développement Social des Quartiers

- Quartier Brulard : un crédit de 1 000 KF a été inscrit en 1993, somme qui s'ajoute au crédit de 1 500 KF voté en 1992, afin de pouvoir verser à l'OPMHLM notre première année de participation de 2 500 KF pour la restructuration des cités Brulard.

- Quartier Planoise : un crédit de 200 KF est prévu pour la poursuite des travaux.

- Inscription d'une somme de 500 KF pour des travaux dans les autres quartiers.

L'environnement et les espaces verts

- Maintien de la tranche annuelle d'acquisition de matériel (260 KF), la tranche annuelle de travaux d'espaces verts s'élevant à 520 KF.

- Inscription d'une première tranche de travaux pour les opérations nouvelles suivantes :

. rénovation des serres : 300 KF

. aménagement du parc du Casino : 250 KF

La maîtrise de l'énergie

Maintien de l'effort dans ce domaine avec l'inscription d'un crédit de 500 KF pour les interventions sur le bâti et les installations de chauffage.

Les déchets urbains

- Augmentation de la tranche annuelle d'acquisition de conteneurs, qui passe de 750 KF en 1992 à 2 000 KF en 1993, sachant qu'en contrepartie, une recette supplémentaire de 1 000 KF a été inscrite.

- Une opération nouvelle, l'aménagement d'une déchetterie verte avec une première tranche de travaux de 300 KF.

Les transports urbains

Un crédit de 3 000 KF a été affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par les recettes du versement transport.

Il convient d'ajouter à ce crédit 8 245 KF provenant du produit du versement transport.

Les bâtiments administratifs et le parc communal

- Les différentes tranches annuelles de ce secteur sont les suivantes :

. matériel outillage	878 KF
. travaux de bâtiment	2 680 KF
. renouvellement véhicules et engins divers	7 050 KF

L'informatique

Un crédit total de 1 950 KF a été inscrit pour l'équipement informatique de gestion et les matériels et logiciels pour l'informatique et la bureautique.

L'eau et l'assainissement

- Eau :

. Inscription d'un crédit de 3 330 KF pour les travaux sur les réseaux et sur les stations

. Un crédit de 1 600 KF (dont 1 000 KF à l'emprunt globalisé) est consacré à la construction du réseau d'eau pour le Parc Scientifique des Montboucons (viabilités ENSMM)

. Solde des travaux de rénovation de la station de la Malate avec un crédit de 3 850 KF (dont 1 000 KF à l'emprunt globalisé).

- Assainissement :

. Un crédit de 3 970 KF (dont 1 662,5 KF à l'emprunt globalisé) est affecté à la construction et à l'entretien des réseaux d'assainissement.

. Outre un crédit de 1 000 KF inscrit pour des travaux de grosses réparations à la station d'épuration de Port Douvot, une somme de 4 100 KF est prévue pour la restructuration et l'extension de cette station (dont 1 000 KF à l'emprunt globalisé).

- Comme le budget Eaux, le budget Assainissement participe aux travaux de viabilités de l'ENSMM pour une somme de 3 000 KF (dont 2 550 KF à l'emprunt globalisé).

. Un crédit de 800 KF est inscrit pour les travaux de viabilités de la ZAC de Château Galland (dont 680 KF à l'emprunt globalisé).

Propositions complémentaires

Afin de ne pas alourdir le BP 1993, le solde du CA 1992 le permettant, je vous propose de financer au BS 1993 dès à présent et comme cela avait déjà été fait les années précédentes, les opérations suivantes :

- participation pour la ligne Franois - St-Amour	2 300 KF
- gestion centralisée de la signalisation lumineuse	1 800 KF
- archives bibliothèques et musées	200 KF
- participation ENSMM	6 000 KF
- programme d'équipement de l'Université	700 KF
- déchets urbains - conteneurs	2 000 KF
- acquisitions de terrains	500 KF
- acquisitions de bâtiments	500 KF
TOTAL	----- 14 000 KF

Une délibération vous est proposée en ce sens à l'ordre du jour de cette même séance.

RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1992	Propositions 1993	1992	Propositions 1993
900	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs	6 820 240	5 934 590		15 000
901	Voie	22 295 000	33 140 000	80 000	100 000
902	Réseaux	205 000	270 000		
903	Équipement scolaire et culturel	33 323 000	35 367 340	625 000	685 000
904	Équipement sanitaire et social	1 251 300	1 340 000		
905	Transports et Communications	9 580 000	11 475 000		
906	Services industriels et commerciaux autres que transports	5 332 000	4 798 000		
908	Urbanisme et habitation	28 249 400	21 048 620		3 177 000
909	Autres équipements	75 000	25 000		
910	Progr. pour l'État, les Établissements Publics Nationaux, etc.	13 517 000	12 101 500		1 500 000
911	Progr. pour Départements, Ententes Interdépartementales, États pub.	1 100 000	3 000 000		
913	Programmes pour les autres établissements publics	-	900 000		
914	Progr. pour autres tiers, particuliers, associations, etc.	1 968 380	4 069 399		
915	Progr. pour régions Ententes Interrégionales Établissements publics	5 075 000	1 800 000		
922	Opérations immobilières et mobilières hors programme	1 150 000	1 050 000	3 761 880	45 000
925	Mouvements financiers	62 247 121	67 130 120	4 205 600	4 470 100
927	Financement globalisé de la section d'investissement	310 500	10 000	120 077 000	122 250 100
	TOTAUX INVESTISSEMENT	192 498 941	203 459 569	128 749 480	132 242 200

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 1993

DELEGATIONS	OPÉRATIONS	Total en KF du financement à assurer en 1993 par emprunt globalisé	IMPUTATIONS
M. PONÇOT (Urbanisme et Action Foncière - Développement Économique)	- Revitalisation du centre-ville . Études . Travaux - Rénovation bâtiments au centre-ville - Travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise - Animation et suivi quartiers Battant et Centre-Ville - Aménagement de la ZA La Fayette - Parc Scientifique des Montboucons viabilités ENSMM	200 908 0 132 91014 30100 70 908 0 237 91014 30100 500 908 0 232 91013 30100 10 860 908 0 233 78005 30300 500 908 0 237 87010 30100 910 908 0 233 88016 30300 1 200 908 0 235 91010 30300	
M. FOUSSERET (Vie Associative - Citadelle - Tourisme - Kursaal)	- Maison de quartier Saint-Claude (1 ^{ère} tranche) - Étude Citadelle - Aménagement de la halte fluviale - Restructuration des locaux de l'Office du Tourisme - Complexe La Mouillère - façade vitrée restaurant	150 903 91 232 93025 33000 100 903 61 132 92013 41030 230 905 4 235 90022 35000 150 908 6 232 91034 33000 330 908 6 232 93019 33000	
M. JEANNEROT (Action Sociale et Solidarité)	- Établissements pour enfants - Travaux de bâtiments	220 904 6 232 504 33000	
M. RÉGNIER (Voirie-Circulation - Éclairage public)	- Aménagement de voies et parkings - Voirie - Travaux voies et réseaux - Programme local de sécurité routière - Tunnel sous la Citadelle - Ouvrages d'art - Participation RN 57 entre RD 75 et ZAC Valentin - Participation voie contournement Rocade Ouest - Plan de jalonnement - Centralisation du réseau d'éclairage public - Extension et modernisation du réseau d'éclairage public	4 300 901 10 233 508 30300 3 000 901 10 2331 508 35000 550 901 9 233 90035 35000 10 000 901 11 233 86010 30300 800 901 11 235 508 35000 11 000 910 130 93005 30300 1 000 910 130 90015 30300 1 400 901 12 235 87014 35000 1 200 901 12 233 89039 30900 1 150 901 12 233 89040 30900	

DELEGATIONS	OPÉRATIONS	Total en KF du financement à assurer en 1993 par emprunt globalisé	IMPUTATIONS
M. LIME (Action Culturelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Étude pour reprise informatique des notices de la Bibliothèque Municipale - Centre Pierre Bayle - Locaux pour Centre de Rencontres - Restructuration du Théâtre du Casino (2^{ème} tranche) 	250 903 63 132 92024 45020 100 903 63 232 509 33000 800 903 64 232 509 33000	
M. FUSTER (Sports - Communication)	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux secteur des sports - Construction du gymnase Clemeinceau - Construction de la patinoire de Planoise 	600 903 50 235 506 30000 2 500 903 51 235 91002 33000 18 000 903 59 232 86004 33000	
M. VUILLEMIN (Enseignement - Oeuvres Scolaires Personnel Communal - Médecine du Travail - Sapeurs-Pompiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de l'École des Tilleroyes - Participation Collège du Centre - Participation autres collèges - Participation versée à la Région pour les lycées - Sapeurs-Pompiers - Travaux de bâtiments 	5 450 903 1 232 89145 33000 2 500 911 136 89012 33000 500 911 136 502 33000 1 800 915 130 92006 30000 350 900 1 232 517 33000	
M. JEANNIARD (Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Dévelop- pement social des Quartiers)	<ul style="list-style-type: none"> - MPT Planoise - Restructuration de la salle Fribourg - Réhabilitation Cité Brulard - Réhabilitation îlot sensible Planoise - Actions à caractère social sur autres quartiers 	300 903 90 232 90007 33000 1 000 908 0 235 89153 30100 200 908 0 235 91011 30300 500 908 0 235 89038 30000	
M. GALLAT (Environnement - Maîtrise de l'énergie et Déchets Urbains)	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des serres (maîtrise de l'énergie) - Aménagement parc du Casino - Maîtrise de l'énergie - Intervention sur le bâti - Déchetterie verte 	300 901 5 235 507 34000 250 901 5 235 507 34000 500 908 6 232 85015 33000 300 906 90 235 92005 30000	
M. JUSSIAUX (Transports - Stationnement)	<ul style="list-style-type: none"> - Transports - Achat de bus 	3 000 905 1 2150 508 35000	

DELEGATIONS	OPÉRATIONS	Total en KF du financement à assurer en 1993 par emprunt globalisé	IMPUTATIONS
M. BARETJE (Bâtiments Communaux et Centre Technique Municipal)	- Travaux de reconstruction à la Mairie et à l'Hôtel de Ville - Renouvellement des véhicules et engins divers aux Parc et Ateliers	550 7 050	900 0 232 89134 33000 901 0 2147 511 32000 pour 1 750 901 0 2150 511 32000 pour 5 300
M. RUEFF (Administration Générale et Informatique)	- Matériel bureautique - Logiciels bureautique	880 500	900 0 2147 89019 10100 900 0 2180 89019 10100
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	98 000	
M. GALLAT (Eaux)	- Construction du réseau d'eau pour le Parc Scientifique des Montboucons (viabilités ENSMM) - Travaux de rénovation et de reconstruction à la station de la Malate	1 000 1 000	892 2315 91010 30700 892 2315 91025 30700
M. GALLAT (Assainissement)	- Construction du réseau d'assainissement - Travaux neufs, grosses réparations réseau - Parc Scientifique des Montboucons - Viabilités ENSMM - Aménagements primaires ZAC de Château Galland - Extension et reconstruction de la station d'épuration de Port Douvot - Travaux neufs et grosses réparations à la station d'épuration de Port Douvot	1 062,5 600 2 550 680 1 000 1 000	893 2315 513 30300 893 2315 89117 30800 893 2315 91010 30300 893 2315 91058 30300 893 2315 88800 30800 893 2315 86800 30800
	TOTAL BUDGETS ANNEXES EAUX ET ASSAINISSEMENT	8 892,5	
	TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	106 892,5	

2. Section de fonctionnement

Chapitre 930 - Service Financier

Hors prélèvement, ce chapitre qui enregistre les frais financiers (intérêts et frais divers) résultant des emprunts passe de 74,9 MF en 1992 à 82,2 MF en 1993, soit + 7,3 MF.

L'évolution de ce chapitre résulte :

1. du volume d'emprunts réalisé au cours de l'exercice 1992 dont le remboursement de la première annuité interviendra en 1993 ; ce sont ces nouveaux prêts,

- 98 680 500 F d'emprunts long et moyen terme
- 15 000 000 F d'emprunts court terme
- 113 680 500 F

qui ont le plus de répercussion sur le chapitre 930 étant donné qu'au cours du remboursement des premières annuités, la part des intérêts est supérieure à celle du capital.

Ces prêts ont été réalisés au taux moyen de 10,31 % pour une durée moyenne de 12,77 ans.

La structure de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 1993 est la suivante :

- taux fixes : 57,76 %
- taux révisables : 27,64 %
- taux variables : 14,60 %.

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 1993 s'appréhende de la manière suivante :

- 43 858 KF pour les prêts à taux fixe
- 8 579 KF pour les prêts à taux variable
- 22 581 KF pour les prêts à taux révisable.

2. d'une prévision 1993 pour les frais de lignes de trésorerie plus importante (+ 1,47 MF). Dans ce montant sont également compris les intérêts des prêts à court terme réalisés en fin d'exercice 1992, à hauteur de 76 MF dans le cadre de la trésorerie zéro et qui sont actuellement entièrement remboursés.

Dans la mesure du possible, afin d'alléger les frais financiers, nous réalisons des prêts à remboursement infra-annuel (mensuel, trimestriel ou semestriel). L'estimation de notre besoin de financement calculé d'après notre plan prévisionnel de trésorerie nous amène, pour couvrir les intérêts des échéances nouvelles qui interviendront en 1993, à constituer une provision estimée à 3 900 KF au lieu de 1 942 KF en 1992.

D'autre part, une provision de 610 KF contre 550 KF en 1992 est constituée pour pallier la hausse possible en 1993 des taux variables et taux révisables pour les prêts à échéance infra-annuelle.

A ce chapitre figure également une provision pour actualisation de taux de change de notre prêt en devises (DEM), soit 40 KF contre 100 KF en 1992.

Chapitre 931 – Personnel permanent

Le chapitre 931 - Personnel permanent passe de 371 913 600 F en 1992 à 391 799 030 F en 1993, soit une augmentation de 5,35 %.

Cette prévision budgétaire prend en compte une augmentation de 2,10 % des traitements, une évolution du GVT de 2,30 %, l'application du protocole d'accord Gouvernement-Syndicat du 9 février 1990 (accord Durafour), l'évolution des régimes indemnitaires suite à la création des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, ainsi qu'une réduction d'effectifs de 35 agents à temps complet. Cette diminution d'effectifs résulte de l'application du principe d'un remplacement pour deux départs (les prévisions de départs pour 1993 ont été estimés à 70 agents). Rappelons que depuis 1986, 108,5 emplois à temps complet ont été supprimés sans altération de la qualité des services offerts.

Cette prévision prend également en compte le recours limité au personnel temporaire appelé à compléter provisoirement les effectifs permanents ou à pallier l'absence du personnel titulaire.

Une réduction des heures supplémentaires est également envisagée. L'ensemble de ces mesures devra permettre d'économiser l'équivalent d'une trentaine d'emplois.

Si on prend en compte les crédits votés au budget supplémentaires les 28 septembre 1992 (4 300 000 F) et 14 décembre 1992 (3 500 000 F), l'augmentation réelle de ce chapitre est de 3,18 % (il passe de 379 713 600 F à 391 799 030 F).

Sous-chapitre 931.0 - Formation professionnelle

Le crédit passe de 2 835 200 F en 1992 à 2 936 600 F en 1993, soit une augmentation de 3,57 %.

La cotisation CNFPT, d'un montant de 2 610 000 F représente 88,87 % du crédit formation, les 326 000 F restants sont consacrés aux frais de stage auprès d'autres organismes de formation. La réduction d'effectifs prévue nécessitera un redéploiement interne des agents vers d'autres secteurs d'activité, redéploiement devant s'accompagner d'actions de formation correspondantes.

Aucune augmentation des charges employeur pour 1993 n'est connue actuellement.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

Les dépenses de ce secteur régressent de 0,14 % traduisant la volonté de freiner les dépenses de fonctionnement.

Cette tendance générale recouvre des situations hétérogènes. C'est ainsi que sur les 12 sous-chapitres qui composent le chapitre 932, 10 d'entre eux connaissent une diminution de leurs dotations et les 2 autres enregistrent une progression de leurs crédits. Ces deux secteurs sont :

Bâtiments administratifs : + 6,9 %
Frais communs : + 6 %.

Le premier poste enregistre notamment une forte croissance des dépenses de loyers, + 16 %, due à la location nouvelle du logement du concierge du gymnase Clemenceau.

La deuxième ligne augmente principalement par la mise en place des crédits de fluides nécessaires : électricité + 7 %, gaz + 6,8 % et par l'accroissement des crédits permettant de régler les impôts et taxes foncières + 13,9 %.

Ces crédits s'étaient avérés insuffisants en 1992 et le recours au budget supplémentaire avait été nécessaire.

L'accroissement des recettes de 25,3 % est dû :

- à l'ajustement du recouvrement des charges d'entretien relatives aux établissements sociaux faisant partie des opérations de liaison Ville-CCAS,

- à la globalisation sur le chapitre 932 des facturations de travaux d'entretien du parc véhicules du CCAS et du CNFPT ; en 1992, elles figuraient au chapitre 955.

Chapitre 934 - Administration Générale

Les crédits de dépenses passent de 15 051 KF à 15 931 KF, soit + 5,8 %.

Le poste Maire et Municipalité progresse de 4,4 %. Dans le secteur Administration Générale qui augmente de 12,5 %, figure la rémunération prévue pour l'analyse des coûts des services, soit 800 KF en 1993 contre 320 KF l'an passé.

Les crédits d'affranchissement, de frais d'actes et de téléphone ont été réajustés pour tenir compte des besoins réels. Ces crédits globaux, soit 3 461 KF, correspondent au montant réalisé en 1992 (3 423 KF).

Les recettes passent de 920 KF à 898 KF, soit - 2,4 %.

Dans ce chapitre, nous pouvons remarquer :

- une diminution de la prévision de la participation du Conseil des Communes du Grand Besançon relative aux frais de secrétariat assurés par la Ville de Besançon (400 KF en 1992, 300 KF en 1993) justifiée par la création prochaine du district,

- l'inscription d'une nouvelle recette, correspondant à l'encaissement de chèques-caution relatifs à des dossiers d'appels d'offres.

Chapitre 936 - Voirie Communale

Les crédits de fonctionnement sont inférieurs à ceux de 1992, 14 278 KF au lieu de 15 261 KF (- 6,4 %).

Tous les secteurs voient leurs crédits de fonctionnement réduits à l'exception du secteur nettoyage et du secteur éclairage de la voirie communale qui progressent de 63,5 % et 0,3 %.

L'augmentation des crédits de nettoyage correspond à la location de bennes utilisées pour centraliser le dépôt des déchets collectés par les agents de nettoyage et leur transport en décharge contrôlée dont le coût estimé passe à 320 KF au lieu de 150 KF en 1992, la dépense réglée étant de 184 KF.

Les recettes sont en légère diminution, - 2,4 %, suite à une baisse des prévisions des indemnités de sinistre pour les Services Électricité et Administration Générale ; elles étaient surestimées en 1992. Il faut également remarquer, dans ce chapitre, une hausse des droits de voirie du Service Voirie, lesquels sont recalés par rapport aux encaissements 1992.

Chapitre 940 - Relations Publiques

La progression de près de 7 % correspond partiellement au coût sur une année entière de la nouvelle présentation de BVV, ces dépenses passent de 1 206 KF à 1 586 KF (+ 31,5 %). Le crédit 1992 s'étant révélé insuffisant, il convenait donc d'ajuster la prévision 1993.

De même, les sommes allouées pour le fonctionnement du Conseil Bisontin des Jeunes passent de 45 KF à 60 KF.

Les moyens alloués aux Fêtes et Cérémonies passent de 14,5 % (1 946 KF contre 1 700 KF en 1992).

Les recettes passent globalement de 825 KF à 1 054 KF, soit une progression de 27,7 %. Celle-ci s'explique par :

- un ajustement par rapport aux encaissements 1992 pour les recettes du Service Télématique,
- une prévision de recettes liées à la publicité dans le journal municipal BVV,
- l'inscription au budget primitif de la participation de l'Union des Commerçants aux illuminations de fin d'année.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

Chapitre 943 - Enseignement

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

Ces trois chapitres affichent des évolutions négative correspondant à la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les crédits du chapitre 942 passent ainsi de 3 029 KF à 2 925 KF.

Ceux du chapitre 943 de 10 521 KF à 9 494 KF. Comme l'an dernier, on constate une légère diminution des effectifs des écoles publiques et privées du premier degré (12 147 élèves au lieu de 12 257 en 1992).

Les crédits du chapitre 944 (14 355 KF contre 14 805 KF) ont été réduits. Les subventions ont été maintenues au niveau 1992 ; l'effort est porté sur le coût du personnel vacataire des cantines scolaires.

Dans le même temps, les recettes de ces chapitres évoluent comme suit :

- Sécurité et Police + 21 %
- Enseignement - 0,9 %
- Oeuvres sociales et scolaires + 17 %

A ce chapitre 942, nous remarquons une hausse importante de la recette consécutive à la fourrière véhicules qui a été réajustée par rapport à l'encaissement 1992 (550 KF en 1992, 850 KF en 1993).

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

1. Secteur Sport

Les crédits de dépenses passent de 5 414 KF à 5 596 KF, soit + 3,4 %.

L'évolution est due d'une part à une nouvelle prestation (120 KF pour le nettoyage du Palais des Sports, dépense compensée par une recette) et d'autre part à l'augmentation des subventions versées dans le cadre des contrats d'objectifs. Sinon tous les secteurs sportifs voient leurs crédits diminuer conformément à la volonté de freiner les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le montant des subventions à leur niveau 1992. Les recettes atteignent 5 866 KF contre 5 010 KF l'an dernier (+ 17,07 %). Cette progression prend en compte notamment l'ouverture de la nouvelle patinoire.

2. Secteur culturel

Les crédits de fonctionnement enregistrent globalement une très légère augmentation, soit + 0,45 %. Ils passent de 19 193 KF à 19 280 KF.

Mais cette évolution est différente selon les postes. En effet, si les crédits de subventions (13 099 KF contre 12 301 KF en 1992) augmentent de 6,49 % en raison notamment des subventions indexées et du centenaire du Kursaal (1 953 KF contre 2 064 KF en 1992), les crédits de fonctionnement courant des services (3 948 KF contre 4 828 KF en 1992) affichent une baisse de 14,38 %.

Les recettes du secteur culturel passent de 5 330 KF à 5 200 KF (- 2,44 %). Cette diminution découle essentiellement de la baisse du nombre des entrées à la Citadelle.

3. Secteur Animation

Les crédits de dépenses passent de 6 179 KF à 7 489 KF.

Le secteur animation des quartiers voit ses crédits diminuer conformément à la volonté de freiner les dépenses de fonctionnement (4 856 KF contre 4 990 KF en 1992).

Le secteur prévention augmente en apparence par rapport à l'année précédente (2 633 KF contre 1 190 KF) mais cette augmentation est due à une nouvelle manière de gérer ce secteur.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 1993, la Ville de Besançon a confié les tâches de prévention dans les quartiers à l'Association ADDSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) qui recevra une subvention de 1 560 KF. Cette somme correspond d'une part au transfert du personnel (6 éducateurs spécialisés) qui était auparavant géré par la Ville de Besançon, et d'autre part à des crédits de fonctionnement courant.

Les recettes régressent de 2,09 % (839 KF contre 857 KF en 1992). Cette diminution provient du réajustement des prévisions par rapport aux activités des MPT.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

Outre les opérations de liaison qui existent entre la Ville et le CCAS pour la gestion des crèches collectives, haltes garderies et centres d'initiation à l'économie sociale et familiale, ainsi que les opérations relatives aux crèches familiales, au contrat petite enfance et à l'Association BAOBAB, figurent à ce chapitre les dépenses du Service Municipal d'Hygiène, des Ambulances, du Centre de Soins Infirmiers Municipal, des Cimetières et de la Fourrière pour animaux.

Globalement ce chapitre augmente de 4,3 %, ce qui est raisonnable si l'on tient compte du fait que, pour le secteur géré par le CCAS, les crédits sont fonction des salaires versés.

Les recettes progressent de 3,5 % ; elles tiennent compte des réajustements par rapport aux encaissements 1992 des produits d'exploitation et d'une actualisation des produits domaniaux.

Les recouvrements de traitement pour le personnel de la Ville mis à la disposition du CCAS dans le cadre des opérations de liaison augmentent de 4 %.

A ce chapitre, figurent également les participations de la Caisse d'Allocations Familiales en faveur du programme pour l'enfance.

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

Ce chapitre retrace les dépenses liées à la Médecine du Travail qui reculent de 6,4 %. Les efforts ont porté sur les acquisitions de petit matériel et les analyses demandées au CHR.

Les recettes évoluent de + 4 %.

Chapitre 955 - Aide sociale

Ces dépenses progressent de 4,1 % ; elles passent de 59 546 KF à 61 988 KF.

Les principales augmentations sont liées au contingent d'aide sociale qui atteint 19 200 KF en 1993 contre 17 000 KF, soit + 12,9 % et aux Contrats Emploi Solidarité dont le crédit passe de 2 526 KF à 3 000 KF (+ 18,8 %).

Les recettes globales diminuent de 10,4 %. En 1992, nous avons une inscription budgétaire de 400 KF pour la facturation de travaux d'entretien sur les véhicules du CCAS et du CNFPT. En 1993, cette facturation figure au chapitre 932.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

Ces dépenses augmentent de 1,2 %.

Seuls les crédits des activités des syndicats de communes et du tourisme sont en progression. Ils passent de 826 KF à 996 KF (+ 20,6 %) pour les syndicats de communes avec notamment une progression de 50 % des dépenses prévues pour le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel et de 1 847 KF à 1 878 KF (+ 1,7 %) pour le tourisme.

Les recettes progressent de 6,4 % ; les participations des communes de Chalezeule et de Chemaudin fixées à 16 % de la taxe professionnelle qu'elles reçoivent en échange de services rendus ont été réajustées par rapport aux encaissements 1992.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

Les dépenses et les recettes enregistrent des évolutions modérées respectivement + 1,3 % et + 0,3 %.

Évoluent de manière plus significative les loyers réglés pour héberger Énergie Cités qui passent de 47KF à 90 KF (extension des locaux) et le contrat nous liant à Via-Stationnement pour la gestion du stationnement de surface, cette prestation passe de 2 886 KF à 2 961 KF (+ 2,6 %).

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement, concédés ou affermés

Les dépenses progressent globalement de 5,2 % et les recettes de 12 %.

La participation à l'équilibre du Budget Forêts croît de 3,3 %.

Les dépenses liées aux déchetteries passent de 768 KF à 1 638 KF, soit + 113,3 %. Ce doublement correspond aux nouvelles modalités de gestion de la déchetterie des Tilleroyes.

Les crédits de fonctionnement du parking de la Mairie évoluent de + 11,3 % en dépenses et + 24,9 % en recettes.

La redevance liée à l'installation du générateur charbon correspond aux annuités de prêts réglées par la Ville et passe de 2 362 KF à 2 409 KF, soit + 2 %.

La charge liée à l'organisation des transports urbains ressort à :

1993	1994
14 845 KF	13 585 KF participation de la Ville
35 736 KF	39 299 KF emploi du versement-transport
50 571 KF	52 884 KF (+ 4,6 %)

D'autres prestations sont réglées à la CTB, à savoir :

- Transport des personnes handicapées	915 KF
- Cartes de transport du personnel communal pour déplacements professionnels	75 KF
- Compensation des tarifs accordés aux écoliers	1 587 KF
- Frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur établissement scolaire	2 631 KF

Ces derniers frais sont compensés par la DGD (chapitre 970) à hauteur de 1 283,5 KF complétée par une subvention du Département de 720 KF.

Le produit du versement transport passe de 45 600 KF à 52 300 KF en 1993.

Je vous rappelle que, par délibération du 18 janvier 1993, le Conseil Municipal a décidé de ramener le taux du versement-transport perçu sur la commune à 1 % au lieu de 1,05 %, sachant que ce nouveau taux de 1 % s'appliquera à compter du 1^{er} février 1993 à la totalité des salaires alors que précédemment il ne portait que sur les salaires plafonnés ; la prévision ci-dessus tient compte de ces modifications.

Cette recette, totalement affectée aux dépenses de transport a permis de financer pour :

- compensation des réductions de tarifs accordées par la CTB aux salariés et dépenses liées à l'amélioration du réseau	39 299 KF
- remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel	400 KF
- compensation SNCF pour les tarifs qu'elle accorde aux salariés. Cette compensation n'est plus due, cette somme permettra de régler le solde dû pour 1992	100 KF
- couverture des annuités des emprunts contractés pour le renouvellement de matériel	4 256 KF
- financement de matériel roulant	8 245 KF

* * *

Comme pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après la balance de la section de fonctionnement comparée aux prévisions 1992 en recettes et en dépenses.

RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1992	Propositions 1993	1992	Propositions 1993
		930	Service Financier	74 912 000	82 150 000
931	Personnel permanent	371 913 600	391 799 030	3 740 000	3 566 000
932	Ensembles immobiliers et mobiliers	39 419 549	39 365 805	2 910 707	3 645 834
934	Administration Générale	15 051 259	15 920 693	919 600	897 700
936	Voirie communale	15 261 381	14 277 955	1 394 200	1 360 500
937	Réseaux communaux	4 442 500	4 388 600	707 000	2 320 000
940	Relations Publiques	6 327 085	6 767 882	825 117	1 054 000
942	Sécurité et Police	3 029 206	2 925 451	1 443 855	1 748 875
943	Enseignement	10 521 449	9 493 676	6 656 859	6 596 200
944	Oeuvres sociales scolaires	14 804 913	14 354 502	11 150 000	13 045 000
945	Sports et Beaux-Arts	30 786 748	32 365 530	11 197 190	11 904 600
951	Services sociaux sans comptabilité distincte	27 006 478	28 172 123	34 413 174	35 631 735
953	Hygiène et protection sanitaire	148 386	138 820	269 000	279 760
955	Aide Sociale	59 545 795	61 988 251	2 400 000	2 150 000
961	Interventions économiques générales	6 572 833	6 650 055	1 723 000	1 833 300
964	Interventions socio-économiques	82 400	51 000		
965	Domaine productif de revenus	3 541 677	3 587 805	16 213 905	16 265 718
968	Serv. agric. industr. com., gérés directem., concédés ou affermés	80 404 932	84 601 430	102 751 042	115 114 887
970	Charges et produits non affectés	4 558 000	3 493 000	202 773 963	211 716 500
971	Impôts obligatoires	630 000	730 000	7 552 520	6 930 970
977	Service fiscal, impôts complémentaires	27 500	2 500	421 905 820	436 598 698
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	768 987 691	803 224 108	832 737 152	874 441 477

Budgets annexes

Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets font partie des services classés services industriels et commerciaux ; à ce titre, ils sont dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, leurs dépenses et leurs recettes sont comptabilisées pour leurs montants hors taxes.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 4,40 F HT pour le prix de vente du mètre cube d'eau en 1992, soit une majoration de 5,26 % (délibération du 16 décembre 1991)

- 3,3604 F HT pour le prix au mètre cube de la redevance d'assainissement soit une augmentation de 15 % (délibération du 16 décembre 1991).

Outre les différentes recettes de branchements et raccordements, une reprise sur les excédents constatés sur la gestion de l'année précédente permet d'assurer l'équilibre de ces deux services. Cette reprise s'élève respectivement à 3,6 MF (3 MF en 1992) pour le budget de l'eau et à 1,820 MF (2,328 MF en 1992) pour l'assainissement.

Globalement le budget du Service des Eaux augmente de 4,8 % (56,56 MF contre 53,96 MF en 1992) et celui du Service Assainissement diminue de près de 11 % (57,21 MF pour 64,27 MF en 1992). Les travaux d'extension de la station d'épuration (équivalent 200 000 habitants) étant en passe de se terminer, le crédit de travaux correspondant passe de 17 855 KF en 1992 à 4 100 KF cette année.

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les dépenses s'élèvent à 1 675 KF en 1992, soit une progression de 5 %. Elles sont financées par le forfait de soins fixé par la DDASS et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts communales

Ce budget progresse de 1,2 % (5 022 KF HT contre 4 962 KF HT l'an dernier).

La couverture des dépenses nécessite une participation du budget principal égale à 1 959 KF HT en 1993 contre 1 896 KF HT en 1991, soit + 3,3 %.

Le produit de la vente de bois est inscrit pour 1 450 KF HT au lieu de 1 500 KF HT en 1992. Cette légère réduction prend en compte la morosité de ce secteur, les recettes inscrites l'an passé n'avaient d'ailleurs pas été totalement réalisées (1 359 KF HT).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avant d'ouvrir le débat, je tiens à vous faire remarquer que la Commission du Budget élargie qui s'est réunie vendredi dernier sous la présidence de Marguerite VIEILLE-MARCHISET, ne comprenait que six Adjoints ou Conseillers Municipaux. Cette commission a fixé le déroulement de la présentation de ce budget. Intervention de Marguerite VIEILLE-MARCHISET, après quelques mots d'introduction de ma part, ensuite une très large discussion pendant laquelle, conformément à notre règlement, chacun pourra intervenir deux fois sans limitation de durée et pour terminer réponse de l'Adjointe et du Maire à l'ensemble des questions posées.

Avant de vous apporter quelques réflexions, je voudrais adresser mes plus vifs compliments à la Première Adjointe chargée du Budget, depuis la disparition de Jean BOICHARD, Marguerite VIEILLE-MARCHISET, qui a fait un travail remarquable, qui a souvent eu des insomnies m'a-t-elle dit, devant les difficultés à surmonter pour préparer ce budget de plus d'un milliard de francs. Je voudrais, avec elle, remercier les services financiers, des responsables les plus importants à tous ceux qui travaillent sur ordinateur pour mettre ces chiffres les uns à la suite des autres et le Service du Secrétariat Général. C'est à la fois les Élus autour de Marguerite VIEILLE-MARCHISET, et les services qui préparent tous les éléments permettant de réaliser un équilibre budgétaire.

Avant que Marguerite VIEILLE-MARCHISET ne vous donne plus de détails sur les points les plus importants qu'on reprendra en fonction de vos questions, je voudrais ajouter que c'est un budget à la mesure du temps présent, c'est-à-dire avec une croissance faible ; nous vivons avec une inflation faible, 2 % en 1992. Les collectivités qui doivent monter des budgets ne peuvent pas se permettre de les faire croître de façon importante. Malgré une croissance limitée volontairement, nous avons voulu maintenir la part des investissements et des équipements à leur niveau de l'an passé afin de satisfaire les besoins. Mais par contre, puisqu'il faut un équilibre, c'est dans le fonctionnement qu'on demandera en 1993 à l'ensemble de nos services, plus de rigueur encore que l'an passé.

Vous avez remarqué que pour ces investissements, nous avons tenu aussi à maintenir la part d'autofinancement qui s'élèvera à 31,8 %, c'est-à-dire que 67 millions du budget de fonctionnement sont réservés à l'investissement. Je crois que c'est un signe positif à la fois de maintenir ses équipements et surtout de maintenir l'autofinancement.

Concernant les recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement n'augmente que de 2 % et nous avons limité la pression fiscale à 2 %, soit une hausse égale à l'inflation. L'emprunt réalisé pour le budget principal sera de 98 millions de francs, égal à celui contracté en 1992. Par contre, dans les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement où l'an dernier nous avons encore de gros investissements à réaliser et où nous avons emprunté 20 millions de francs, nous réduisons à 8,9 millions de francs pour 1993, c'est-à-dire que globalement l'emprunt pour l'ensemble du budget est en baisse par rapport à l'an passé.

Nous avons eu la bonne surprise cette fois, d'une augmentation des bases, ce qui fait que la masse des impôts prélevée sur les Bisontins sera en hausse de 5,37 % donc un chiffre intéressant qui nous est confirmé par les services fiscaux. Nous avons voulu aussi, comme l'an dernier, faire une reprise sur l'excédent 1992, d'une part pour équilibrer par 10 millions le budget de fonctionnement et d'autre part pour investir 14 millions sur des équipements qui font l'objet d'un budget supplémentaire. Donc, compte tenu de tout cela et malgré les rigueurs du temps, le budget que l'on vous présente ce soir est un bon budget, on aura bien sûr tout à l'heure à enregistrer un certain nombre de critiques de la part de l'Opposition, c'est son rôle. Je pense qu'il était difficile de faire mieux, sinon à complètement déséquilibrer un budget que nous voulons donc en croissance avec un investissement toujours équivalent ou supérieur et avec le respect de la promesse donnée, c'est-à-dire d'une pression fiscale qui évolue au même niveau que l'inflation de l'année précédente. Voilà les quelques remarques préalables que je voulais faire et je demande à Mme VIEILLE-MARCHISET d'aller plus avant dans le détail des chiffres et je lui cède la parole.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Merci Monsieur le Maire. Je rappelle brièvement les options qui ont été retenues par la Majorité pour élaborer ce budget. Au niveau des recettes, nous avons respecté l'engagement de limiter la pression fiscale au montant de l'inflation, limité le recours à l'emprunt et augmenté la part des dépenses d'investissement. Pour les dépenses, une vigilance particulière quant au niveau de la dette, une progression des dépenses d'investissement, la maîtrise de la masse salariale et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont guidé nos choix. Et malgré les difficultés auxquelles la Ville est confrontée, comme toutes les villes d'ailleurs, petites ou grandes, dans un contexte

économique difficile, le budget qui vous est proposé est très positif puisqu'il prend en compte des équipements nécessaires au développement de l'agglomération, aux besoins quotidiens de nos concitoyens, et il maintient la politique sociale de la Ville en faveur des populations en difficulté.

Pour le budget général, vous avez, grâce aux documents qui vous ont été remis, certainement pu pratiquer une analyse sérieuse de ce budget qui est soumis à votre approbation. Les chiffres sont arrêtés en fonction des données qui s'imposent à la Ville, c'est-à-dire le montant des dotations et allocations de l'État, les bases d'imposition, les résultats de l'exercice précédent. Je citerai quelques chiffres : l'augmentation du budget général est de 3,76 %, elle avait été annoncée au débat d'orientations à 5 % et elle était de 4,59 % en 1991 et de 5,49 % en 1990, pour une inflation qui est de 2 % en 1992, de 3,1 % en 1991 et de 3,4 % en 1990. La maîtrise de l'évolution du budget, tout en maintenant un niveau d'investissement important, suit la diminution de l'inflation. On peut noter cependant une diminution de 11 % du budget du Service Assainissement, due à l'achèvement des travaux de la station de Port Douvot. Pour le financement des investissements, l'autofinancement est en progression constante. En 1991, 180 millions d'investissement ont été autofinancés pour 54 millions. En 1992, 188 millions ont été financés pour 63 millions. En 1993, 177 millions d'investissement seront autofinancés pour 64 millions. Nous avons maintenu l'emprunt au niveau de l'an dernier, 98 millions pour le budget principal et 8,8 millions pour les budgets annexes. Voilà pour les grandes masses au niveau du budget général.

Nous allons prendre le budget principal puisque c'est le plus important dans cette masse budgétaire. La progression de ce budget est de 4,70 %, soit 45 millions, dont 10,9 millions pour les investissements et 34,2 millions pour le fonctionnement. Vous m'aviez demandé, aux orientations, où était passée l'augmentation. Je vous réponds. L'annuité de remboursement progresse de 10,4 %, c'est-à-dire de 4,9 millions en capital et de 7,3 millions en intérêts. C'est le résultat d'une conjoncture financière difficile, puisque le différentiel entre l'inflation et les taux d'intérêts des emprunts varie entre 7 et 8 points, et du recours plus important à l'emprunt en 1992, 98 millions contre 91,9 millions en 1991. Le maintien de l'emprunt au niveau de l'an dernier nous permettra une relative maîtrise de ces deux lignes budgétaires. Les échéances des prêts étant constantes, une part importante des intérêts est remboursée pour une part minime du capital et c'est une proportion inverse au fur et à mesure du vieillissement des prêts. Le taux moyen d'endettement est de 9,96 % et la durée résiduelle est de 9 ans 5 mois. Ce taux d'endettement par habitant place Besançon dans la moyenne des villes françaises. Les mesures prises pour une gestion optimum de la dette sont toujours appliquées, c'est-à-dire la trésorerie zéro, les remboursements de prêts par anticipation, les couvertures pour risques de taux pour lesquelles nous n'aurons des résultats positifs que pour le budget 1994 puisque nous avons pris les décisions en fin d'année 1992. Le montant total des investissements, du budget primitif et du budget supplémentaire qui est également soumis à votre approbation, est de 150,3 millions contre 143,2 millions en 1992. L'autofinancement est là aussi en progression, 50,7 millions en 1993 contre 45,2 en 1992. Vous avez le détail de ces investissements au dossier, vous avez pu les prendre ligne par ligne. Je vais simplement souligner les travaux d'équipement routier et de communication, le tunnel sous la Citadelle, la participation à l'électrification de la ligne Franois - Saint-Amour, les rocades Ouest, l'aménagement de la Nationale 57 à Valentin, les participations à l'aménagement ZAC de Château Galland, ZAC La Fayette, Parc Scientifique et Industriel. Ce sont des opérations qui concourent à la structuration et au développement de l'agglomération. La participation au plan Université 2000 et à l'ENSMM, au logement, à la réhabilitation des 408, à l'environnement, à l'aménagement de la déchetterie, à la patinoire, aux transports en commun, aux écoles, sont des investissements qui améliorent la vie quotidienne des Bisontins.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 34,2 millions. Les frais de personnel progressent de 18,8 millions ; l'évolution des carrières, les accords Durafour, le régime indemnitaire et les nouveaux cadres d'emplois justifient cette augmentation. Ils représentent encore 48,8 % des

dépenses de fonctionnement. Là nous restons encore au-dessus de la moyenne des villes comparables à la nôtre mais l'objectif retenu est la maîtrise de ce poste par le non-remplacement de certains départs en retraite, la diminution des dépenses de personnel temporaire en remplacement du personnel permanent et une formation adaptée pour un redéploiement.

On peut noter également l'augmentation des services sociaux et de l'aide sociale. Le contingent d'aide sociale progresse de 2,2 millions. Les services sociaux de la Ville, par le travail des centres en économie sociale et familiale assurent le suivi social des populations en difficulté et des personnes âgées qui relèvent, depuis la décentralisation, de la compétence du Conseil Général. Il serait souhaitable qu'une convention entre la Ville et le Département fixe les règles de financement. Les crédits de fonctionnement, hors énergie et contrats indexés, subissent une réduction de 10 % par rapport à 1992. L'étude financière que nous avons entreprise sur les services devra permettre de concilier la rigueur de gestion et le maintien de la qualité du service rendu. Voilà pour ce qui concerne les dépenses.

Les recettes d'investissement progressent de 2,71 %. L'emprunt globalisé ne varie pas mais je voudrais noter là une recette nouvelle de 1,5 million qui représente la participation du SIEV aux travaux d'aménagement routier ; ceci est le fruit du travail fait au sein du CCGB en vue de la constitution d'une structure intercommunale. Les recettes de fonctionnement progressent de 5,01 %. La DGF qui n'est pas encore notifiée progressera d'un montant proche de l'inflation, les produits d'exploitation de 10 % et le versement-transport de 14,7 %. Vous savez que nous avons voté au mois de décembre le taux de cette taxe qui, de 1,05 est revenu à 1 % mais est applicable sur la totalité des salaires et non plus sur les salaires plafonnés.

La fiscalité représente environ 41 % des recettes de fonctionnement avec un produit de 364 670 000 F et donc malgré la baisse de l'inflation, l'inscription complémentaire est de 18 600 000 F. Pour la taxe professionnelle, la seule zone de Châteaufarine représente 5 085 000 F de base et quatre établissements qui y sont implantés bénéficient encore d'exonération. Là encore, la politique que nous menons depuis plusieurs années dans les domaines du logement et du développement économique est efficace et dynamique. Dans le classement fait par l'Association des Maires des Grandes Villes, sur 46 villes, nous nous maintenons à la moitié du tableau pour le produit fiscal moyen par habitant. Le palmarès des villes d'affaires qui est publié par la revue l'Entreprise donne à Besançon une note de 8 sur 10 et la classe 5^{ème} sur 27 dans les villes de 100 à 200 000 habitants pour son taux de taxe professionnelle, selon le critère retenu, c'est-à-dire en fonction inverse de la lourdeur du taux. Un constat également pour la taxe d'habitation, pour un nombre de contribuables de 58 545, 26 865 bénéficient de dégrèvements totaux ou partiels ou d'exonérations accordées par l'État, cette situation vous le savez, n'est pas sans incidence sur les dépenses d'aide sociale. Le travail fait au sein du CCGB depuis 3 ans aboutira inévitablement et progressivement à une atténuation des disparités en mettant en place une solidarité plus large. La DSU est inscrite en recettes pour 5 millions de francs, ce qui devrait représenter un minimum car les crédits d'État passent de 700 millions à 1 milliard de Francs M. le Député-Maire vous en a parlé mais notre volonté reste toujours là aussi d'atténuer le plus possible, voire diminuer la reprise sur l'excédent de l'année précédente mais naturellement à plus ou moins long terme. Compte tenu de cette reprise, il reste actuellement 11 240 000 F de fonds disponibles.

Il n'y a donc pas de quoi faire des folies, et il ne sera pas donné satisfaction à toutes les demandes qui seront faites pour un budget supplémentaire. Vous savez que ce budget, M. le Député-Maire l'a souligné, a été difficile à établir, il a demandé énormément de travail et de rigueur mais je pense que l'exécution sera encore plus rigoureuse. Pour les budgets annexes, ils s'équilibrent d'eux-mêmes mais ils ont été préparés avec la même rigueur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Je vais maintenant inscrire les personnes qui souhaitent intervenir : j'ai M. TOURRAIN, Mme BULTOT, M. MAILLAIRD, M. JACQUEMIN, M. ALAUZET, Mme FOLSCHWEILLER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. NACHIN, M. PIERLOT, M. BAS, M. PONÇOT, Mme CAMPBELL, M. FOUSSERET. Pas d'autres inscrits pour l'instant. Monsieur TOURRAIN, nous vous écoutons.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, lors de la réunion de la Commission des Finances élargies, j'avais proposé une procédure qui aurait rendu les débats plus vifs. En s'en tenant à deux interventions, il est bien évident que si l'on veut examiner l'ensemble du budget, on risque d'être un peu long et je m'excuse par avance de la longueur de mon propos.

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'examen de votre projet de budget, je vais m'arrêter un instant sur un aspect de votre bilan, c'est-à-dire celui de l'emploi qui est lié à l'activité économique. Lors du dernier Conseil, j'ai noté que vous estimiez que Besançon était beaucoup mieux placée que d'autres secteurs ou d'autres villes en matière d'emploi et je vous avais indiqué que d'après les renseignements en ma possession, le chiffre des demandeurs d'emploi était de 10 103 sur Besançon contre 21 989 pour l'ensemble du Département. Vous m'aviez alors très justement fait remarquer que le bassin d'emploi de Besançon comportait 230 000 habitants sur 480 000 habitants, qui se plaçait donc à peu près au même niveau que le reste du Département. Mais en signant l'éditorial du dernier BVV, vous apportez une précision qui va tout à fait à l'encontre de vos affirmations. Vous indiquez que le nombre des demandeurs d'emploi est de 6 308 pour Besançon. Ainsi, par rapport au Département, à Besançon on ne devrait avoir que 5 200 chômeurs si on effectue une comparaison, c'est-à-dire 1 000 de moins que nous n'en avons actuellement. D'ailleurs les chiffres sont là, tout à fait probants, inéluctables, incontournables. Pour le Département, 21 989 demandeurs d'emploi sur 480 000 habitants, ça représente 4,4 %. Sur le bassin de Besançon, 10 103 sur 230 000, ça représente 4,39 %. Sur la Ville de Besançon 6 308 sur 113 800, ça donne 5,54 %. Ces chiffres, je les tiens de l'INSEE. Eh bien, une fois de plus, on s'aperçoit que vous prenez quelque liberté avec la vérité.

J'en viens maintenant à l'examen de votre projet de budget 1993. A deux ans de la fin de votre mandat, le budget que vous nous présentez dépasse pour la première fois pour le budget principal le milliard de francs puisqu'on est à 1 milliard et 6 millions, c'est-à-dire qu'on joue maintenant dans la cour des grands, avec la Région, le Département et le CHR dont les budgets dépassent également le milliard.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez parler M. TOURRAIN. Il y a des observations, je dis de vous laisser parler, allez-y !

M. TOURRAIN : D'accord, merci. Votre autorité est si naturelle que tout le monde se tait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour eux.

M. TOURRAIN : Je vais analyser votre budget sous deux aspects : les recettes, les dépenses et je verrai avec vous quelles sont leurs incidences sur l'équilibre budgétaire, sur la fiscalité, bref sur la gestion de la Ville. Enfin, je soumettrai à votre approbation des propositions d'aménagement qui devraient nous permettre de faire beaucoup mieux en dépensant moins, pour reprendre une expression que nous utilisons depuis quelque temps. Pour dresser ce constat et établir notre diagnostic, il est évident que je me baserai sur les documents officiels que vous nous avez fournis, les bulletins officiels ainsi que sur les statistiques du Ministère de l'Intérieur qui, je vous le rappelle, sont ce qui existe de mieux en la matière.

Concernant les recettes, on note que les orientations budgétaires qui ont été présentées le 18 janvier ont subi quelques aménagements mais c'est tout à fait normal. Au fur et à mesure de

l'élaboration du budget, on affine les chiffres et on serre les boulons. La DGF par exemple devait augmenter de 2,38 % et apporter 3 800 000 F de recettes supplémentaires, elle est fixée à 2 % et n'apporte pas de recettes supplémentaires. Les allocations compensatrices pour les constructions neuves sont en baisse de 1 million, les exonérations de taxe d'habitation de 2 millions, les allègements de taxe professionnelle de 3,3 millions.

Nous sommes dans un règne gouvernemental finissant et on ne va pas sortir des bazookas pour sortir le corbillard. On va le laisser passer. Notons seulement qu'au lieu de dépenser l'argent public à faire acheter par des sociétés nationalisées les entreprises des amis du Président ou des membres du Gouvernement : Vibrachoc à Patrice Pelat, Yves Saint-Laurent à Bergé, Adidas à Tapie, beaucoup plus cher qu'elles ne valent réellement, le Gouvernement aurait été mieux inspiré de venir aider davantage les collectivités locales. Mais enfin nous sommes là pour pallier ces carences et tout à l'heure, vous avez dit que la contribution des Bisontins allait augmenter de 5,37 %, cela représente donc 3,37 % de plus que l'inflation. Où est la rigueur ? (protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, permettez-moi un mot, parce que c'est une confusion dans votre esprit et je ne voudrais pas que ça dure trop longtemps ; j'ai dit que la masse augmentait de 5,37 % par suite de l'augmentation considérable des bases, ce qui prouve qu'il y a des entreprises et qu'il y a des citoyens qui paient la taxe d'habitation, en nombre plus grand qu'auparavant, mais le pourcentage sur chaque feuille d'impôt, s'il n'y a pas de changement dans le logement, la situation familiale, etc., sera bien égal à l'inflation : 2 %. Je le précise.

M. TOURRAIN : La masse totale de la contribution des Bisontins va augmenter de 5,37 %. Je n'ai pas dit que le Bisontin allait voir sa feuille d'impôt augmenter de 5,37 % (protestations). C'est ce que j'ai écrit et c'est la vérité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, c'était pour éviter toute confusion dans l'esprit de vos collègues.

M. TOURRAIN : Dans mon esprit, il n'y a pas de confusion, elle peut exister peut-être chez vos amis...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Revenez à vos moutons.

M. TOURRAIN : ... chez vos amis pas très avertis de ces problèmes mais pas dans celui...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais c'est aussi pour vos amis qui ne sont pas non plus très avertis de ces problèmes, c'était pour l'ensemble, je ne fais pas de discrimination.

M. TOURRAIN : Je vais continuer si vous le permettez, parce qu'à ce train-là, vous en avez pour jusqu'à 2 heures du matin.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous ai interrompu une seule fois. Allez-y !

M. TOURRAIN : Les produits d'exploitation qui, selon l'orientation budgétaire du 18 janvier ne devaient augmenter que de 4 %, augmentent en fait de 5 millions. C'est le chiffre que vous avez cité tout à l'heure, Madame. Par ailleurs, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 2,5 millions, c'est-à-dire 10 % et l'augmentation du produit d'exploitation est de 10,76 %, ça n'est pas rien Monsieur le Maire. Le versement-transport, vous avez expliqué tout à l'heure, Madame, qu'il avait augmenté de 6 700 000 F, soit 14,69 %. J'entends d'ailleurs déjà ici le bruit grinçant des brosses à reluire en disant mais c'est le produit d'une fabuleuse politique économique de la part de la Ville. Ça n'est pas cela et vous le savez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça vient des salaires.

M. TOURRAIN : Ça vient essentiellement du déplafonnement mais puisque vous voulez être le chantre de l'aide aux entreprises pour favoriser l'emploi, pourquoi est-ce que parallèlement vous n'avez pas diminué le pourcentage d'imposition d'un produit comparable ? C'est ce que vous n'avez pas fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Poursuivez, Monsieur TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Je vous laisse respirer un petit peu quand même de temps en temps et moi aussi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez, je ne manque pas de souffle.

M. TOURRAIN : Le produit des jeux nous rapporte 1 200 000 F de recettes supplémentaires. Il était prévu 600 000 F de recettes supplémentaires dans l'orientation ; c'est une bonne surprise, vous aviez sous-estimé les bandits manchots, merci M. JOXE qui n'a pas renié M. PASQUA.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais par contre a renié M. TRANCHANT !

M. TOURRAIN : C'est TAPIE qui n'a pas renié TRANCHANT.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non. C'est TRANCHANT qui ne voulait pas de bandits manchots ici parce qu'il n'avait pas d'actions.

M. TOURRAIN : La reprise anticipée : je vous ai entendu dire, Monsieur le Maire, et je l'ai entendu dire aussi de notre regretté collègue M. BOICHARD, que la reprise anticipée était une mauvaise pratique. En 1991 et en 1992, votre Adjoint aux Finances de l'époque s'était engagé à ne plus y avoir recours. C'était lors des séances du 11 mars 1991 et du 30 mars 1992. Or, la reprise anticipée est toujours là.

L'emprunt : vous avez très justement révisé votre orientation budgétaire en ramenant l'emprunt prévu de 100 millions à 98 millions et on verra tout à l'heure que l'augmentation des annuités de dette est telle qu'il y a lieu, dès maintenant, de faire un effort particulier en limitant au maximum le recours à l'emprunt. L'emprunt est l'impôt de demain et il faut voir comment nous pourrions faire pour y recourir le moins possible. Je vous suggérerai d'ailleurs à ce sujet-là des aménagements.

Les dépenses : ...je vois que vous vous amusez toujours aussi bien, je suis très heureux de pouvoir agrémenter vos soirées...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, simplement je disais que vous avez parfaitement raison en proposant de limiter le recours à l'emprunt ; je pense que la Région aurait bien fait de vous écouter quand vous étiez encore au Conseil Régional.

M. TOURRAIN : Oui d'accord, mais de toute façon, figurez-vous que ça a été fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Depuis que vous n'y êtes plus !

M. TOURRAIN : Les dépenses : l'annuité de dette, dépense qui est irréductible dans l'immédiat, augmente de 14 millions, c'est le chiffre que vous avez cité tout à l'heure, c'est-à-dire 10,25 % par rapport à 1992. Il faudra s'attendre à une augmentation similaire en 1993, d'où le propos justifié, je pense, que je viens de tenir concernant l'emprunt. Et en ce qui concerne la Région, comme

vous l'aviez quittée et que vous n'étiez pas dans l'exécutif, vous ne savez pas ce qui s'y est dit et ceux qui maintenant y sont, ne peuvent pas non plus l'affirmer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non mais je reçois vos délibérations que je lis avec intérêt.

M. TOURRAIN : Mais, comme vos collègues, en dehors de M. CHEVENEMENT à un moment donné puis de M. PROUST, il n'y avait pas grand monde de chez vous qui assistait aux réunions de la Commission des Finances, ils ne pouvaient pas savoir ce qui se passait dans les débats. Je l'ai regretté d'ailleurs souvent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Enfin, vous aviez augmenté l'emprunt quand même.

M. TOURRAIN : Le poste du personnel ; ce poste représente la moitié des dépenses de fonctionnement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas tout à fait.

M. TOURRAIN : Il était prévu une augmentation de 4 % dans l'orientation budgétaire, on le trouve à 404 539 000 dans un document pour l'ensemble des services, c'est-à-dire 4,87 %. Ça représente 50,39 % des dépenses de fonctionnement. Dans un autre document qui ne comprend que le chapitre 931, il figure à 391 700 000, c'est-à-dire une augmentation de 5,69 %. C'est le document d'analyses du 17 février. Le poste des Sports et des Beaux-Arts augmente de 5,12 % alors que les subventions aux clubs sportifs stagnent ou sont très peu réévaluées. Les relations publiques augmentent de 6,966 % alors que les crédits de la sécurité et police diminuent de 3,4 %. Au total, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,45 %, c'est-à-dire 2,45 % de plus que l'inflation. Où est la rigueur ? On y viendra tout à l'heure, rassurez-vous, sur la rigueur.

Les dépenses d'investissement, et c'est bien là où le bât blesse, représentent 136 300 000 F contre 130 200 000 F en 1992, soit 15 % du budget c'est-à-dire 7 millions de plus que l'an passé ; même si vous récupérez les 13 ou 14 millions que vous avez ajoutés au budget supplémentaire, ça n'enlève rien à la comparaison par rapport au budget précédent. 7 millions sur un budget de 1 006 000 000 confine votre propos au ridicule car vous dites «même modérée, cette augmentation témoigne de la volonté de la Municipalité de maintenir un niveau de réalisation correspondant aux attentes de nos citoyens et des entreprises de BTP». Fermez le ban.

Tous les ratios du Ministère de l'Intérieur montrent que vous êtes parmi les villes de plus de 100 000 habitants, une des deux villes les plus mal placées pour l'investissement. Dépenses d'investissement par habitant : page 63 du guide des ratios 1990 : 1 626 F par habitant contre 2 220 F en moyenne nationale, soit 36 % de moins. Puis n'allez pas me parler tout à l'heure des districts, car j'en ai pris la liste sur le nombre des villes et je pourrai vous indiquer ce que ça représente.

Même résultat en équipement brut, page 66 du même guide. Même situation pour le taux d'équipement, 15,6 % contre 23,9 % de moyenne nationale, et aussi pour les ressources propres d'équipement et c'est là où c'est très grave parce que ça représente l'autofinancement, 6,5 % contre 20,7 % de moyenne nationale. Voyez les pages 67 et 69 du guide. Évidemment et en contrepartie, l'endettement pour l'équipement brut est beaucoup plus élevé que dans les autres villes ; il est de 76,3 % contre 52,4 % page 71 du guide.

Rigueur : vous l'aviez dit et nous étions presque prêts à vous croire et tout à fait disposés à vous suivre puisque c'est ce que nous demandons pour les économies depuis fort longtemps, depuis 10 ans. Quelques exemples : pour le personnel permanent, séance du 5 septembre 1983 - BO pages 749 et 750, nous demandions une réduction des frais de personnel. Idem pour le personnel

temporaire, séance du 11 mars 1991, séance du 30 mars 1992, reportez-vous aux BO, je peux vous en donner les pages. Vous nous annoncez une réduction du personnel permanent de 35 postes par non-remplacement des départs en retraite en plus des 107 postes que vous auriez supprimés. On pourrait donc croire que ces résultats allaient déboucher sur une diminution importante des frais de personnel, nous étions dans les zones de 48 - 49 %. Or on passe au-delà de 50 %, 50,3 % vous ai-jedit tout à l'heure. Et c'est là qu'on voit qu'il y a loin des intentions à la réalité.

Pour les relations publiques, je vais alléger, je remettrai au service le texte de mon intervention ; nous avons demandé depuis longtemps une réduction des crédits et on croyait avoir réussi puisque le 24 décembre dernier dans le bulletin que vous nous transmettez sur les décisions de la Municipalité, vous disiez qu'il fallait mettre l'accent sur les économies à réaliser dans l'Administration Générale, dans le secteur des Relations Publiques et du personnel temporaire. Le Maire et son Adjoint veilleront tout particulièrement -je vous fais grâce du reste, vous le retrouverez dans ce bulletin-. Eh bien le résultat, aujourd'hui, n'est pas celui que vous annonciez puisqu'on passe de 6 327 000 F à 6 767 000 F, c'est-à-dire une augmentation qui, je vous l'ai dit tout à l'heure, était de près de 7 %.

Puisque je suis sur ce chapitre Monsieur le Maire, je dois vous dire combien un vieux routier de la politique comme moi, vacciné par beaucoup de combats, le cuir épaissi par beaucoup de combats, est surpris quand même de l'utilisation que vous faites de BVV. A la page 1, récupération du basket avec quel titre ! A la page 2, éditorial avec la photo de M. SCHWINT...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est habituel.

M. TOURRAIN : A la page 4, M. SCHWINT, avec une photo bien sûr, à la page 5, M. SCHWINT avec le taureau d'Avrigny dans les bras, émouvant. Page 10, M. SCHWINT deux fois avec les sous-ministres. Heureusement que nous avons à la page 23, une évocation du passé et j'aurais suggéré à l'historien local un autre titre : «1993 une terrible épidémie ravage les socialistes» et il ne s'agirait pas d'histoire-fiction.

M. FOUSSERET : Ah vous ne changerez jamais !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Faites attention, si c'est une épidémie, ça se donne.

M. TOURRAIN : C'était le choléra et la peste. Jugeant probablement insuffisante cette propagande et là encore, vous me décevez davantage et vous devez décevoir un certain nombre de vos amis, c'est une société immobilière nationale qui a cru devoir vous offrir une pleine page de publicité (réactions)... vous êtes rayonnant de satisfaction et ça, en période électorale, ...ça peut arranger certains, on ne sait jamais...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais ne soyez pas jaloux comme ça, Monsieur TOURRAIN, je vais où l'on m'invite. Ils prennent une photo, je ne veux pas tourner le dos aux photographes. Avez-vous déjà vu un homme politique tourner le dos aux photographes ?

M. TOURRAIN : Mais vous savez bien que j'ai passé l'âge d'être jaloux. Les photos ont les prend sur les ponts, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, mais vous étiez moins beaux.

M. TOURRAIN : Je n'ai jamais voulu rivaliser avec vous sur ce plan-là, j'ai assez d'autres sujets sur lesquels je peux le faire. Je sais bien, Madame, qu'établir un budget ce n'est pas chose facile. Je sais bien que la gestion des collectivités devient de plus en plus difficile puisque la demande d'équipements nouveaux est de plus en plus pressante, que les besoins manifestés par les concitoyens sont de plus en plus nombreux, que les aides de l'État, pour des raisons diverses, ont tendance à

diminuer, que les taux d'emprunts sont très élevés, que les contributions de nos concitoyens, sous toutes leurs formes, directes ou indirectes, douloureuses ou indolores, ont atteint des niveaux insupportables pendant que leurs moyens financiers diminuent. Devant toutes ces contraintes, il n'y a qu'une seule solution, c'est de faire des économies. Si vous les aviez faites depuis longtemps, nous n'en serions pas au niveau où nous en sommes et je vais vous donner quelques chiffres encore. Je suis vraiment navré de vous assener des chiffres mais c'est le budget, c'est le moment.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous sommes parmi les villes de même catégorie où ces dépenses sont le plus élevées. En 1990, délégation ou pas, le guide des ratios est mon livre de chevet, 4 181 F par habitant contre 3 320 F de moyenne nationale, 26 % de plus, cela représente, mes chers collègues, 80 millions de dépenses de fonctionnement de plus qu'une ville de même catégorie en moyenne nationale. Une paille. Vous pensez qu'avec ça, il y aurait de quoi améliorer les équipements et la vie de nos concitoyens. Depuis 1987, vous répétez que l'impôt est stabilisé. Il était même à l'option 0 en 1987, 1988, 1989. Depuis 1989, il progresse de l'inflation de l'année. On aurait pu croire qu'après ces 3 années de pause, 1987, 1988, 1989, ça allait se traduire dans les statistiques ou qu'on allait pouvoir constater que le classement de Besançon devenait meilleur mais il faut croire que la politique que vous aviez menée jusque-là était tellement mauvaise que l'effort que vous avez consenti à l'époque n'a pas été suffisant. En effet, le montant des recettes par habitant est de 3 623 F contre 3 152 F de moyenne nationale, c'est-à-dire 471 F par habitant en plus ; c'est les ratios 50 et 54 du guide. On constate aussi que pour le produit de la taxe d'habitation, avec 35 % vous êtes au hit-parade de la plus mauvaise situation des villes qui figurent dans le guide des ratios.

Quelques-uns ont dit : on est sur le fil du rasoir, Mme VIEILLE-MARCHISET, comme M. BOICHARD, dit qu'établir un budget avec les contraintes que nous avons, ce n'est pas la gloire, Mme VIEILLE-MARCHISET doit en perdre le sommeil ; je la plains et vraiment je souscris de tout cœur à sa charge. J'avais préparé un tableau qui indiquait par année, la dérive qu'il y avait entre l'augmentation du budget et le montant de l'inflation en vous rappelant qu'on vous avait demandé, il y a fort longtemps, que le budget suive l'inflation. Il fut une époque où on vous disait : vous avez la possibilité de diminuer l'augmentation que vous prévoyez à 10 %, vous avez la possibilité de la ramener à 5 %. C'est depuis 1983, vous pourrez lire dans le document que je vous remettrai, les références à nos interventions. Vous nous répondiez régulièrement que ça n'était pas possible. Ainsi je vous renvoie à la page 775 du compte rendu de la séance du 5 septembre 1983 et vous avanciez trois arguments : les dépenses d'une ville ne sont pas les mêmes que les dépenses d'un ménage -ce qui était faux parce qu'il y avait l'effet de masse qui pouvait jouer et donc on pouvait faire des économies-, la diminution des dépenses ne manquera pas d'affecter le service public et les contributions prélevées permettent une redistribution. Voilà les trois arguments que vous avanciez. Ce qui n'était pas possible hier, devient soudainement possible aujourd'hui et j'aborde là le point le plus grave de mon intervention.

Je vous avais proposé de vous mener en bateau pour faire le tour de la ville, vous n'avez pas accepté mais j'ai l'impression que vous, vous menez en bateau votre Conseil Municipal, vos propres amis, et ça me choque. Je vais vous dire pourquoi. C'est au détour, mes chers collègues, d'un document qui s'appelle La Lettre n° 7 envoyée aux cadres de l'administration communale, que nous apprenons, je cite «l'objectif retenu par la Municipalité est d'obtenir à l'échéance 1995 une économie de 5 % sur le budget de fonctionnement base 1992, soit 40 millions pour l'ensemble des services». Que ne l'avez-vous décidé en 1983 et les années suivantes quand on vous le proposait, vous vous rendez compte la masse que vous auriez de disponible pour terminer votre mandat. Vous vous rendez compte que vous auriez pu inaugurer plusieurs fois plusieurs équipements, ça vous aurait fait plaisir puisque vous êtes photogénique (réactions).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas permis à tout le monde...

M. TOURRAIN : Je trouve quand même scandaleux que vous n'en ayez pas parlé au moment du débat d'orientations budgétaires ; je trouve scandaleux qu'en abordant ce budget, vous n'avez pas fait état du recours au service de consultants qui nous ont mis sur la voie et qui nous ont permis de constater que ce que nous vous proposons depuis 10 ans est parfaitement réalisable.

Monsieur le Maire, bientôt je vais suspendre l'épée avec son fourreau au crochet. Pour le moment je ne l'ai pas encore suspendue, j'ai encore deux ans à vous pratiquer. Quelquefois ça n'est pas désagréable, quelquefois ça me crispe et je crois que dans cette procédure, vous n'avez pas été très régulier. Je sais que vous reconnaissez souvent à l'Opposition ses mérites, contrairement à l'un de vos colistiers qui généralement, attend que je sois parti pour m'attaquer. Aujourd'hui je prends note que ce qui est possible demain était possible hier ; puisque c'est possible demain, que c'était possible hier, ça doit être possible aujourd'hui. Par un amendement, je vous proposerai de diminuer le budget de 1993 de 20 millions de francs dont 8 millions seraient affectés en diminution du montant de l'emprunt, 11 500 000 F affectés en augmentation des investissements principalement pour le logement, et 500 000 F pour l'équipement supplémentaire de la Police Municipale. Tout à l'heure, je vous proposerai cet amendement, peut-être après une suspension de séance de façon à pouvoir éventuellement affiner avec des propositions d'aménagement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci Monsieur TOURRAIN. Mme BULTOT a la parole.

Mme BULTOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, rassurez-vous, je ne serai pas aussi longue mais néanmoins explicite. L'affaiblissement de la vie économique du pays a d'importantes répercussions sur le plan humain, tel que le chômage, la précarité, la baisse du pouvoir d'achat mais aussi sur le plan des ressources communales. Cette constatation est valable pour toutes les communes de France et donc pour Besançon. L'étude du projet de budget 1993 le montre à plusieurs niveaux. Je remarque tout d'abord que les tendances observées depuis quelques années ne s'inversent pas, bien au contraire.

Ainsi au niveau des dix concours de l'État, premièrement la DGF verra en 1993 son augmentation atteindre péniblement le niveau de l'inflation. Quand on sait que la DGF est calculée sur le taux d'évolution des prix et du produit intérieur brut, on voit quelles sont les conséquences du ralentissement de notre économie sur la principale recette de fonctionnement en dehors des contributions directes bien évidemment. Si on compare le taux de la DGF par rapport aux recettes de fonctionnement de 1980 à 1993, on voit qu'on est passé de 28 % à 21,6 %.

Deuxièmement, la DGE, en augmentation certes, sur 1992, mais qui en francs constants, s'essouffle et ne répond pas aux attentes qu'elle avait suscitées lors de son instauration en 1983, alors que parallèlement les dépenses de la Ville ont augmenté.

Troisièmement, la baisse sensible du fonds national de compensation de la taxe professionnelle qui vient de la loi de finances de 1992 et qui correspond à la réduction de la taxe professionnelle pour embauche ou investissement. C'est une économie pour l'État mais une perte de plus de 3 millions de francs pour la commune, si mes calculs sont bons.

Au niveau des dépenses, on constate le fort accroissement de la dette ; l'augmentation est plus forte que les autres années, presque 149 millions de francs en 1993 contre 135 millions de francs en 1992, soit une augmentation de 10,5 %. L'étude sur l'évolution de la part de la dette dans le budget principal, montre qu'en 10 ans, elle passe de 10 % en 1983 du montant total des dépenses à près de 15 % en 1993. Les documents d'orientations budgétaires 1992 et 1993 comparés montrent au niveau du budget général que pour l'année 1992, 15 % du montant des encours subissaient un taux supérieur à 10 % et qu'en 1993, c'est 28 % des encours qui subissent ce taux supérieur à 10 % donc presque le double.

Le transfert des charges subsiste et même parfois s'alourdit sans le transfert des moyens financiers ainsi que le transfert des compétences sans moyen nouveau d'intervention. Alors tout ceci conduit les collectivités locales à être de plus en plus sous la férule des banques et les contribuables bisontins sont victimes de cette nouvelle dîme que constituent les taux d'intérêts imposés. Ce qui est en cause, c'est la politique gouvernementale dont M. le Maire, député de cette mandature, ne s'est à ma connaissance, à aucun moment démarqué. Je vous considère donc comme co-responsable du problème budgétaire que nous avons aujourd'hui. Si on ramenait les taux d'intérêts de 10 % en moyenne à 6 %, on diminuerait le poids de la dette d'environ 30 millions de francs. En deux ans, comme vous le savez, c'est l'équivalent approximatif du tunnel sous la Citadelle. A titre d'exemple, 6 % c'est le taux d'intérêt dont a bénéficié Eurodisney-Land, pourquoi pas les communes françaises ?

Dans le document de présentation du budget primitif, M. le Maire déclare qu'il faut limiter le taux de l'emprunt, on vient de voir pourquoi et qu'il vaut mieux recourir à l'autofinancement pour maintenir le taux d'activité et d'investissement de la Ville. Je voudrais faire quelques remarques. Premièrement, il y a des réalisations qui doivent être payées non seulement par les contribuables d'aujourd'hui, usagers actuels mais aussi par les usagers et contribuables de demain. Ceci suppose d'intervenir pour l'abaissement des taux d'intérêts et je pense qu'il faut revendiquer avec plus de force cette mesure juste et nécessaire. Il faut aussi parler de la réduction ou mieux, de l'insuffisance de subventions d'État ou des collectivités territoriales. Des réalisations d'intérêt régional coûtent cher aux Bisontins parce qu'essentiellement supportées par les Bisontins. Le montant total des recettes de fonctionnement augmente de 5 %, la pression fiscale limitée à l'inflation, de 2 %. Par rapport aux budgets du Département et de la Région, c'est vrai que nous sommes loin des taux que la Droite va appliquer aux contribuables, ce qui est ici, un point extrêmement positif. Il faut cependant corriger par le fait que la hausse des produits d'exploitation augmentera de 11 %.

Ce budget examiné globalement montre, comme je l'ai dit plus haut, les conséquences de la politique gouvernementale sur la vie des collectivités. La réduction des effectifs du personnel que vous voulez poursuivre, va dans le sens des volontés exprimées par la Droite et M. TOURRAIN a encore été suffisamment clair sur ce sujet. Vous ne pouvez ignorer que cela aura des répercussions au niveau des services rendus et c'est sur ce point que nous avons le plus de désaccords avec vous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Martine BULTOT. Monsieur MAILLARD.

M. MAILLARD : Monsieur le Député-Maire, votre projet de budget donne l'impression que le train de vie de la Ville de Besançon n'est pas soumis à la crise économique mondiale profonde qui nous entoure. On poursuit sur sa lancée avec des budgets qui se ressemblent comme des frères d'une année sur l'autre, sans se préoccuper de ce qui se passe réellement à l'intérieur comme à l'extérieur de la Ville. La pression des événements vous amène au plus à accroître votre surveillance des dépenses de fonctionnement et à augmenter symboliquement les dépenses d'équipement comme vous l'a démontré tout à l'heure M. TOURRAIN.

Cette impression que nous laisse ce budget s'explique par plusieurs faits, tout d'abord vous maintenez une croissance des dépenses de 4,7 % pour le budget principal. Certes, vous nous rassurez en précisant que par rapport aux années précédentes, vous réduisez la croissance des dépenses. Face à ces dépenses, vous êtes condamné, ne pouvant pas équilibrer par des recettes, à avoir encore recours de manière importante à l'emprunt, au risque d'alourdir la dette qui progresse de 10,4 % en 1993 contre 5,5 % en 1992 et ceci contrairement à ce que vous avez exprimé dans le BVV de février 1993 où vous dites dans votre éditorial et je vous cite : «pour respecter nos engagements dans le domaine fiscal, l'impôt n'augmentera que de 2 % et la dette également». Je trouve que c'est un mensonge important et on est en train de vous faire remarquer, dans l'Opposition, que depuis quelque temps vous cumulez les mensonges.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh, oh !...

M. GRAPPIN : Est-ce par hasard, vous auriez peur de quelque chose ? 2 % d'augmentation de la dette, alors qu'elle progresse de 10,4 %. Je n'interprète pas, c'est écrit dans BVV de février 1993 et vous avez signé l'éditorial. Cette progression de la dette double d'une année sur l'autre alors que tout le monde sait que la crise économique que nous traversons risque de réduire dans les années à venir, les recettes fiscales de la Ville. Cette tendance apparaît d'ailleurs dès cette année avec la stagnation des dotations de l'État et des impôts locaux, notamment au niveau de la taxe professionnelle qui est le meilleur indicateur synthétique de la vitalité d'une commune. Cette situation ne pourra se traduire dans les années à venir que par une augmentation importante des impôts locaux. Vous risquez donc d'être obligé, dès 1994, d'alourdir la charge des ménages en pleine crise économique. Les seuls moyens que vous avez trouvés pour réduire la charge de la dette, c'est ce que vous appelez dans vos documents, la pratique de la trésorerie zéro. Cette pratique est dangereuse ; en effet elle se traduit par des délais de paiement de vos fournisseurs qui s'allongent. De ce fait, vous contribuez, par vos dépenses, à renflouer non pas vos fournisseurs mais les banques parce que je vous rappelle qu'un fournisseur qui n'est pas payé dans les délais est obligé de faire un emprunt dans le cadre d'une loi qui s'appelle la Loi Dailly, avec 14 % d'intérêts.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous respectons les 45 jours réglementaires, Monsieur, je viens de demander les renseignements à nos services financiers...

M. GRAPPIN : Ce n'est pas tout à fait ce que certains fournisseurs m'ont indiqué notamment dans le bâtiment et les travaux publics...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Envoyez-les nous. La réglementation fixe les paiements à 45 jours et j'ai toujours demandé qu'on respecte ce délai.

M. GRAPPIN : Je vous ferai parvenir des informations qui viennent en contradiction avec ce fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je demande à les voir.

M. GRAPPIN : Vous faites vraiment preuve, Monsieur le Maire, à travers votre budget, d'un optimisme inconsidéré pour l'avenir. Cet optimisme n'est pas du tout en phase avec le climat social de notre environnement. L'opinion publique, consciente de la dégradation de notre économie, tente par tous les moyens de réduire ses dépenses dans ses propres budgets. Les entreprises également sont condamnées, face à l'agression de la concurrence et face à la fluctuation des monnaies, résultat d'une politique de la Majorité gouvernementale sortante (réactions)... de réduire considérablement leur train de vie et on le voit à travers, d'une part les diminutions de personnel et d'autre part, et c'est un signe également, à travers les chutes de chiffres d'affaires de l'hôtellerie d'affaires. Votre optimisme aurait pu être de mise si vous aviez prévu au budget de renforcer vos moyens de promotion économique. A ne pas confondre avec le budget de communication, surtout lorsque la plupart des actions de communication sont intra-muros et tout le monde peut constater que la Municipalité de Besançon communique surtout avec ses concitoyens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est la première des choses.

M. GRAPPIN : Mais il n'en n'est rien en terme de promotion économique, Monsieur le Maire. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où toutes les villes, grandes et moyennes, se battent au niveau national, européen et international pour attirer de nouvelles implantations industrielles. Je ne mets pas en cause le principe des pépinières que vous soutenez et j'en profite pour rendre hommage à M. COURTEL, directeur d'IEN, pour le dynamisme dont il fait preuve dans un contexte difficile.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai, voilà une bonne chose.

M. GRAPPIN : Tout le monde sait qu'on crée plus vite et en plus grand nombre, des emplois industriels et des emplois tertiaires qui en découlent en implantant des unités de production de groupes industriels en expansion, qu'en créant de toutes pièces des entreprises nouvelles mais ces deux types d'actions sont nécessairement complémentaires. Pour favoriser ces implantations, les grandes villes disposent aujourd'hui de services importants qui interviennent à quatre niveaux : marketing, commercial, logistique et appui juridique.

Qu'en est-il de Besançon ? Eh bien en ce qui concerne le budget, on constate que l'activité qui porte le nom Intervention Économique, sera seulement en croissance de 1,2 % à une époque où en particulier il faudra que cette action soutienne le lancement du Parc Scientifique et Industriel et c'est 1,2 % de 6,5 millions de francs, ce qui représente en valeur absolue 77 222 F, c'est-à-dire que cela paie à peine la conception et non pas la diffusion d'une plaquette publicitaire. Croyez-vous, Monsieur le Maire, que c'est avec ces nouvelles ressources que la Ville disposera des moyens nécessaires pour entrer en compétition avec les autres villes moyennes afin d'attirer les entreprises nouvelles pour assurer du travail à nos enfants et freiner ainsi le flux migratoire des jeunes qui sont obligés de s'expatrier de plus en plus pour trouver un emploi, surtout lorsqu'ils possèdent un bon niveau de qualification ? A quoi cela sert-il d'investir dans les équipements pour assurer l'éducation des jeunes si nous ne bénéficions pas d'un retour d'investissement en donnant la possibilité à ces jeunes de travailler à Besançon ? En conclusion, je pense qu'une fois de plus vous avez cherché, par le budget de 1993 à rassurer artificiellement vos électeurs, en tentant de leur prouver que représentez, comme M. MITTERRAND en 1988, une force tranquille.

Nos concitoyens nous montrent heureusement aujourd'hui qu'ils ont compris que l'époque dans laquelle nous vivons impose aux dirigeants politiques de posséder, certes, de la rigueur et du bon sens, mais aussi le courage de déranger les habitudes en s'attaquant aux problèmes de fond de notre société et non pas en les contournant sans cesse tout en se nommant force de progrès. Nous sommes intimement persuadés qu'une politique plus volontariste de la Ville en matière d'intervention économique lui permettrait d'accroître ses richesses, de réduire son endettement, de renforcer ses moyens d'actions et de ne pas être obligée de résoudre ses problèmes d'équilibre budgétaire en réduisant les effectifs de son personnel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MAILLARD, je n'aime pas qu'on me traite de menteur, j'ai horreur de ça. Alors je vous explique l'éditorial : lorsque je l'ai écrit, c'est vrai que j'avais donné les indications au Service Financier de faire 2 % d'augmentation de la pression fiscale et c'est vrai aussi que je leur avais dit de faire passer l'emprunt de 98 à 100 millions, soit environ 2 % de plus. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé d'une hausse de 2 %, non pas dans le sens de la dette générale, mais dans le sens de l'endettement pour 1993. Donc c'est dans ce sens que les 2 % doivent être pris.

Mais c'est vrai qu'on peut faire tout dire aux chiffres, j'en parlerai tout à l'heure avec M. TOURRAIN. Je passe la parole à M. JACQUEMIN.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, chers collègues, quelques remarques générales sur ce budget, qui vont d'ailleurs recouper largement les propos tenus par mes collègues. Dans les commentaires de présentation générale du budget page 3, vous nous énoncez les grandes directions qui guident votre politique, à savoir la limitation de la pression fiscale, l'augmentation du niveau des dépenses d'équipement, la maîtrise de l'endettement et la poursuite de l'effort de réduction progressive des dépenses de fonctionnement. En cela, nous pouvons mesurer, mes collègues et moi-même de l'équipe «Une Ambition pour Besançon» combien les recommandations, les souhaits que nous avons de nombreuses fois répétés dans cette enceinte, commencent à pénétrer dans votre

esprit au point que vous le mettez en prologue de votre propos. Mais j'arrêterai là malheureusement mes compliments, Monsieur le Maire, vous vous en doutez bien...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai tellement l'habitude d'avoir l'inverse, vous savez.

M. JACQUEMIN : ...car en réalité, les chiffres que vous nous présentez ne viennent pas appuyer et conforter les propos que vous tenez. Alors je prendrai quand même quelques exemples concernant notamment la progression des dépenses d'équipement. C'est vrai, votre augmentation d'autofinancement existe. On est sorti des années 1983, 1984, 1985 c'est vrai. Mais Monsieur le Maire, vous connaissez l'ampleur des besoins qui sont devant nous, et si votre augmentation d'autofinancement est bien réelle, elle n'en demeure pas moins, en valeur absolue, extrêmement faible. 5 millions et demi de francs c'est excessivement peu, compte tenu de l'effort qui est à fournir et cette faible progression de l'autofinancement est tout de même à comparer par ailleurs à une progression importante des recettes d'exploitation que nous avons votées ici nous-mêmes d'ailleurs et aussi à l'augmentation des bases que vous avez mentionnées tout à l'heure, qui rapportent 11,6 millions. Autrement dit, compte tenu de ces recettes supplémentaires importantes, il n'empêche que vous n'arrivez pas à dégager au moins le même progrès en augmentation de marge de taux de financement. C'est là où je trouve qu'il y a une faiblesse mais l'explication nous l'avons, elle a été soulignée par mes collègues, c'est la non-maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement, si bien que dans votre budget et malgré vos dires, vous n'arrivez pas à faire progresser la part des dépenses d'investissement et d'équipement par rapport au budget global qui reste, et vous régressez même en 1993 par rapport à 1992, de près de 5 %. Donc autrement dit, la réalité des chiffres vient contredire la réalité de vos intentions.

Concernant les dépenses de personnel, vous nous faites part, Monsieur le Maire, de votre souci, louable d'ailleurs, d'avoir recours à des audits par des cabinets privés pour faire des propositions d'économies de fonctionnement aussi bien d'ailleurs de personnel que de dépenses courantes. Je sais que cet audit a commencé par le service Administration Générale ; je m'attendais, pour ma part, dans le budget 1993 à voir commencer les premiers effets de cet audit. Mais nous constatons que dans l'Administration Générale, nous avons encore 5,8 % d'augmentation des dépenses ; quelle est donc l'efficacité du recours à BOSSARD Consultants ? Je vois également une progression de 7 % en matière de relations publiques. Au fond, je suis en train de me dire que vous privilégiez dans votre budget les services de votre proximité, de ce qui vous entoure, mais vous ne privilégiez pas la politique de services aux citoyens. Dans le même temps, on voit bien dans vos arbitrages budgétaires que c'est à la politique économique, à la politique sociale et à la politique de sécurité que vous faites subir des diminutions. Donc je ne suis pas d'accord sur ces orientations générales. Je crois qu'on aurait pu faire un gros effort d'économies sur les frais généraux de fonctionnement de la maison et peut-être renforcer un certain nombre d'actions, notamment sur le plan de la politique de la ville, de la politique économique et de la politique des quartiers.

Voilà Monsieur le Maire, les premières remarques que je voulais faire puisque nous avons droit à deux prises de parole mais en conclusion, ce dont vous êtes perpétuellement victime, et de là vous n'arrivez pas à en sortir, c'est réellement, même si vous dites le contraire, d'engager une politique d'investissement. Je me demande comment, n'arrivant pas réellement à faire prendre une part plus importante dans votre budget aux investissements, comment allons-nous résoudre, dans les années qui viennent, les engagements que nous devons prendre en matière d'investissement. Peut-on me dire si on réalisera réellement le voie des Mercureaux et dans quel délai ? Peut-on me dire comment va-t-on faire face à la mise en place réellement de la zone qui m'apparaît tout à fait prioritaire pour l'emploi des Montboucons ? Comment ce budget traduit-il une politique dynamique, MAILLARD l'a signalé tout à l'heure, en faveur d'investisseurs privés, en faveur de la promotion des grandes zones d'activités auxquelles les Bisontins tiennent car c'est leur avenir qui en dépend ? Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. ALAUZET a la parole.

M. ALAUZET : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite donc faire un certain nombre de remarques sur le budget qui nous est proposé et au-delà, faire certaines propositions sur ce que pourrait être le développement de Besançon à moyen et long terme. L'année passée, lors du débat sur les orientations budgétaires et sur le budget, je vous avais fait part, au nom des Verts, de mon opposition au recours excessif à l'emprunt entraînant une part toujours croissante du remboursement de la dette dans le budget général. En 1992, l'emprunt est donc passé à 98 MF, pour 91,8 MF en 1991. En 1993, vous suggérez qu'il soit du même ordre qu'en 1992. Au bout du compte, ce qui nous importe c'est l'annuité de dette. Cette annuité, après avoir augmenté en 1992 de 5,5 %, progresse cette année de 10,4 % à 148 MF. Dans le cadre d'un budget de rigueur c'est trop et c'est incohérent. Plus de la moitié de cette somme, soit 82 MF, 9 % du budget, sont destinés aux seuls remboursements des intérêts.

Dans un document présenté à la Commission du Budget le 12 mars 1992, qui faisait état de la dette au 1^{er} janvier 1992, un paragraphe indique trois règles d'or pour l'emprunt, règles proposées par Pierre Richard à la journée des Décideurs Locaux le 27 novembre 1991. Je pense que Pierre Richard doit faire autorité en la matière. Une de ces règles recommande de veiller à ce que l'intérêt de la dette ne croisse pas plus vite que les recettes de fonctionnement. Or, si les recettes de fonctionnement évoluent aux alentours des prévisions, soit de 5 %, l'intérêt de la dette s'élève lui, de 10 % pour une prévision autour de 4 %. Cet élément confirme, s'il le fallait, l'idée que nous devons donner un coup de frein sérieux à l'endettement. D'ailleurs, plusieurs raisons militent dans ce sens. Les taux d'intérêts élevés, résultat en partie d'un déséquilibre entre l'offre et la demande, devraient inciter les collectivités, qu'elles soient privées ou publiques, à réduire leur recours au crédit pour rééquilibrer à leur niveau cet excès. Bien sûr, il s'agit aussi de limiter l'impact de l'argent cher, il s'agit aussi de renforcer l'épargne nette disponible et de dégager des marges de manœuvre pour répondre à l'ensemble des besoins. Peut-être aussi serait-il souhaitable de faire une pause dans les aménagements et de réfléchir sur une prospective de développement à moyen et long terme.

Quelques remarques sur les sections d'investissement et de fonctionnement : pour ce qui est des investissements, nous nous étions élevés, lors du débat sur les orientations budgétaires, contre le fait que vous puissiez conditionner les choix de développement de notre ville aux intérêts d'un secteur particulier de l'économie, je veux dire le BTP, sans doute en référence à la formule galvaudée « quand le bâtiment va, tout va », à moins que ce ne soit l'inverse : « parce que tout va, le bâtiment va ». Vous écrivez, dans le document des orientations budgétaires : il importe en effet, dans cette période de récession économique, de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour que les entreprises du BTP poursuivent leur activité. Votre argumentation, pour nous expliquer que vous n'aviez pas voulu dire ce qui était écrit, ne nous avait pas convaincu. Or, dans le document que vous nous présentez aujourd'hui, nous avons la confirmation qu'il ne s'agissait pas d'une maladresse. Vous écrivez à la page 6, que pour l'ensemble de ces investissements, cette augmentation même modérée témoigne de la volonté de la Municipalité de maintenir un niveau de réalisation correspondant aux attentes de nos concitoyens et des entreprises de BTP. Il est à cet égard troublant de lire les propos du président du Conseil Régional, M. CHANTELAT, qui écrit à propos du budget : il faut maintenir la capacité d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'emploi dans la région. Le budget, prioritairement sur l'investissement, est prépondérant pour l'activité du BTP. De façon plus générale, le problème qui se pose est bien celui du choix entre dépenses d'investissement ou de fonctionnement, entre activités publiques ou privées, entre salaires publics ou salaires privés. Je n'ai pas de réponse globale à cette question. L'argent dépensé n'est pas mieux utilisé en investissement qu'en fonctionnement ou l'inverse. Il l'est en fonction du service rendu mais aussi des conditions dans lesquelles il est rendu. Ce sont les besoins sociaux qu'il faut déterminer, peu importe sur quel budget ils sont financés.

Pour l'investissement, il faudra choisir un jour entre routes et logements. La demande porte aujourd'hui sur le logement, elle aura le mérite, à vos yeux, de solliciter les entreprises privées et d'alimenter les caisses des collectivités. Pour le fonctionnement, il faut répondre aux problèmes de l'exclusion, en attendant de faire revivre l'économie pour que chacun y trouve sa place.

Pour la section de fonctionnement, je réaffirme mon opposition à la suppression de postes, en particulier lorsqu'il s'agit de financer par ce moyen une augmentation excessive des rémunérations des personnels, au moins pour les plus hauts revenus, à travers l'accord Durafour et l'évolution des régimes indemnitaires, etc. S'il existe une discrimination de revenus entre les secteurs publics et privés, le problème ne doit pas se résoudre par une course de rattrapage du public vers le privé mais par une limitation voire une réduction des hauts revenus des postes d'encadrement du privé. Il me serait facile à moi aussi, de faire plaisir aux uns et aux autres, en décrétant primes, augmentations ou autres subtilités. Mais quand ces mesures participent à l'augmentation du nombre de chômeurs, elles ne me semblent pas acceptables.

Quelques réflexions sur le CCAS : tout d'abord quelques éléments de départ : les coûts des services sociaux à Besançon progressent de 4 %. Dans le même temps, la part de la Ville, elle, ne progresse que de 1,5 % après 1,09 % en 1992.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui est malheureux.

M. ALAUZET : Les demandes sont croissantes tant pour la petite enfance et l'assistance aux personnes âgées que pour les exclus économiques et les personnes en difficulté. La Ville s'ouvre vers le partenariat avec les associations, une convention est sur le point d'être signée avec l'AMAD pour l'aide à domicile, une autre a été signée avec l'Antenne Petite Enfance pour les crèches. Les conséquences sont les suivantes : la Ville assume et assumera plus difficilement la demande sociale. Une part plus grande des coûts des services repose sur les usagers. La Ville enfin, développe une politique de délocalisation sur le secteur associatif, pour lequel peut se poser la question de la qualité du service, quelle formation pour le personnel, quel recrutement, quel encadrement, quel cahier des charges, ainsi que la question des conditions de travail, de salaire, de la protection sociale.

Au bout du compte, ces deux questions, du personnel et du CCAS, ont des conséquences importantes : l'accroissement du nombre de chômeurs, 15 ou 20 postes supprimés pour financer une augmentation des rémunérations pour ceux qui restent, c'est l'anti-partage du travail et le barrage d'accès aux acquis sociaux pour 20 personnes supplémentaires. La délocalisation du service public, en soi, peut être envisagée si elle ne crée pas une tension entre des emplois qui ne garantissent pas les mêmes acquis sociaux ; alors je trouve un peu fort qu'ailleurs et ici, on se place sur le terrain de la préservation des acquis sociaux, en gardien du temple, parce que dans le temple les places sont numérotées et il vaut mieux avoir réservé la sienne et encore faire attention de ne pas s'asseoir sur un siège éjectable. Ah, on ne touche pas aux acquis sociaux, surtout pas, mais qui peut encore en bénéficier ? Toujours de moins en moins de personnes, toujours moins de personnes se partagent toujours plus de biens parce que le vrai risque pour les acquis sociaux, c'est bien qu'ils finissent par apparaître comme un privilège.

Globalement, l'ensemble de ce budget est difficile, et certaines tendances sont inquiétantes, telles des emprunts excessifs avec une diminution de la marge de manœuvre pour l'avenir, des suppressions de postes pour augmenter les hauts salaires à la poursuite du privé, des délocalisations de service avec création de postes de travail dans les associations avec des garanties moindres, des choix d'investissement conditionnés au développement du secteur BTP et plus généralement des choix discutables, la censure de l'expression des groupes dans BVV ainsi que le refus de la demande qui vous a été adressée par l'intermédiaire de Vincent FUSTER et qui portait sur deux points : la possibilité d'ouvrir BVV de façon plus importante vers les associations afin qu'elles puissent exprimer

leurs objectifs, leur travail ou leurs difficultés et la possibilité d'expression plus large des groupes au Conseil Municipal, par exemple, en quelques lignes à propos du dossier que BVV consacre tous les mois à un sujet différent. Je vous rappelle qu'au moment où le compte rendu du Conseil Municipal a été supprimé, il avait été prévu d'intégrer les positions des uns et des autres dans les différentes rubriques de BVV.

Alors je voudrais tracer quelques perspectives de ce qui pourrait être pour nous, un développement acceptable et soutenable pour Besançon et ses environs, à moyen et long terme, et probablement que Michèle FOLSCHWEILLER reviendra dans le détail sur le budget 1993. Le développement de l'intercommunalité et la mise en place du district devraient permettre l'émergence d'un nouveau type de développement plus équilibré, plus solidaire et plus efficace.

Au-delà, Besançon ne pourra envisager son développement sans intégrer à sa réflexion un certain nombre de paramètres essentiels. Les populations n'augmentent plus. Il faut maintenant que les villes, les départements, les régions, tout au moins les plus grosses d'entre elles, veillent à ne pas fonctionner comme des pompes aspirantes pour ne pas spolier les zones moins favorisées. La surconcentration de Paris et de sa banlieue ainsi que des milieux urbains en général, la nécessité de densifier le milieu rural et de favoriser son développement qui pourrait être dans la région de Besançon autour des bourgs moyens comme Quingey, Baume-les-Dames, Rioz, Valdahon, etc., la tendance au rapprochement des lieux d'habitation, de travail et de vie avec l'idée que le travail doit se déplacer vers la population et non l'inverse, 15-20 km paraissant actuellement la limite acceptable.

Enfin, le manque d'efficacité de l'économie est une conséquence de cette compétition des collectivités, de cette surenchère de zones d'aménagement commercial avec la sous-utilisation qui en résulte. L'exemple de la ZAC de Châteaufarine est explicite, ces vols d'entreprises qui voyagent d'une collectivité à une autre au gré des conditions fiscales ou autres avantages en n'enrichissant que les déménageurs. Alors nous devons veiller à ce que ce nouveau pôle qu'est Besançon et son district n'accentue pas les déséquilibres avec le milieu rural et favoriser un co-développement avec ces zones. Besançon devra se poser la question de la maîtrise de son développement au profit de ces zones rurales autour de Valdahon, Quingey, Baume-les-Dames, Rioz, etc. Ces nouveaux pôles doivent reprendre vie et retrouver une autonomie économique, socio-culturelle et administrative et irriguer la campagne environnante. Le projet d'implantation de déchetterie paraît à cet égard très intéressant et dessine ce que pourrait être le squelette d'un tel développement. Quelle incidence pour Besançon ? Une maîtrise des aménagements de zone, hors habitation, en corollaire une moindre nécessité d'aménagement routier. Les conséquences seraient de deux ordres : elles permettraient de préserver et d'améliorer la qualité de la vie à Besançon par le maintien de la ceinture verte, la maîtrise de la circulation automobile et enfin de dégager des marges de manœuvre financière sur les budgets Voirie et Urbanisme entre autres, vers diverses actions comme un développement accru des transports en commun, les isolations thermiques des bâtiments, le développement du recyclage et de la valorisation des déchets, l'aide aux initiatives d'utilisation de l'énergie renouvelable, l'habitat social, les expériences de partage de travail qui semblent maintenant faire partie de vos projets.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez terminé, Monsieur ALAUZET. Essayez de ne pas trop vous éloigner du sujet de ce soir qui est le budget 1993 pour la Ville de Besançon. Toutes ces considérations sont intéressantes en soi mais ne vous trompez pas de réunion quand même. Nous voulons ce soir préparer le budget, le voter et c'est déjà beaucoup de choses à faire. Madame FOLSCHWEILLER, vous avez la parole.

Mme FOLSCHWEILLER : Oui, je me limiterai à deux ou trois postes précis parce que je crois qu'il y aurait mille choses à dire et c'est vrai, déjà beaucoup ont été dites. Pour commencer, je voudrais dire à M. MAILLARD que j'é mets quelques réserves sur les possibilités d'intervention

économique parce que vraiment on est dans une époque où l'économie est tellement mondialisée, où l'on est dans un système tellement ultra-libéral et qui risque de l'être encore plus au cas où les accords du GATT seraient signés, que je doute des capacités d'une ville à pouvoir avoir une action quelconque pour retenir ou même faire venir des entreprises, il n'y a qu'à voir les récents exemples de délocalisation. Sur le désengagement de l'État, je répondrai : les collectivités elles aussi se désengagent en contrepartie en embauchant des contrats Emploi-Solidarité. Voilà simplement deux petites remarques par rapport à des choses qui ont été dites.

Pour appuyer mon propos, je ne me référerai à aucun guide des ratios, à aucune comparaison avec d'autres villes, simplement je tire mes sources d'information de toutes les réunions municipales ou extra-municipales auxquelles j'ai participé et qui m'ont aidé à argumenter. En tant que conseillers municipaux, je crois que ce que nous pouvons faire c'est l'arbitrage entre les différents secteurs d'interventions de la Ville. Au niveau de l'investissement, nous sommes à une époque où nous devons faire des choix nouveaux en matière de transports, transports en commun notamment. Nous devons avoir une réflexion approfondie sur les problèmes de circulation et d'engorgement aux heures de pointe de certains secteurs de la ville. Or, le budget Voirie qui est déjà le plus gros poste d'investissement, subit encore cette année une augmentation de 48 %. Si nous sommes pour le tunnel qui va boucler la rocade et permettre une réelle mise en valeur du centre-ville, nous avons déjà dit non à la voie de contournement et nous disons non à l'aménagement de la RN 57. Je voudrais, Monsieur le Maire, puisque vous ne m'aviez pas donné la parole à l'occasion de cette question au Conseil Municipal de juin sous prétexte que j'avais appuyé trop tard sur mon bouton -ce qui était faux-...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous écoute avec intérêt.

Mme FOLSCHWEILLER : J'espère. J'aurais donc souhaité dire pourquoi nous n'étions pas contre cette participation à la RN 57 puisque la portion concernée, c'est-à-dire entre la RD 75 et le rond-point de Valentin, se situe tout à fait en dehors de la zone urbaine. Or vous nous demandez de contribuer à hauteur de 11 millions de francs. Je dis non à cet investissement en matière de voirie. En effet, si on compte la réhabilitation de Brulard, les diverses réhabilitations de Battant, du centre-ville, les 900 000 F pour le logement, disons 3 millions pour le logement, et si on les rapproche des 33 millions d'investissement pour la voirie, il y aurait matière à sourire si on ne connaissait pas les problèmes de logement. J'ai dit qu'il fallait diminuer cette participation, au moins pour la RN 57. Je voudrais une précision, Madame VIEILLE-MARCHISET vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait une rentrée inattendue de 1,5 million de francs du Syndicat Intercommunal de l'échangeur de Valentin. Or, Monsieur le Maire, vous nous aviez promis une participation de 3 millions et là...

Mme VIEILLE-MARCHISET : C'est sur deux ans. 1,5 million cette année et 1,5 million l'année prochaine.

Mme FOLSCHWEILLER : Bon, c'est bien.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est sur ce projet-là.

Mme FOLSCHWEILLER : Sur ce projet-là, oui. Donc je pense qu'il faudrait diminuer ces crédits réservés à la voirie puisque, pour nous, ils ne rentrent pas dans une réflexion qui va dans le bon sens au niveau des transports. Ces crédits pourraient être redistribués sur -je vais donner quelques exemples- la réhabilitation de Brulard et ainsi on aurait pu répondre au projet initial qui a dû être quelque peu amputé par manque de crédits. Je regrette vraiment que le poste Urbanisme et Habitation qui en est proche, soit passé de 28 millions à 21 millions, en diminution de 25 %. On aurait pu avoir une réflexion sur le droit de préemption urbain, permettant de mettre à disposition de l'Office d'HLM, tant en logement, en bâtiment, mais peut-être aussi en réserve foncière, des terrains lui permettant de pouvoir relancer la construction de logements. Je voudrais faire référence

-Mme VIEILLE-MARCHISET et M. TISSOT y assistaient également- à la Commission d'attribution des logements afin d'en informer mes autres collègues ; quand on a 127 demandes de logement qui ont déjà été triées parmi les situations les plus urgentes et que pour répondre à ces 127 demandes, on a 15 logements à attribuer et qu'il faut arbitrer entre les urgences qui sont du genre : une femme qui squatte la salle d'attente d'un médecin, des familles vivant à cinq ou sept personnes dans deux pièces, des familles attendant des enfants logés chez des amis, quand on est réduit à ce genre de situation, à ces choix, on se dit que le secteur du logement est vraiment prioritaire et cela aurait en plus le mérite d'aider les entreprises de bâtiments et travaux publics que vous avez l'air de vouloir soutenir. Mais je préfère que ce soutien réponde à de vrais besoins plutôt que d'être réservé à la voirie. On pourrait ainsi réorienter les crédits de voirie. La troisième réorientation possible de ces crédits est vers l'investissement social. Dans le budget Action Sociale, vous me le confirmerez, la Ville ne participera ni à l'investissement de la crèche qui est prévue aux Chaprais ni à la halte-garderie prévue rue Mégevand par manque de crédits. Allons chercher dans les crédits de voirie.

Maintenant, sur le budget fonctionnement, quelques remarques générales : je pense qu'il y a une incohérence. Quand on augmente les investissements, on diminue en même temps certains coûts de fonctionnement. Ainsi on construit de nouvelles routes mais on diminue les crédits d'entretien de celles-ci. De la même façon, on va construire une nouvelle école mais les crédits pour le personnel vacataire des cantines vont être largement diminués, c'est ce que j'ai lu dans les documents qui nous sont donnés. Qu'en sera-t-il des problèmes de surveillance aux heures de midi dans les établissements scolaires ? Et là, j'élargis sur une inquiétude par rapport au problème de personnel qui a déjà été évoqué. L'équivalent de 30 emplois pour le personnel à temps complet mais aussi vacataire et à mi-temps va être supprimé. Et là, je crois que nous touchons les vrais problèmes, surtout dans le domaine social. Inquiétude par rapport donc, je l'ai dit, à la diminution des crédits de fonctionnement pour l'enseignement, pour les œuvres sociales scolaires, pour le secteur animation dans les quartiers, or pourtant on sait qu'il s'agit d'un secteur sensible et diminution enfin de la subvention générale au CCAS.

Je voudrais m'arrêter aux problèmes du CCAS qui ne sont pas faciles à saisir parce que les documents budgétaires de la Ville et du CCAS ne sont pas réalisés de la même façon. Ce n'est pas toujours très facile de s'y retrouver. Effectivement, les crédits pour les crèches, haltes-garderies ont été augmentés d'environ 4 %, de 10 % pour les crèches familiales mais la subvention qui va au CCAS diminue de 1,05 % suivant les chiffres de la Ville et de 1,84 % si on a d'autres chiffres venant du CCAS. Un point positif, c'est l'augmentation de 34 % pour l'accueil et l'hébergement des sans-logis, je crois qu'il faut le noter. Mais la subvention générale qui représente les services généraux, les aides financières, les restaurants pour personnes âgées, les aides ménagères, les auxiliaires de vie, tout cela est en diminution et ce n'est pas acceptable. Autre inquiétude quand je lis que les recettes du chapitre 932 sont en augmentation notamment grâce à l'ajustement de certaines charges d'entretien relatives aux établissements sociaux faisant partie des opérations Ville-CCAS. Et je pose une question : est-ce que le CCAS financerait certains services de la Ville ?

Mme VIEILLE-MARCHISET : Mais non.

Mme FOLSCHWEILLER : Je demande des éclaircissements. Je crois que tout cela est réel, il y a des jeux d'écriture entre la Ville et le CCAS qui ne contribuent pas à la clarté. Il est important de savoir quels sont les frais de location, d'entretien de certains établissements Ville-CCAS mais je crois qu'on est en pleine réflexion là-dessus et qu'il est peut-être temps de revoir et de clarifier la convention Ville-CCAS.

Voici quelques propositions qui symbolisent les domaines dans lesquels on aurait préféré que des économies soient réalisées. Bien sûr, en son temps on a voté contre BOSSARD Consultants, c'est quand même 800 000 F pour 1993, augmentation des relations publiques de 7 %, augmentation du

poste Fêtes et Cérémonies de 380 000 F, soit 14,5 %, je crois que symboliquement ce n'est pas acceptable. Le poste Mairie et Municipalité augmente aussi de 4... mais ça ne m'intéresse pas ce qui se passe ailleurs, il y a des problèmes de logements ici, on essaie de les résoudre, il y a d'autres problèmes, de personnel, dans les services sociaux, je n'en ai rien à faire de ce qui se passe ailleurs. Ces petites économies on les additionne, ça fait 1 400 000 F.

Je crois que nous sommes à un moment où il y a de graves problèmes de banlieue, de logement, de chômage et de désespérance. Nous sommes à une époque charnière de nouvelles données internationales et pour moi, les choix qui s'imposent doivent être courageux et volontaires. Or ceux qui sont faits ici ne me satisfont pas du tout. J'aurais préféré qu'ils soient fonction des réelles missions de service public de la Ville et de la réponse aux besoins les plus urgents : ceux du logement, ceux de l'action sociale, les uns réclamant de l'investissement, les autres des crédits de fonctionnement et pour terminer par une boutade, pour répondre à un collègue qui me disait en arrivant ici, quand viens-tu rejoindre le big-bang, je lui réponds ce soir que je me sens encore à quelques années lumière du big-bang.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Simplement, Monsieur TOURRAIN, en premier, pour la petite histoire, je ne crois pas que c'est la Ville qui vient jouer dans la cour des grands, c'est la Région qui vient jouer dans la cour des grands. En effet, le budget de la Région, il y a encore 3 ou 4 ans, était plutôt autour des 600 ou 700 millions, que du milliard, c'était simplement pour remettre les choses en place. De plus Monsieur TOURRAIN, vous avez oublié de citer dans BVV la photo de M. JACQUEMIN avec M. FOUSSERET (réactions) et à la page 22, il y a aussi M. CHANTELAT. Mais ceci est simplement une parenthèse.

Je crois que Michèle FOLSCHWEILLER a posé des questions justes sur le problème du logement. Mais le problème du social, de la difficulté à vivre dans les quartiers, ne doit pas se poser uniquement à travers les problèmes d'investissement, il y a tout l'enjeu y compris des hommes qui sont sur place, qui vivent dans ces quartiers et on ne peut réellement avancer que si on les pose les deux en même temps surtout quand on sait qu'actuellement l'ensemble des collectivités locales sont réellement obligées de se poser le problème de la rigueur de leur budget, que ça soit l'État, le Département ou la Ville et il aurait été très intéressant que la Région ose aussi réellement se poser l'ensemble des problèmes budgétaires à travers cette obligation de rigueur. Ça c'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième découle de cette nécessaire rigueur à laquelle nous sommes tous confrontés et à laquelle nous serons confrontés pendant un moment ; il y a trois questions au niveau d'un budget, surtout d'investissement qu'on doit se poser ; la première : quelle est la part que l'on donne à la qualité de vie ? La deuxième question est : quelle part donne-t-on à l'entretien de notre patrimoine ou au maintien de l'existant ? La troisième question : quelle part donne-t-on au développement ? C'est cette dernière part qui, à mes yeux, est sûrement la plus importante pour pouvoir lancer un nouveau dynamisme, un nouveau développement. Simplement, je ne l'ai jamais dit jusqu'à présent, ce budget pose les véritables problèmes de développement, 25 % du budget d'investissement sont réellement consacrés au développement, et à celui de l'agglomération, je reviendrai là-dessus. 25 %, je vais simplement vous les citer, si vous ne les avez pas en tête, c'est que vous, avec vos lunettes, vous ne savez pas lire. Marguerite VIEILLE-MARCHISET les a cités tout à l'heure mais je veux les dire : 4,7 millions au Parc Scientifique et Industriel, 6,7 millions à l'ENSMM et l'Université, 11 millions aux routes, 10 millions à la Citadelle et 2,3 millions à la ligne François - Saint-Amour. Ce sont tous des budgets qui sont consacrés réellement au développement de l'agglomération. Monsieur MAILLARD, parfois vous êtes bon mais alors là vraiment vous n'avez pas été bon du tout quand vous dites que ce budget n'est pas tourné vers l'extérieur. Ces dossiers sont réellement des investissements au service du développement. Si l'Université et l'ENSMM ne servent pas à l'extérieur, si le tunnel sous la Citadelle ne sert pas réellement au développement d'une fluidité avec l'extérieur, je ne sais pas à quoi

ça sert. L'ensemble des 11 millions consacrés aux routes comme l'a rappelé Michèle FOLSCHWEILLER en le situant de façon très très précise, est également tourné vers l'extérieur. Simplement on voit pour la première fois dans ce budget d'investissement le résultat du travail qui a été fait avec l'ensemble des élus de l'agglomération mais également la réalité du développement de l'agglomération bisontine. Qu'on le veuille ou non, maintenant les Bisontins auront, pour pouvoir permettre le développement, à payer des investissements ouverts sur l'extérieur ou qui ne servent pas uniquement à des Bisontins, je pense à l'Université qu'on a déjà citée tout à l'heure. Si je me suis investie aussi fort dans la création d'une structure intercommunale pour l'agglomération, c'est pour concrétiser ce développement, et M. ALAUZET tout à l'heure y a fait allusion rapidement. Un investissement important au niveau de l'agglomération, c'est tout l'enjeu du district qui est posé là, sachant que la responsabilité des élus de l'agglomération, est de savoir s'ils vont oser réellement prendre le risque de création d'une véritable solidarité au service du développement de l'agglomération, on le verra d'ici peu de temps.

Concernant le budget de fonctionnement, Mme VIEILLE-MARCHISET y a fait allusion rapidement tout à l'heure mais j'ai un certain nombre de questions à poser sur le chapitre 955 de l'aide sociale qui augmente globalement de 41 %. Le premier c'est celui des Contrats Emploi Solidarité qui passe de 2,5 millions à 3 millions, soit plus de 18 % d'augmentation ; il s'agit là d'une priorité accordée à la solidarité. Celui du contingent d'aide sociale qui atteint 19 millions, ce qui est très lourd contre 17 millions l'année dernière, soit presque 13 % d'augmentation. Il s'agit d'une dépense que nous ne maîtrisons pas puisqu'elle est fixée par le Conseil Général pour contribuer à l'équilibre de son budget social. Le poids élevé de notre contribution m'amène à poser deux questions : à Besançon, l'étude des cas sociaux concernant les personnes de plus de 50 ans est faite par nos assistantes sociales du CCAS alors que partout ailleurs, dans toutes les autres communes du Doubs, la prise en charge est le fait des travailleurs sociaux du Conseil Général. Combien de postes rétribuons-nous pour cette activité ? Quel est le montant de la dépense correspondante ? Ne pourrions-nous pas obtenir une convention pour compenser cette charge induite ?

Mme VIEILLE-MARCHISET : C'est ce que j'ai demandé.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Dans le Doubs nous sommes une des très rares communes à avoir un service de conseillères en économie sociale et familiale. Combien nous coûtent les centres en économie sociale et familiale, conseillères intervenant souvent pour des personnes relevant du dispositif RMI ? Ne serait-il pas normal que cette activité soit prise en compte au titre du fonds départemental d'insertion géré par le Conseil Général ? Voilà ce que je voulais dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette brièveté, je crois que les adjoints, notamment Claude JEANNEROT, répondront tout à l'heure. Je poursuis la liste des premiers inscrits, c'est M. NACHIN maintenant.

M. NACHIN : Oui Monsieur le Député-Maire, je veux d'abord m'associer à l'hommage que vous avez rendu tout à l'heure à Marguerite VIEILLE-MARCHISET pour la tâche très lourde qu'elle a accomplie et ainsi qu'aux services, au risque de passer pour un submersible coloré. Il n'en reste pas moins que je constate que les propositions que j'avais faites lors du débat sur les orientations budgétaires, n'ont pas été, pour l'essentiel, retenues. Alors je vais être très bref et j'indique tout de suite les trois raisons pour lesquelles je ne voterai pas ce budget. La première raison, qui me paraît la plus importante, et là je suis en total désaccord avec les intervenants d'«Une Ambition pour Besançon», concerne les crédits de fonctionnement. Je trouve choquant que certains élus qui font des déclarations tonitruantes concernant le partage du travail, disent par exemple : je me consacrerai totalement à la construction du formidable et indispensable chantier du partage du travail, c'est l'un de vos Adjoints qui dit ça, qui est candidat aux élections législatives et qui tout à l'heure va certainement voter un budget qui prévoit pour cette année, une suppression de 35 emplois. Je

m'étonne que vous puissiez présenter d'une façon presque triomphaliste, d'ailleurs comme chaque année, les suppressions d'emploi puisque vous rappelez dans votre rapport que 108,5 emplois en équivalent de temps complet, ont été supprimés depuis 1986.

Et tout à l'heure Paulette GUINCHARD-KUNSTLER évoquait l'augmentation des crédits pour les CES, -j'entendais il y a deux ou trois jours M. SEGUIN sur une radio qui tenait un langage très critique à l'égard des CES-, je dis que le recours aux CES que tu présentais, Paulette, comme quelque chose de positif, je considère que c'est une fausse solution aux problèmes de l'emploi. C'est une fausse solution. Le partage du travail, je crois que tout le monde y est maintenant favorable, y compris dans la Majorité et dans l'Opposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça fait beaucoup de monde.

M. NACHIN : La deuxième question sur laquelle je voudrais intervenir très rapidement puisque beaucoup de choses ont été dites à ce propos, concerne la pression fiscale. C'est vrai qu'en ce qui concerne les impôts qui seront payés directement par les contribuables bisontins, vous avez tenu l'engagement que vous aviez pris de ne pas augmenter de plus de 2 %. Mais par contre, en ce qui concerne les services rendus aux Bisontins, l'augmentation est beaucoup plus importante, de l'ordre de 11 %. Je ne parle pas de l'élargissement des bases dont on a parlé tout à l'heure... oui, disons que c'est positif... Troisième raison pour laquelle je ne voterai pas ce budget, c'est la priorité qui est encore donnée aux transports routiers, aux déplacements individuels par rapport aux transports collectifs ; en particulier, je ne voterai pas ce budget parce que sont prévus des crédits pour la voie de desserte et de contournement. Opposé à la voie des Mercureaux je ne voterai pas donc logiquement, des crédits pour une partie de cette voie de desserte et de contournement qui, à mon avis, est une erreur en ce qui concerne la traversée de Besançon, et une faute en ce qui concerne le saccage de la vallée des Mercureaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette concision, donc c'est non pour trois raisons. Monsieur PIERLOT.

M. PIERLOT : Monsieur le Député-Maire, ma collègue Martine BULTOT étant intervenue globalement sur le budget, je voudrais cibler mon intervention sur les dépenses de fonctionnement. Vous nous demandez de voter ce budget sans avoir répondu aux questions que nous avons posées lors du débat sur les orientations budgétaires. Nous vous avons indiqué, concernant la compression des dépenses de fonctionnement, que nous, nous n'étions pas a priori contre, à condition que les services rendus par la Ville à ses contribuables ne soient pas moindres et de qualité déclinante. Depuis février, vous avez eu le temps, tout le loisir d'affiner votre réflexion, j'aimerais que vous me précisiez comment s'effectueront ces réductions de dépenses de fonctionnement ? Comment elles affecteront les différents services ? Nous sommes toujours intéressés pour savoir quels seront les services qui seront moins assurés et ceux qui ne le seront plus, soit qu'ils soient supprimés, soit qu'ils soient transférés au privé, soit qu'ils soient payants. Comment allez-vous maintenir la qualité des services avec moins de personnel ?

Je tiens à dire que les élus de l'Alternative Rouge et Verte ne sont pas d'accord avec la politique de suppression d'emplois sous quelque forme que ce soit. Dans l'éditorial de BVV, vous positivez la situation de l'emploi à Besançon. Vous dites qu'elle est moins grave qu'ailleurs tout en restant préoccupante. Peut-on s'en satisfaire quand on sait que vous êtes en train de montrer l'exemple en tant que deuxième employeur de la cité, de ce qu'il ne faudrait pas faire, c'est-à-dire de licencier ? Alors que nous n'avons pas émis de vote sur ce budget, vous avez déjà mis en place les procédures de non-renouvellement de contrats. Si notre information est exacte, 5 personnes temporaires ont été concernées en janvier, l'une de ces personnes avait d'ailleurs 8 années d'ancienneté. Monsieur le Maire, vous créez un mauvais climat dans le personnel communal qui se sent insécurisé et qui voit sa

charge de travail augmentée, le corollaire étant une certaine lassitude qui gagne même les agents les plus motivés. Si vous croyez créer une dynamique par l'étude financière entreprise par BOSSARD Consultants, vous vous trompez car le personnel communal sait que la seule chose à perdre, ce sont des emplois et à gagner des conditions de travail aggravées. Nous craignons que vous n'ayez pas une perception très affinée des difficultés que va créer une telle orientation et ce n'est pas parce que les gens n'osent pas le dire que vous éviterez ces difficultés. Nous continuons à penser qu'une autre orientation est possible et que le meilleur investissement de la Ville de Besançon est un personnel suffisant et de qualité.

M. BAS : Monsieur le Maire, je limiterai mon propos au domaine touristique. Dans le contexte économique morose, notre pays a enregistré au cours de l'année dernière, avec satisfaction, des chiffres records dans ce domaine, montrant ainsi qu'une politique volontariste pouvait aboutir à des résultats positifs et de nature à créer des emplois et générer de la richesse. Malheureusement Besançon n'a pas su saisir cette opportunité, bien au contraire, puisque tous les indicateurs le montrent, la fréquentation des sites touristiques dans notre Ville est en baisse régulière depuis deux ans. La Citadelle a perdu en 1991, 4 000 visiteurs, le chiffre est identique pour 1992, il en est de même pour les visites guidées ; les chiffres ne sont pas contestables, ils sont ici. Il en est de même pour les visites guidées qui ont baissé de 10 % en 1991 et du même chiffre en 1992, c'est la même chose pour l'hôtellerie où nous avons perdu 5 000 nuitées en juillet et en septembre, avec une stabilité en août et la même chose pour les campings, chute de 10 % des nuitées au cours de l'année dernière. On enregistre à peine une augmentation du tourisme fluvial, ce qui est normal compte tenu de la nouvelle structure d'accueil, bien que les chiffres de juillet et d'août soient à la baisse. Il n'y a effectivement que le Musée qui a enregistré une augmentation et nous sommes d'ailleurs tout à fait heureux de saluer cette progression. Voici les chiffres, personne ne peut les remettre en cause et il convient, au-delà du diagnostic, d'en tirer les conclusions pour remédier à ce très mauvais bilan.

C'est ce à quoi normalement le bilan devrait s'attacher, en traçant les grandes lignes d'une politique touristique visible et durable. Or, il n'en est rien, les chiffres montrent une baisse importante et régulière d'année en année, de la fréquentation touristique au mois de juillet et une stabilisation en août, alors qu'effectivement les chiffres de septembre sont meilleurs. Je crois qu'il faut tirer les conclusions de ces chiffres et qu'il est urgent maintenant de mettre en place une véritable politique d'animation au cours de l'été et faire en sorte que Besançon vive également en été et non pas seulement concentrer les efforts au mois de septembre.

Il faut tenir compte d'un contexte régional qui est de plus en plus orienté vers la concurrence ; effectivement, plusieurs villes et plusieurs sites de la Franche-Comté, je pense notamment au Château de Joux, ont mis en place des structures d'animation extrêmement attractives, ce que n'a pas fait Besançon.

Nous disposons, à travers le tissu associatif, culturel, artistique local, d'un outil qu'il faut encourager, qu'il faut développer et qui doit aller bien au-delà de ce qui est dit dans le rapport, c'est-à-dire de la satisfaction de voir que les tables d'hôtes ont permis une animation d'été. Je pense que les tables d'hôtes sont une chose mais qu'elles ne constituent pas en tant que telles une politique d'animation pour l'été digne de ce nom, digne d'une capitale régionale. Ça c'est le premier aspect, celui de l'urgence de la mise en place d'une vraie politique d'animation en été à Besançon.

Le deuxième aspect concerne la Citadelle. On a vu que les chiffres baissaient régulièrement en 1991, en 1992 ; il faudra éviter que cette aggravation se prolonge et nous avons déjà demandé à plusieurs reprises qu'il y ait une possibilité d'organisation de spectacles dans cette Citadelle ; on nous a expliqué que ça n'était pas possible, je m'obstine à penser que ça devrait pouvoir tout de même l'être ; la Citadelle doit pouvoir devenir un véritable lieu de vie et d'animation et retrouver ainsi le flux de touristes qu'elle a connu dans le passé.

Un autre aspect est celui d'une politique mieux coordonnée entre la Municipalité et Micropolis pour effectivement encourager les congressistes à prolonger leurs séjours à Besançon ; effectivement il manque ce partenariat qui devrait pouvoir être établi avec Micropolis et qui n'existe pas actuellement ; je crois que Besançon effectivement a su se positionner dans le domaine des congrès, je crois qu'il faut essayer d'aller plus loin et proposer des formules congrès avec séjour touristique mais cela nécessite une action très en amont, c'est-à-dire avant que les congressistes n'arrivent à Besançon et pas simplement lorsqu'ils peuvent ouvrir un dépliant lorsqu'ils y sont arrivés.

Il y a une autre proposition qui pourrait être faite, c'est celle de la véritable mise en place d'une cellule touristique qui encourage un démarchage systématique des comités d'entreprises, des associations de personnes âgées, etc. qui soit de nature à attirer plus de touristes dans notre Ville.

Un dernier aspect, celui du CLA, je crois que nous disposons là d'un outil tout à fait extraordinaire qui n'est pas suffisamment utilisé dans le cadre de notre politique touristique, je pense qu'il y aurait un effort à faire dans le domaine de la définition d'une image : Besançon capitale de l'apprentissage des langues, des loisirs et du tourisme. Il y a une action de complémentarité à mettre en œuvre avec le CLA dans ce domaine. Voilà Monsieur le Maire, ce sont quelques propositions qui relèvent de l'action municipale, l'Office du Tourisme s'acquittant, à mon sens, parfaitement de sa tâche et devant en tout cas suivre ce qui doit être demandé par la Municipalité.

M. PONÇOT : Monsieur le Député-Maire, je ne souhaitais pas que le débat budgétaire, lorsqu'il aborderait le domaine économique, se traduise par des erreurs de chiffres. C'est la raison pour laquelle j'ai fait distribuer à chacun de mes collègues ces deux documents, l'un qui s'appelle «Évolution de l'emploi dans l'industrie et les services tertiaires» et l'autre «L'industrie à Besançon». Ces deux documents ont été préparés par le Service Économique afin précisément, que chacun de vous puisse disposer de chiffres sûrs et regroupés sur Besançon. Ce sont des chiffres 1991. Vous auriez préféré, c'est sûr, des chiffres 1992, moi également. Mais si je vous ai donné des chiffres de 1991, c'est parce qu'il est extrêmement difficile de trouver des chiffres valables pour la Ville de Besançon exclusivement. En effet, vous le savez, les chiffres INSEE concernent le bassin d'emploi de Besançon, c'est donc quelque chose de beaucoup plus large que la ville elle-même. Si nous voulons des chiffres proprement bisontins, il faut par conséquent travailler à partir des chiffres de l'INSEE ou d'autres organismes, sans les confondre d'ailleurs, parce que M. TOURRAIN tout à l'heure a cité des chiffres de l'INSEE pour le bassin d'emploi de Besançon et de l'ANPE pour la Ville de Besançon et il a fait une soustraction. Le problème c'est qu'en fait ces deux organismes n'ont pas la même définition des critères des demandeurs d'emploi, par conséquent c'est une soustraction qui est absolument impossible à faire sinon on tombe dans des erreurs, ce qu'a fait M. TOURRAIN et je le regrette. Par conséquent, ce travail fait par les responsables du Développement Économique a été réalisé avec beaucoup de minutie et de plus, il est le résultat de contacts permanents entre les membres du Développement Économique et l'ensemble des industriels de Besançon. Il n'est pas question pour moi, bien entendu, de vous commenter ces chiffres, ce serait beaucoup trop long, je voudrais simplement prendre un ou deux points et peut-être précisément ceux qui ne sont pas forcément les plus favorables.

En ce qui concerne le nombre des emplois, dans les sociétés industrielles de Besançon, c'est-à-dire dans ce qu'on appelle le secondaire, il était au 31 décembre 1991 de 11 117 et on peut constater que les 2/3 de ceux-ci travaillent dans le secteur mécanique horlogerie. Le solde de ces emplois est de - 318 par conséquent c'est un solde effectivement négatif de 2,86 %. C'est vrai que ce déficit est largement compensé par l'augmentation du développement du tertiaire qui représente un positif supérieur à celui du négatif ; la différence est de l'ordre de 4 %. On peut remarquer d'ailleurs, d'après les chiffres INSEE, que c'est notre bassin qui résiste le mieux aux difficultés nées dans l'année 1991. En effet, 0,6 % d'emplois en moins au cours de cette année-là pour l'ensemble de la France,

1,15 % en moins pour la Franche-Comté, pour le Doubs il n'est que de 0,45 %, et pour le bassin de Besançon, il est positif à 2,21 %.

Par contre, et je m'en excuse aujourd'hui, Mesdames, puisque nous sommes le 8 mars, journée de la femme, les industries bisontines sont très mal placées pour les emplois féminins. En effet, les emplois féminins ont, au cours de l'année 1991, diminué deux fois plus vite que les emplois masculins, atteignant un solde négatif de 4,9 % encore une fois bien sûr, dans l'industrie. Essayons d'en expliquer la cause. Première raison : l'emploi féminin est plus développé dans le bassin de Besançon, en effet le taux de féminisation de la main-d'œuvre est de 43 % à Besançon, de 37 % dans le Doubs, de 38 % en Franche-Comté, le taux de féminisation est à Besançon plus important que celui de la France entière qui est de 40 %. Deuxième raison plus fondamentale encore, les secteurs industriels les plus touchés par la baisse des effectifs sont aussi ceux qui ont le plus fort taux de féminisation ; par exemple l'horlogerie qui perd près de 100 emplois à Besançon et par conséquent a un déficit de 4,8 % de ses effectifs, comporte une main-d'œuvre féminine de 58 %. L'habillement qui perd également 100 emplois ce qui représente seulement là 12 % des effectifs, est composé pour 55 % de main-d'œuvre féminine. Si on prend les cuirs et peaux, le secteur le plus touché par la perte d'emplois, soit 16 %, ce qui représente 53 emplois, le taux de féminisation est de 65 %. Pour l'année 1992, on peut dire que la situation de l'emploi s'est probablement aggravée comme dans le reste des autres régions françaises mais là, je me garde de vous donner des chiffres, nous ne connaissons pas encore les chiffres proprement bisontins.

Le classement paru dans l'Entreprise, s'il nous donne la 5^{ème} place des villes de 100 000 à 200 000 habitants, nous affecte d'un chiffre assez faible de 13 sur 30 pour l'emploi. Cette étude est d'ailleurs tirée sur l'ensemble du bassin d'emploi de Besançon. Si nous prenons maintenant l'outil de production industrielle de la Ville de Besançon, on peut considérer qu'il s'est considérablement amélioré au cours de l'année 1992. 3 usines nouvelles ont été créées, une aux Tilleroyes : Pressmatic, 2 sur le parc La Fayette : Schlumberger et Metatherm, ce qui représente 10 240 m² auxquels il faut ajouter près de 20 000 m² d'agrandissement effectué par les entreprises bisontines. De ces chiffres, il faudrait bien sûr diminuer quelques surfaces délaissées par les entreprises, par exemple Schlumberger a laissé Terre Rouge pendant un moment. Remarquons d'ailleurs que les friches industrielles ont tendance à nettement diminuer à Besançon, peut-être pas en rythme suffisant mais malgré tout, les résultats sont très clairs. Les espaces des industries de Palente, par exemple, sont maintenant pratiquement entièrement couverts par 38 nouvelles entreprises qui ont donné 501 emplois. De plus, on a pu également faire employer le site de Terre Rouge par Rowenta. Je vous rappelle que l'usine des compteurs, Monsieur VIALATTE, sur laquelle vous êtes intervenu plusieurs fois, va bientôt également disparaître au profit de la nouvelle CCI. Là encore, l'effort d'accroissement du potentiel de production des industries de Besançon s'est continué en 1992. La construction d'usines nouvelles, par exemple Air Automation sur le parc La Fayette, de 1 500 m², qui occupe une quarantaine de salariés, IMASONIC sur le futur Parc Scientifique et Industriel qui emploie actuellement 25 personnes, de même que l'effort des industries déjà implantées se poursuit dans nos murs ; notons pour mémoire l'usine MERCIER DÉCOUPAGE, en train d'agrandir ses locaux de 2 500 m², les travaux ont également commencé aux établissements BOURGEOIS qui sollicitent un permis de construire pour 4 900 m², ça montre d'ailleurs que ce chef d'entreprise tient effectivement, même si, pour une raison de conjoncture, c'est-à-dire la chute d'un certain nombre de monnaies européennes, il y a récession des marchés à l'extérieur, il nous l'a dit encore récemment au téléphone, à maintenir entièrement ses investissements sur la Ville de Besançon. Il pense que cette conjoncture difficile n'est que provisoire.

Je voudrais vous rappeler, pour terminer, que la Ville de Besançon a su aider les industriels qui veulent s'implanter ou développer leurs usines. Là dessus, je m'oppose tout à fait à la thèse de M. MAILLARD. Vous avez été sollicités à plusieurs reprises au cours de l'année 1992, puisque vous

avez voté 3 millions de francs d'aide à l'entreprise, somme absolument identique à celle de 1991. Par conséquent la Ville de Besançon, qui d'ailleurs, fait cet effort en liaison avec l'ADED et la Région, fait face à ses responsabilités. Je vous rappelle également que la Ville prépare les nouvelles zones industrielles et artisanales. Le parc La Fayette qui a doublé sa superficie au cours de l'année 1992, a vu également en trois ans ses effectifs doubler puisqu'à l'heure actuelle il y a 750 emplois sur le parc La Fayette. La zone des Montarmots se remplit d'entreprises artisanales. Une réflexion est actuellement entreprise pour choisir parmi plusieurs possibilités la mise en place de nouvelles zones industrielles qui reliaieront bientôt le parc La Fayette. J'ajoute que le Parc Scientifique et Industriel voit progressivement ses bases se profiler. Cela explique probablement que Besançon soit passée du 16^{ème} rang au 5^{ème} rang dans le classement des villes de 100 000 à 200 000 habitants réalisé par l'Entreprise pour le palmarès des villes d'affaires et qui a eu un écho d'ailleurs très favorable aussi bien à Radio France que dans l'Est Républicain. Dans ce classement, nos notes sont inférieures à la moyenne pour l'emploi, et pour la démographie, par contre nous avons des notes supérieures à la moyenne, notamment en matière de dynamisme commercial et de taxe professionnelle, ce qui est tout à notre honneur. Là aussi c'est quelque chose qui va tout à fait à l'encontre de ce qu'on entend ici. Je voudrais pour terminer, répondre à Mme FOLSCHWEILLER sur le problème du logement social. Notre Ville fait beaucoup et l'effort est de plus en plus net, la moyenne du logement social livré pour l'ensemble des offices a été pour les années 1988, 1989, 1990 de 100 logements par an. Pour l'année 1991-1992, cette moyenne est passée à 300 logements. Pour 1993 et 1994, il en est prévu 400. C'est bien entendu un effort considérable mais qui va de pair avec l'effort qui a été fait pour notre région par l'État en faveur des PLA.

Mme CAMPBELL : J'avais demandé, l'année dernière, si l'augmentation des tarifs des crèches et des haltes-garderies était exceptionnelle et vous n'aviez pas pu me répondre. J'ai ma réponse cette année puisque je constate que pour les haltes-garderies, le tarif est passé de 5 à 6 F de l'heure, soit 20 % d'augmentation et qu'une augmentation très au-dessus de l'inflation est aussi prévue pour les crèches. Je voudrais donc savoir si les familles doivent s'attendre tous les ans à cette surprise budgétaire qui est loin d'être indolore dans des foyers aux ressources quelquefois très modestes et très moyennes. C'est une première remarque.

Je voudrais également vous donner mon impression et des exemples sur des choses qui, peut-être, ne demanderaient pas des investissements très importants. Mme KUNSTLER parlait, tout à l'heure, de la vie quotidienne dans les quartiers et je pense qu'une politique qui serait plus orientée vers une action suivie sur les quartiers, pourrait apporter par exemple dans le quartier des Clairs-Soleils, une amélioration de la vie quotidienne des habitants de ce quartier qui, pour l'instant, souffre d'une forme d'insécurité. Les habitants sont un peu découragés, ils ne se sentent pas suivis. Seul un îlotier est là pour veiller à la vie des familles et les associations sont assez dispersées. Elles font tout ce qu'elles peuvent mais il me semble que vous pourriez avoir une action peut-être seulement ponctuelle qui permettrait de faire régner une plus grande confiance sur le plan de la sécurité, car en fait ce sont souvent des jeunes qui sèment le désordre. Or, ils sont connus et une action ponctuelle pourrait peut-être permettre de remettre de l'ordre rapidement et ne nécessiterait pas de gros investissements au niveau même de la police. Voilà un exemple qui pourrait améliorer la vie d'un quartier un petit peu délaissé de Besançon.

Je voulais aussi vous faire remarquer que les beaux jours arrivant, on allait avoir à nouveau quelques problèmes au centre-ville au niveau du bruit. C'est peut-être un peu hors sujet aujourd'hui mais faire appliquer quelquefois la loi ramènerait peut-être aussi de l'argent car des amendes peuvent être appliquées à certains bars et établissements publics qui dépassent souvent les normes. Je sais qu'ils préfèrent quelquefois payer des amendes plutôt que de respecter justement ces directives, mais on pourrait peut-être aussi songer à cela pour améliorer la vie journalière des Bisontins. Voilà Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire.

M. FOUSSERET : Je serai très rapide Monsieur le Maire mais je voudrais tout d'abord vous dire un peu ma déception sur le caractère démagogique de certaines interventions. Je pensais que le sujet était quand même ce soir trop sérieux pour être politisé de cette façon mais peut-être que la période s'y prête. C'est vrai Monsieur TOURRAIN qu'il y a souvent des élections mais je suis un peu déçu...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Même quand il n'y a pas d'élections, ils politisent quand même.

M. FOUSSERET : Donc je pensais ici que chacun en élu responsable qu'il devrait être, était bien conscient que l'établissement d'un budget est actuellement une opération délicate. Cela est vrai au niveau municipal, mais ça l'est aussi au niveau départemental, régional et même au niveau de l'État, quelle que soit d'ailleurs la couleur de la Municipalité, du Conseil Général, Régional ou même de l'État. Malheureusement je constate, mais ce n'est une surprise pour personne, que certains ont toujours un double langage. Enfin, on ne se refait pas, n'est-ce pas Monsieur TOURRAIN, et je me demande une nouvelle fois si vraiment, quand vous faites sans rire une proposition de réduction du budget de 20 millions, vous vous prenez au sérieux... Ce n'est pas une proposition lancée comme vous le faites là dans le vide, et comme vous le faites d'ailleurs régulièrement chaque année où vous proposez de réduire 20 millions de francs alors que nous avons, puisque la préparation de ce budget nous incombe, étudié ligne par ligne, KF par KF avec les services, toutes les possibilités de réduction et vous qui êtes habituellement, et vous avez raison, toujours disposé à vous féliciter de la qualité des services, je crois vraiment que si on pouvait comme cela, par un coup de baguette magique réduire de 20 millions le budget, les services de qualité que nous avons nous l'auraient proposé.

Je crois, chers collègues, que les budgets sont le reflet de l'économie en général et quand l'économie ralentit, quand la croissance stagne, eh bien tout naturellement les budgets locaux en ressentent les conséquences. Je crois que ce n'est pas plus compliqué que cela. En 1990-1991, il y a eu, au niveau français et au niveau mondial, une reprise de la croissance, on avait alors vu le taux de chômage diminuer. Le budget de l'État avait été plus facile, conséquence directe : l'État avait été un peu plus large avec les collectivités locales.

Actuellement, vous le savez, nous sommes dans une période de ralentissement mondial de l'économie mais la France, malgré tout ce que l'on peut dire, est quand même la championne d'Europe de la croissance avec 2 %. Le budget de l'État est plus difficile, ce qui entraîne tout simplement beaucoup moins de largesse de sa part et beaucoup plus de difficultés pour les budgets locaux. Par contre, dans ces périodes de difficultés, ces périodes de ralentissement, c'est vrai aussi que les dépenses des villes ont tendance à augmenter car leurs besoins dans le domaine économique, dans le domaine social, vont en croissant. Nous avons moins de recettes et plus de dépenses et c'est là toute la difficulté d'établissement d'un budget. Par contre, lorsqu'il y a une période de reprise, on a une évolution en sens inverse. C'est pour cela qu'en 1990 et 1991, profitant de l'embellie, nous avons pu augmenter les investissements. En 1992-1993, malgré toutes ces difficultés, malgré la baisse des dotations de l'État qui n'augmentent que de 2 % environ pour un budget qui, lui, augmente de 4,7 %, on constate quand même un maintien global de l'emprunt et une augmentation de l'autofinancement donc, globalement, plus d'investissement. Et cela malgré une situation, je le répète, difficile, et le respect absolu de l'engagement que nous avons fait en 1989 aux Bisontins, et vous ne pourrez jamais dire le contraire, de maintenir l'augmentation des impôts à la hauteur de l'inflation. Vous pouvez sourire Monsieur TOURRAIN, mais nous avons respecté cela et nous continuerons à le respecter, vous le savez très bien. C'est donc un budget difficile certes, mais qui respecte nos engagements et ce n'est certainement pas la voie de la facilité que la Municipalité a choisie mais celle d'une bonne gestion qui, tout en ne remettant pas en cause nos options fondamentales, maintient le cap en matière de services et de limitation du taux des impôts. J'ajoute d'ailleurs que la Municipalité de Besançon n'a pas, comme d'autres collectivités locales, cédé à la facilité de l'augmentation des impôts. Et c'est vrai que je me demande vraiment comment ceux qui, au niveau national, promettent la baisse des impôts, peuvent voter des budgets en forte augmentation

au Conseil Régional et au Conseil Général. Je me demande comment vous allez pouvoir justifier devant la population de cette ville votre refus de voter ce budget -parce que je pense que comme toutes les années, vous n'allez pas le voter, enfin on va attendre la fin de cette séance mais je pense que vous serez fidèles à vous-mêmes-, comment donc vous allez pouvoir justifier ici votre refus de voter un budget qui lui, justement respecte la hausse du coût de la vie. Et je crois que par cette attitude, une fois de plus vous vous décrédibilisez aux yeux de la population bisontine.

M. VUILLEMIN : Mes chers collègues, je souhaiterais intervenir successivement en tant qu'Adjoint au Personnel puis Adjoint à l'Enseignement.

Beaucoup de choses ont été dites sur le personnel et c'est bien normal un soir de débat budgétaire. Dans le domaine du personnel, la politique vise à concilier deux exigences, deux exigences en forme de défi. La première exigence, veiller à ce que les services municipaux disposent de personnel nécessaire à l'exécution des missions qui leur sont confiées et au-delà, à la qualité des services rendus aux Bisontins. C'est la première exigence. La deuxième, elle a été rappelée tout à l'heure, assurer une meilleure maîtrise de l'évolution de la masse salariale en 1993. Et ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple mais pour relever ce défi, nous avons mis en place un outil et une méthode. L'outil, je l'ai déjà dit, mais c'est important, c'est la gestion prévisionnelle des effectifs, c'est-à-dire l'analyse service par service des effectifs et de leur évolution au regard des missions et des services rendus, la recherche de la réponse la mieux adaptée, qu'il s'agisse d'une réorganisation interne, de la répartition des tâches, ou de redéploiement voire de recrutement. La méthode c'est le dialogue, la concertation en commission, en groupe de travail, en groupe de réflexion, tout se fera dans la clarté. Nous ne ferons pas n'importe quoi. S'agissant par exemple du service Incendie, il est bien évident que dans un service comme celui-là tous les départs en retraite prévus pour 1993 seront remplacés. Je voudrais également souligner que depuis un certain nombre d'années, on met à disposition de ce service un certain nombre de personnels techniques ou administratifs, précisément pour alléger les pompiers des tâches non opérationnelles. Ainsi une quinzaine de personnes ont été mises en place, à disposition du service Incendie depuis quelques années, ça mérite d'être souligné et il est bien évident que les remarques qu'ont faites Martine BULTOT et d'autres, tout cela sera regardé de très près, de manière précisément à ne pas faire n'importe quoi et à ne pas casser le bel outil qu'est la Ville de Besançon.

Un mot aussi sur les suppressions d'emplois dont on a beaucoup parlé. Je voudrais quand même rappeler que pour atteindre cet objectif, meilleure maîtrise de la masse salariale, on va agir sur deux leviers. Premier levier : le non-remplacement des départs en retraite. S'agit-il, objectivement, d'une suppression d'emploi ? Deuxième levier : recours plus limité au personnel temporaire. Je rappelle car cela avait été dit lors du débat sur les orientations budgétaires, qu'il existe trois grandes catégories de temporaires : ceux qui sont sur des emplois de personnel permanent, ceux qui sont là pour pallier l'absence momentanée d'un titulaire, maladie, etc., et ceux qu'on recrute pour faire face à un accroissement momentané de tâches ou quelque chose de ponctuel. S'agissant de la première catégorie, je l'ai déjà dit en groupe de travail, en groupe de réflexion, je l'ai dit à différents interlocuteurs, la situation des plus anciens d'entre eux sera examinée aux fins de titularisation. Pour les autres, quand il s'agit d'une personne qui vient pour remplacer un titulaire absent ou d'une personne recrutée pour faire face à un accroissement momentané de tâches, il est bien évident que lorsque le titulaire revient ou lorsque cette tâche momentanée a cessé, le recrutement du temporaire doit cesser lui aussi. Il faut que les choses soient claires.

Un certain nombre de remarques ont été faites également par rapport aux chiffres du budget personnel. Ici on lit 404 MF, ailleurs on lit 391 MF, etc. Le premier chiffre recouvre tout le personnel aussi bien celui rémunéré sur le chapitre 931, relations humaines que les personnels vacataires temporaires qui sont gérés directement par les services. S'agissant des crédits affectés à la rémunération du personnel permanent et les temporaires gérés sur ce crédit-là, chapitre 931 sur le

budget relations humaines, je voudrais quand même dire que l'augmentation trop forte aux yeux de certains, résulte d'une part de l'augmentation des salaires de la fonction publique pour 2,10 %, du GVT pour 2,30 %, de l'application du protocole Durafour et de la création de nouveaux cadres d'emplois avec la mise en place des régimes indemnitaires correspondants. Il est vrai qu'on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres, mais si on compare en réalité BP + BS personnel 1992 aux chiffres proposés maintenant, l'augmentation est en réalité limitée à 3,18 %. Cela méritait d'être rappelé.

Je change maintenant de casquette. En ce qui concerne l'enseignement, si le budget est l'expression concrète d'une politique, je voudrais ici rappeler, parce que je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, que dans le domaine de l'enseignement comme dans d'autres d'ailleurs, la Ville assume pleinement ses responsabilités, et de ville et de capitale régionale. Je ne reviens pas sur les crédits affectés aux écoles du premier degré, c'est normal, c'est la loi. Deuxième degré : 3 MF pour les collèges, 1 800 000 F pour les lycées, l'Université, Paulette a rappelé tout à l'heure les 6 MF qui sont affectés à l'ENSM cette année auxquels il convient d'ajouter des crédits qui vont servir à assurer la première tranche de la restructuration de la cité Canot dans le cadre du programme Université 2000.

A ce propos, je voudrais faire une remarque : pour nous, Ville de Besançon, le programme Université 2000 est un tout cohérent. Il y a d'une part des crédits qui servent à construire des amphithéâtres, des salles de cours et d'autres qui servent à ce qu'on appelle généralement la vie étudiante. Il n'y a pas pour nous des investissements qui seraient nobles et d'autres qui ne le seraient pas. La Ville assumera ses responsabilités dans ce domaine. Je viens de parler de la cité Canot : les crédits sont en place et nous en assumerons le financement et la maîtrise d'ouvrage sur les deux exercices à venir. Cela méritait aussi d'être dit.

Certains d'entre vous ont fait part d'inquiétude concernant ce qu'on peut appeler globalement la politique sociale autour de l'école, on a notamment parlé des cantines je crois que c'était Mme FOLSCHWEILLER. Alors qu'en est-il ? Dans les maternelles, actuellement c'est un surveillant pour 20 élèves, en primaire un pour 30. En réalité, compte tenu des effectifs plus faibles qu'on peut observer ici en maternelle, ailleurs en primaire, c'est actuellement en maternelle un pour 14 et en primaire un pour 20. Simplement nous serons peut-être un peu plus vigilants pour passer de deux à trois surveillants ou de trois surveillants à quatre. Mais cela ne remet pas fondamentalement en cause l'encadrement dans nos restaurants scolaires. Je voudrais dire aussi que les crédits sur le budget 1993 concernant cette politique sociale que nous développons autour de l'école et dont nous sommes fiers sont en place, qu'il s'agisse de la poursuite des actions de soutien d'accompagnement scolaire, des classes de découvertes, des centres de loisirs d'été, des activités du mercredi et des petites vacances, etc. Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive donc de ce point de vue-là je peux vous rassurer, cette politique sociale autour de l'école sera poursuivie en 1993.

M. TISSOT : Une précision à propos de ce qui a été dit sur l'effort de la Ville pour le logement. Je voudrais quand même vous donner quelques éléments parce qu'on ne peut pas comparer de somme à somme les efforts qui sont faits pour par exemple de la voirie et pour le logement. Il faut se rappeler en effet comment se finance le logement. Il se finance principalement par des emprunts qui sont remboursés par les loyers des locataires. Ces emprunts, ce sont des prêts locatifs aidés par l'État, ce sont donc des financements d'État ; la Ville peut avoir un effort complémentaire mais elle ne peut pas se substituer à l'effort de l'État. Quel est le sens de cet effort complémentaire de la Ville ? Il s'agit d'apporter un supplément à une opération dont le bouclage est rendu difficile du fait du coût du foncier, ce qui est souvent le cas actuellement.

Si nous avons des difficultés à créer des logements, il y a d'autres raisons, donc notamment le foncier à trouver et le contingentement des PLA. En ce domaine, il y a eu une augmentation assez considérable avec plus de 500 PLA pour l'année 1993. C'est bien sûr insuffisant mais la Ville ne pourrait pas se substituer aux financements qui viennent de l'État, ce n'est pas possible. J'ajouterai, au

risque de frapper certains, que la crise est venue soudainement il y a trois ans. En matière d'immobilier, trois ans c'est soudain parce qu'à partir du moment où on a le terrain et qu'on commence les études, il faut deux ans pour que les locataires entrent dans leur logement. Il ne nous est pas très facile de nous substituer au désengagement du privé, face à un accroissement de la demande et à d'autres facteurs qui se sont combinés assez soudainement.

M. VIALATTE : Je voulais justement ce soir intervenir sur les questions de logement et vous imaginez bien que je ne peux en aucun cas souscrire à ce que vient de nous dire le Maire-Adjoint chargé du logement. Comme le laissent craindre les orientations budgétaires que vous avez présentées au Conseil Municipal en janvier, votre projet de budget traduit, en termes financiers, des choix politiques dont certains sont désormais de plus en plus contestés par les Bisontins. L'analyse du budget d'investissement pour 1993 en donne l'illustration la plus caractérisée s'agissant du logement. Je voudrais là rejoindre les préoccupations qu'ont exprimé un certain nombre de nos collègues et notamment Mme FOLSCHWEILLER ce soir sur le fait que ce dossier est un dossier des plus inquiétants de la gestion de la Ville aujourd'hui et que la crise qui touche le logement à Besançon nécessiterait et on ne le trouve pas dans votre budget, des mesures à la hauteur des drames qu'on constate tous les jours dans cette ville sur ce plan. Sur les 136 MF de dépenses d'équipement dont a été souligné ici tout à l'heure le niveau très inférieur au niveau moyen national des villes de plus de 100 000 habitants en raison notamment d'une insuffisante maîtrise de vos dépenses de fonctionnement, seuls 900 000 F seront consacrés au logement stricto-sensu, création d'habitats spécifiques, opérations HLM rue Fabre et logements à Planoise. Si on ajoute à cela les crédits consacrés au développement social des quartiers, d'un montant total de 3 200 000 F, c'est au total 4,1 MF sur 136 MF, Monsieur le Député-Maire, qui seront consacrés à l'amélioration des conditions de logement de nos concitoyens ou à l'incitation à la construction de logements neufs, soit 3,5 % seulement du budget d'investissement pourtant déjà très faible de notre ville pour 1993. Le logement, votre budget en donne la démonstration, n'est pas une priorité de l'action municipale, du Maire socialiste et de son équipe. En cela vous allez à l'encontre de deux réalités, je dirais deux évidences du Besançon de 1993. D'abord, et le chiffre est reconnu, il manque à l'heure actuelle 2 500 logements sur l'agglomération et sur la Ville de Besançon environ 2 000 par rapport aux besoins nécessaires d'accroissement de notre parc locatif social. Or le rythme annuel de constructions depuis bientôt dix ans a connu une réelle décrue même si, M. PONÇOT l'a rappelé tout à l'heure, en particulier grâce aux constructions de logements pour étudiants, ces chiffres ont connu une nouvelle hausse permettant à environ 300 logements par an d'être construits ces dernières années. Chacun connaît, j'y reviens, la situation pourtant dramatique dans laquelle se trouvent certains de nos concitoyens sans logement. Je voudrais, et je prends à témoin le Maire-Adjoint chargé du logement, citer un exemple ; il y a deux ans, en décembre 1990, brûlait rue d'Arènes une armurerie et l'immeuble entier qui comportait un certain nombre de logements. Je voudrais dire que les personnes qui résidaient dans cet immeuble à ce jour, et je les ai reçues à ma permanence il y a une quinzaine de jours, ne sont pas encore relogées. Ils sont quatre. Je vous ai, Monsieur le Maire-Adjoint, alerté sur cette question et vous m'avez répondu dans une longue lettre que vous les aviez vous-même reçus à l'Office Municipal, ces gens-là, et qu'il était nécessaire pour eux d'avoir des mesures d'accompagnement social pour éviter leur marginalisation et pour assurer leur bonne réinsertion. Mais les difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui, ont été dues à la perte accidentelle d'un logement et à l'impossibilité dans laquelle ils se sont trouvés d'en retrouver un. Comment trouver un emploi dans cette ville si on n'a pas de quoi se raser le matin, si on n'a pas de quoi prendre une douche et se présenter dignement devant un employeur ? C'est des problèmes extrêmement concrets auxquels sont confrontés nombre de nos concitoyens. On sait aussi, et je voudrais le souligner, que des entreprises susceptibles de s'implanter dans notre ville, si elles constatent l'extrême difficulté de loger ses cadres, de loger ses ouvriers, aura tendance et on en revient à ce que disait mon collègue Pierre MAILLARD tout à l'heure, à choisir dans un climat de concurrence très féroce entre villes pour les implantations d'entreprises, d'autres cités que la nôtre où le parc locatif social, où le parc de logements intermédiaires pour cadres

est plus important et où il est plus facile pour une entreprise de loger ses salariés dans de bonnes conditions.

Deuxième élément important que je voulais souligner : vous évoquez souvent, Raymond TOURRAIN l'a rappelé tout à l'heure, lors de Conseils Municipaux Monsieur le Député-Maire, le nécessaire effort de redistribution des ressources communales au profit des plus défavorisés d'entre les Bisontins. Cette péréquation souhaitable des ressources malheureusement dans le domaine du logement nous ne la percevons pas. J'ai déjà eu l'occasion ici d'évoquer la faiblesse de la part de la Ville dans l'opération de réhabilitation de la cité Brulard puisqu'avec 12 MF environ sur cinq ans, on est à peu près à 10 % du montant total de l'opération. Quelle est la conséquence d'une telle insuffisance de dotation en fonds propres de notre Office Municipal s'agissant d'une opération d'intérêt communal essentiel touchant près de 2 000 de nos concitoyens ? Elle est la conséquence qu'en contraignant notre Office Municipal à emprunter plus, les loyers à l'issue des travaux, c'est une évidence vont croître plus aussi et pèseront plus lourdement sur le budget des familles. A l'instant même d'ailleurs, M. TISSOT nous disait : «le logement se finance par des emprunts remboursés par les loyers prélevés sur les locataires», je ne fais que le citer. Pourtant, Monsieur le Maire, faire du logement un choix volontaire d'une politique municipale produit des effets bénéfiques à court et moyen terme aussi bien sur l'économie locale que sur les recettes communales. Sur l'économie tout d'abord c'est une évidence, je ne l'évoque que d'un mot parce que les entreprises du bâtiment touchées comme on le sait par la crise aujourd'hui, trouvent ainsi des marchés nécessaires à leur survie, mais aussi pour les recettes communales parce qu'un programme de construction de logements accroît, c'est l'évidence mais il y a des évidences qui méritent d'être rappelées, les ressources de taxe d'habitation. Au rythme de 500 logements par an, les recettes fiscales supplémentaires sont à l'année $n + 2$ après la construction de 1,5 MF et à l'année $n + 4$ ou 5 d'environ 6 MF, soit deux points d'impôt. C'est donc non négligeable quant à l'effet sur les recettes dans la commune. Enfin, mais je crois que c'est l'élément essentiel ce soir et Michel JACQUEMIN l'a souligné dans son intervention sur votre politique d'urbanisme, pour mener une véritable politique du logement, il ne faut pas qu'il y ait l'opacité qu'on connaît aujourd'hui sur la stratégie d'urbanisme de la Ville parce que l'intervention principale d'une ville, en matière de logement, porte sur la politique foncière, sur la mise à disposition de foncier et nous n'avons pas, malgré nos demandes réitérées depuis quatre ans, pu obtenir ici de véritables cartes des zones foncières susceptibles d'être vouées à tel ou tel type de construction de logements. Et je ne voudrais citer ce soir qu'un seul exemple de cette opacité : lors du dernier Conseil Municipal, c'est au hasard du lancement de la révision du POS Nord que votre Adjoint, non pas chargé du logement d'ailleurs mais chargé de l'urbanisme et de l'économie, nous a évoqué les négociations menées sur les terrains qu'on baptise du Polygone du Génie, 7 ha à proximité du centre-ville pour y mener une politique, disait-il volontariste de la commune de construction de logements sociaux. Ce qui manque, c'est donc une planification réelle que nous attendions et que nous n'avons pas trouvée ni dans ce budget ni dans les budgets précédents de votre politique foncière. Et pour toutes ces raisons, l'un des dossiers les plus cruciaux de la Ville aujourd'hui, le dossier du logement, n'est pas convenablement traité dans le projet de budget pour 1993.

M. JEANNEROT : Au terme de si nombreux et si longs discours, je dois avouer que mes capacités de concentration et d'attention sont quelque peu émoussées, donc je me limiterai à tenter d'apporter quelques éclairages aux questions posées. Tout d'abord, le budget d'action sociale, cela va sans dire, chacun l'a compris, n'est pas le budget de solidarité de la Ville de Besançon puisque la solidarité irrigue l'ensemble des délégations et que le budget d'action sociale correspond en l'occurrence stricto-sensu à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour mener la politique d'action sociale. Avec un budget de presque 200 MF et une subvention de 65 MF, je peux dire en introduction que le budget d'action sociale est tout à fait conforme à la tradition de solidarité de Besançon et il est orienté, cela a été d'ailleurs souligné tout à fait en début de séance, pour 1993 en

toute priorité au service des plus démunis de la cité. Néanmoins, et Michèle FOLSCHWEILLER qui est un membre attentif, assidu et écouté du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale l'a souligné, il s'agit incontestablement d'un projet de budget difficile. C'est un budget difficile pour deux raisons : la première est liée à l'ampleur de la demande sociale, jamais autant qu'en ce moment, c'est une évidence de le rappeler, la demande sociale n'a été si forte et aussi pressante et c'est la raison pour laquelle, Monsieur ALAUZET, il est nécessaire d'inventer d'autres formes de réponses sociales. Il est nécessaire en particulier et c'est un choix délibéré que nous avons fait et ça ne nous semble pas être le fruit d'une distraction ou d'une dérive, de privilégier la collaboration avec le secteur associatif. D'ailleurs, ce choix politique je l'avais présenté ici même le 19 mai 1990, et vous l'aviez à l'époque ou en tout cas pas vous mais vos amis, approuvé. La mise en œuvre est conforme à ce que nous en avons alors décidé. Au passage, j'indiquerai aussi à Mme CAMPBELL qui a souligné l'augmentation des tarifs en haltes-garderies, que les tarifs des crèches eux n'augmenteront pas en 1993. C'est un choix que nous avons fait considérant que l'ajustement des prix avait été opéré au cours des années antérieures. Par contre il est vrai que pour les haltes-garderies, nous avons souhaité progressivement les amener à un plus juste prix. Considérez donc que 6 F de l'heure c'est moins cher que beaucoup de places de parking et admettez, avec moi, qu'on peut payer aussi cher et d'un prix aussi élevé le fait de confier son enfant à une structure d'accueil que celui de garer son véhicule sur la voie publique. Je pense qu'il faut garder certaines comparaisons présentes à l'esprit ; cela permet un petit peu de relativiser la portée des choses. 6 F au lieu de 5 F c'est vrai que cela fait 20 % mais ça porte sur des sommes véritablement dérisoires.

Donc première raison liée à la difficulté de ce budget : l'augmentation de la demande sociale. Une deuxième raison, soulignée par notre collègue Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, est liée à l'absence de synergie avec le Département. Je n'apprendrai rien à personne en rappelant que la loi a confié au Département une compétence de droit commun en lui confiant en effet l'action sociale. Or depuis des années, en tout cas depuis 1989, je me bats pour engager avec cette collectivité une démarche partenariale, claire, respectueuse des rôles de chacun et mise au service de l'intérêt général. Je vais citer un exemple qui a été d'ailleurs posé en forme de question par Paulette GUINCHARD-KUNSTLER. Il s'agit des assistantes sociales qui travaillent au sein du Centre Communal d'Action Sociale et des conseillères en économie sociale et familiale. Elles sont quinze assistantes sociales, une vingtaine de conseillères en économie sociale. Ces emplois sont supportés strictement et uniquement pas le budget du Centre Communal d'Action Sociale et, en l'occurrence, par la seule subvention de la Ville de Besançon. Cela représente une dépense de 7 MF par an. Estimez-vous convenable que le Département ne reconnaisse pas d'une manière concrète cette contribution de la Ville de Besançon à l'action sociale qui relève de son domaine de compétences ? Les démarches nombreuses et répétées que je fais rencontrent tantôt un silence à peine poli, tantôt une réponse très étrange du genre «partenariat d'accord mais c'est moi le chef». J'avoue que c'est une étrange conception. Ceci, Monsieur VIALATTE, a été dit devant 700 personnes aux Assises de la Solidarité organisées par le Département. C'est quand même une étrange conception que celle-là et je vais donner un exemple encore plus concret. Comme je n'arrive pas à obtenir une convention sur la durée, je cherche à obtenir des financements pour des opérations ponctuelles. Lorsque s'est présentée, par exemple, la nécessité de mettre en place des abris pour les personnes sans domicile fixe, et vous savez qu'à Besançon leur nombre a doublé au cours de l'hiver, la Ville, Monsieur TOURRAIN, a su anticiper sur les risques que cela comportait à l'approche de l'hiver, ce qui n'a pas été le cas de toutes les collectivités territoriales. Je me suis donc adressé au Département et je vous lis la réponse du Président de la Commission Sociale, reçue la semaine dernière : «votre courrier relatif à la demande de participation financière pour l'installation de structures ALGECO pour les personnes sans domicile fixe a retenu toute mon attention. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le préciser, c'est extraordinaire ! le Conseil Général du Doubs souhaite un partenariat très clair dans le cadre des domaines de compétences et de responsabilités de chacun». Voyez comme quoi on peut être entendu ! Je poursuis : «Hélas, le secteur d'intervention concernant les personnes isolées ou les

couples sans hébergement relève des politiques de l'État. Je suis d'autant plus surpris de votre démarche présente». Eh bien si les pauvres, Monsieur VIALATTE, sont de la compétence du Département, ceci veut dire que les plus pauvres que pauvres, eux, sont à la charge de l'État. Et par quel processus devient-on plus pauvre parmi les plus pauvres ? Comment devient-on sans domicile fixe ? Il y a plusieurs manières d'interpréter les choses. On peut s'en tenir évidemment à l'interprétation du statut, vous avez raison, mais je pense qu'on peut en faire une interprétation plus généreuse et en tout cas plus sociale et les plus pauvres de la cité, croyez-moi, ont dû apprécier.

Je comptais bien, Monsieur VIALATTE, lorsque vous avez été élu Conseiller Général, que vous viendriez appuyer les élus bisontins dans la recherche de ce conventionnement au plus grand bénéfice de la population. Et je suis déçu de constater que cela ne s'est pas fait. Je reviens à l'autre aspect des choses : le contingent supporté par la Ville de Besançon. Nous allons arriver, en 1993, à 19 MF. Savez-vous de combien il était en 1988 ? Il était de 11 MF, alors nous sommes suspendus ainsi et sans pouvoir d'ailleurs réagir en quoi que ce soit puisque c'est une dépense qui s'impose à nous. Nous sommes donc embarqués dans une courbe totalement exponentielle que nous ne pouvons pas maîtriser. Le minimum serait tout de même que, alors que nous sommes obligés de payer, nous soyons associés aux choix faits par le Département en la matière, et je vous demande simplement pour terminer, de m'aider à tenir cet objectif. Ce sera un budget difficile, c'est vrai mais il devrait l'être moins si tous les élus responsables se mettaient autour de la table pour travailler ensemble au service d'un même objectif. C'est ce que je demande et c'est dicté par l'intérêt général.

Une dernière réponse tout à fait particulière à Michèle FOLSCHWEILLER sur les investissements par rapport aux crèches. Les trois projets d'investissement ont disparu du budget primitif et je vais vous en donner les raisons ; s'agissant de la crèche Ile de France, les services techniques m'ont assuré que le planning retenu pour les autres opérations, puisque nous sommes dans un ensemble d'opérations combinées, ne devait pas nous permettre d'engager les opérations avant début 1994. Nous avons donc reporté son financement à début 1994. S'agissant de l'installation d'une crèche dans les anciens bains-douches aux Chaprais, nous avons délibérément reporté cette opération en 1994. Quant à la halte-garderie, rue Mégevand, elle sera réalisée, conformément à notre engagement, en 1993. Son financement sera assuré par emprunt, le Centre Communal d'Action Sociale ayant un faible niveau d'endettement.

J'ajoute pour terminer, et vous le savez bien Madame FOLSCHWEILLER, que nous sommes engagés par contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales et que nous serons tenus de respecter nos engagements d'ici la fin du mandat.

M. CHOMETTE : Monsieur le Maire, les emprunts réalisés les années précédentes et le niveau élevé atteint par les taux d'intérêt font que l'annuité de dette progresse de plus de 10 %, passant de 135 MF à près de 149 MF. Si on ajoute à cette augmentation de 14 MF de crédits, celle de 18 MF résultant de l'augmentation de la masse salariale, on aboutit au chiffre de 32 MF alors que les recettes totales du budget principal progressent de 45 MF. On s'aperçoit qu'il vous reste peu de choses pour accroître les crédits préparant l'avenir de notre ville.

Vous vous félicitez de l'augmentation de 5 % des crédits d'équipement mais il faut remarquer que ceux-ci sont relativement modestes comparés aux villes de l'importance de Besançon et qu'ils sont financés pour une large part, par l'emprunt globalisé, celui-ci atteignant cette année 98 MF, soit plus de 800 F par Bisontin. Votre budget ne prépare pas l'avenir de notre cité et je citerai pour l'affirmer un seul exemple : les crédits d'intervention économique ne progressent que de 1 %. Par contre, on peut noter que les dépenses de votre journal BVV augmentent de 31,5 %. Nous aurions préféré que ces pourcentages d'augmentation soient inversés.

M. PINARD : Je ne pensais pas intervenir mais ce qui a été dit à propos du logement appelle quand même des précisions. Pour construire des logements, il faut déjà avoir du foncier. Or le problème du foncier à Besançon n'est pas simple compte tenu d'un certain nombre d'éléments : la dispersion des parcelles due à la culture de la vigne, le fait que dans notre ville militaire, beaucoup de terrains appartiennent à l'Armée et que dans une vieille métropole religieuse beaucoup de terrains appartiennent aux congrégations. Je rappelle que les 408 sont quand même les anciens terrains d'une congrégation.

Je suis surpris de l'intervention de M. VIALATTE car lorsqu'on arrive à récupérer du terrain militaire -et Dieu sait combien le développement de la ville a été rendu difficile pendant très longtemps à cause des impératifs liés notamment à la fameuse clause de non aedificandi qui interdisait toute construction en dur au-delà des remparts à 1 km, ce qui fait qu'on a eu une gare en bois pendant très longtemps- donc quand on arrive à récupérer 6 ou 7 ha bien situés et qu'on les classe au POS dans une catégorie telle qu'ils soient négociés entre 10 et 20 F le mètre carré. M. VIALATTE nous dit que jamais l'autorité militaire ne nous les cédera. Or si on veut avoir une maîtrise du foncier pour faire de l'habitat social, on est quand même bien obligé d'avoir une inscription au POS de ce type ou alors on ne fera pas d'habitat social ! J'avais quand même été un petit peu choqué que vous donniez à notre partenaire des arguments pour refuser la discussion sur le fait que ne soit plus gelée une partie de ce foncier. Cela me paraît quand même extrêmement curieux et compte tenu de tout ce que nous avons subi au cours de l'histoire, on nous doit bien cela.

J'ajouterai que vouloir traiter ce type de problème dans un cadre purement communal m'apparaît totalement dépassé et je suis frappé par le fait que la discussion de ce soir soit si peu marquée par l'intercommunalité et par la perspective d'un district. Car que se passe-t-il ? Il n'y a pratiquement pas de semaines et ceux qui siègent dans les CLC, -vous y siégez Monsieur VIALATTE, M. SALOMON y sera demain matin à 8 h 30 avec moi, M. LAGRANGE peut-être, et M. FOUSSERET y siègera l'après-midi-, savent qu'il ne se passe pas de semaine sans qu'il n'arrive dans cette ville une femme qui se trouve dans une situation difficile et que si elle vient à Besançon c'est peut-être parce qu'il est plus facile de cacher la difficulté dans l'anonymat d'une grande ville que dans des villages, y compris la Haute-Saône il ne se passe pas deux mois sans qu'il nous arrive des gens de la Haute-Saône ! Mais la principale raison, c'est qu'il n'y a de parc locatif qu'à Besançon et vous avez là un lien extrêmement étroit avec le contingent d'aide sociale parce que ces personnes-là retombent après dans le contingent d'aide sociale. C'est comme cela que s'explique en partie que la somme que nous devons à ce titre au Conseil Général passe de 17 000 000 F en 1992 à 19 200 000 F en 1993 soit + 12,9 % d'augmentation. Je trouve qu'accuser la Ville de Besançon qui a concentré sur son territoire l'essentiel du parc locatif de toute l'agglomération avec toutes les conséquences qui en découlent lorsque ce parc se dégrade, qui a concentré sur elle seule le tir alors que l'objectif est quand même d'arriver à une certaine harmonisation pour toutes sortes de raisons y compris des raisons humaines, je trouve cela profondément injuste. Je rappelle que si la Ville ne verse pas ce contingent d'aide sociale, il est mandaté d'office et c'est la raison pour laquelle j'aurais préféré, et de beaucoup, que vous nous disiez que vous étiez d'accord pour qu'il y ait réunion des six Conseillers Généraux de la Ville de Besançon et que, par étapes, on arrive à une convention qui nous permette de n'être plus l'exception qui paie car nous sommes l'exception qui paie ! Trouvez-moi une seule commune de ce département où quand il s'agit de traiter du dossier d'une personne de plus de 50 ans c'est le budget de la commune qui paie ! A Besançon, 15 personnes travaillent à cela et sont rémunérées par le Centre Communal d'Action Sociale. Je veux bien que l'on procède par étapes mais je serai conduit à ne plus voter le budget de l'action sociale si d'année en année on n'avance pas sur ce terrain qui est vraiment de la compétence la plus claire qui soit de par la loi.

C'est peut-être un peu moins contraignant en ce qui concerne les termes de la loi pour les conseillères en économie sociale et familiale mais une fois de plus, trouvez-moi dans ce département

en dehors de la Ville de Besançon des budgets municipaux qui prennent en charge ces conseillères en économie sociale et familiale. Si vous en trouvez, indiquez-les moi ! S'agissant de l'insertion par le biais du RMI, tout le monde s'accorde à dire que ce type de personnel joue un rôle capital et, par conséquent, nous devrions quand même à ce titre, ne serait-ce que pour des sommes modestes, être éligibles au fonds départemental d'insertion. Vous parliez tout à l'heure de la prévention, mais quand on prend la prévention sur le fonds départemental d'insertion, cela se retrouve après dans le contingent d'aide sociale car le fonds départemental d'insertion y figure à ce titre, je crois, je n'en suis pas sûr et certain il faudra qu'on vérifie. On pourrait donc s'y mettre les six et puis avancer un petit peu et peut-être alors aurions-nous quelques disponibilités qui nous permettraient d'être plus généreux sur ce budget qui légitime l'attention de bon nombre d'intervenants ce soir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On a eu le consensus tout à l'heure pour le 8 mars, vous pourriez peut-être l'avoir pour ces problèmes concernant les Conseillers Généraux également Conseillers Municipaux.

Mme BULTOT : Dans les différents débats que nous avons eus sur cette question du budget, nous avons émis de sérieuses réserves en ce qui concerne la gestion du personnel. Nous avons fait connaître notre point de vue aux personnes intéressées et nous nous expliquerons à nouveau sur notre vote d'aujourd'hui. Nous savons que des discussions sont en cours sur ce sujet avec les syndicats et donc nous faisons confiance aux négociations engagées. Il nous semble qu'il nous faudrait beaucoup plus réfléchir sur la manière de gérer les ressources humaines. Par exemple quand je vois une agent municipale qui a été maintenue d'emploi temporaire en emploi temporaire pendant 8 ans, je trouve anormal que son contrat soit rompu. Je pense qu'en 8 ans, nous avons tout le temps pour lui permettre d'acquiescer sa titularisation. C'est la journée des femmes et s'il y a une justice et autre chose que des discours, je pense qu'il conviendrait de réparer cette anomalie et d'éviter de les multiplier. Nous ne voulons pas mélanger nos voix avec celles des élus de droite car nous savons que la politique qu'ils suivraient serait encore pire que celle qui est préconisée. Nous ne voulons pas sombrer dans le ni, ni qui est une solution très facile, confortable mais qui évite de prendre des responsabilités.

En ce qui nous concerne, malgré l'attitude irrationnelle de M. SCHWINT et de la majorité présidentielle à notre égard, nous ne sommes pas partisans de répondre à une exagération par une autre exagération. Nous avons passé un contrat pour gérer cette ville avec les Bisontins. Nous sommes dans une majorité et nous entendons le rester car nous sommes convaincus que notre présence peut éviter un certain nombre de dérives. Nous nous battons pour que cette municipalité reste sociale et je suis bien placée pour savoir qu'en matière d'écologie, elle n'a pas de leçon à recevoir et qu'elle est plutôt bien placée dans ce domaine. Quand je vois le Département augmenter très fortement ses impôts suivi par la Région avec plus de 50 %, je me dis que le fait de nous être battu au moment de la constitution de notre liste en 1989 pour que la hausse des impôts n'excède pas l'inflation annuelle, que l'eau de Besançon ne soit pas aujourd'hui encore privatisée, mérite malgré nos désaccords que nous restions dans cette majorité où nous voudrions qu'on nous y donne toute notre place pour pouvoir œuvrer plus efficacement. C'est pourquoi, contrairement à toute attente et probablement à votre surprise générale, nous voterons ce budget.

M. GRAPPIN : Je voudrais quand même dire deux mots en ce qui concerne le sport.

Depuis 1989, nous avons pris l'habitude de discuter de projets qui allaient plutôt dans le bon sens, aujourd'hui c'est le contraire. Pour les investissements et sans connaître le programme des gros travaux retenus puisqu'il nous sera communiqué la semaine prochaine, vous conviendrez qu'un million de francs pour entretenir et améliorer le patrimoine sportif très important, c'est trop peu. Je vous rappelle que nous avons fait chiffrer il y a quelques mois par les services les dépenses urgentes et elles avoisinaient les 10 MF. Certaines réparations sont toujours en attente d'exécution et ce n'est pas cette année que les problèmes seront réglés avec les crédits prévus.

Pour le fonctionnement, l'augmentation des subventions de 3,8 % ne concerne que le sport de haut niveau. Le mois dernier, lors de l'attribution de la première tranche de subventions aux sociétés amateurs, j'avais attiré votre attention sur le fait qu'en maintenant les subventions au niveau de 1992, la deuxième répartition, celle qui sera attribuée à l'automne sera en baisse. Il faut que certains clubs sachent dès maintenant qu'ils vont percevoir 20 % en moins dès cette année. Ceci étant dit, je suis très heureux de constater que tout le monde dans cette assemblée a pris conscience de ce que peut apporter pour la ville le sport pratiqué au plus haut niveau et heureusement que la signature des contrats d'objectifs va permettre au moins à deux clubs, je l'espère, de percevoir des subventions en hausse pour évoluer au niveau supérieur.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire je n'interviendrai pas sur le sport mais à propos de la politique culturelle et notamment en matière de théâtre. J'observe Monsieur le Maire que conjointement à l'État et au Conseil Régional, la Ville de Besançon propose le financement de la restructuration du Théâtre du Casino à hauteur de 800 000 F. La première question que je pose est la suivante : le Maire est-il prêt à s'engager sur un programme pluriannuel avec ces partenaires pour mener à terme cette opération ?

En section de fonctionnement, je constate que la Municipalité propose un accroissement de la dotation au Centre Dramatique National, soit 1 274 000 F plus encore 200 000 F mais également un accroissement de la dotation à l'Espace Planoise, soit 4 063 500 F plus 463 500 F. Je suis frappée, Monsieur le Maire, par l'intérêt excessif à mon sens que la Municipalité continue à porter à l'Espace Planoise, près de quatre fois plus de subventions par rapport au Centre Dramatique National. Or, le Centre Dramatique National est un atout culturel majeur pour Besançon ; pourtant si j'osais m'inspirer de titres de pièces de théâtre contemporain, je dirais qu'il correspond dans votre esprit à un «mal-aimé» tandis que la pièce de BECKETT «Oh ! les beaux jours» serait de nature à illustrer l'Espace Planoise. Aussi, pour donner au Centre Dramatique National les moyens de ses ambitions, je propose Monsieur le Maire de doubler la subvention accordée à celui-ci. Parallèlement, je suggère une économie substantielle sur la dotation allouée à l'Espace. Deuxième question, Monsieur le Maire : la Ville de Besançon peut-elle continuer longtemps à avoir deux directions en matière de théâtre contemporain ? Ne doit-elle pas faire un choix clair entre le Centre Dramatique National ou l'Espace Planoise ?

M. LIME : Je suis un peu surpris par un certain nombre de remarques qui ne me paraissent pas d'une absolue cohérence au plan de l'action culturelle. Je voudrais d'abord rectifier une chose. Il y a eu, certes dans nos propositions, une qui concerne une augmentation très sensible de la subvention au Centre Dramatique National, c'est tout à fait exact et ça me paraît une excellente chose. En revanche, il y a une mauvaise interprétation à l'évidence en ce qui concerne le budget de l'Espace Planoise. Le budget de l'Espace Planoise fait simplement cette année l'objet d'une indexation et d'une réaffectation de subventions qui est tout simplement la conséquence de ce qui jusque-là était affecté au Centre d'Art Contemporain. Et chacun sait puisque c'est passé en Conseil Municipal, que la mission Arts Plastiques Contemporains a été confiée à l'Espace Planoise et l'augmentation qui apparaît est simplement le fruit de cette affectation-là. Donc ce premier point est un point erroné.

Deuxième chose, je suis extrêmement surpris d'entendre dire soudain qu'il faut que l'on remette en cause l'activité de l'Espace Planoise parce qu'il me semble bien que nous avons eu deux Conseils Municipaux absolument unanimes, je dis bien unanimes sur cette question-là et quand je dis unanime, cela veut dire que Mme DUVERGET fait partie de l'unanimité et que deux fois déjà elle a voté pour la reconduction de la convention avec l'Espace Planoise. D'une manière d'ailleurs tout à fait étonnante et qui me paraissait correspondre au développement très clair d'un consensus sur cette question, la première fois ce fut à l'issue d'un débat relativement long et intéressant où chacun avait reconnu l'importance de cette institution dans la vie culturelle bisontine. La deuxième fois, c'était à l'automne et cela n'a même suscité aucun débat. Il n'y a eu, et j'en étais le premier surpris s'agissant

d'une question dont on sait que par le passé elle avait beaucoup agité les esprits bisontins, pas la moindre prise de parole sur la reconduction de la convention avec l'Espace Planoise. Or soudain, trois mois après, on nous dit «qu'est-ce que c'est que cette institution qu'il faut remettre en cause et le plus vite possible». Là, je ne comprends plus. Il me semble que la cohérence d'une politique culturelle ne doit pas se faire à la semaine mais sur une certaine continuité. Quand on a eu une position il y a trois mois, sur une question aussi importante que celle-là, on continue à l'avoir aujourd'hui.

Le dernier problème que soulève Mme DUVERGET est un problème tout à fait intéressant qui nous préoccupe beaucoup bien évidemment, c'est celui de la présence de deux institutions de ce type qui sont, contrairement à ce qu'elle dit, deux institutions très fortes et qui contribuent au prestige de l'action culturelle bisontine, il n'y a pas que le Centre Dramatique National qui y contribue. Il se trouve que la Région participe au Centre Dramatique National et ne participe pas à l'Espace, mais ce n'est quand même pas cela qui doit faire le prestige me semble-t-il. Ces deux institutions sont d'un prestige tout à fait équivalent et contribuent toutes les deux au développement bisontin. Alors c'est vrai que lorsqu'on a deux institutions aussi fortes que celles-là, il faut profiter de cette force et en faire une complémentarité et surtout pas quelque chose qui s'annule. C'est là tout l'objet du travail que l'on fait et avec le Centre Dramatique National et avec l'Espace pour essayer de démultiplier l'action qui en résulte.

Je signale que ce ne sont pas deux institutions qui travaillent sur le contemporain. Le Centre Dramatique National n'a pas mission de travailler sur le contemporain mais sur la création, l'Avare par exemple que je sache n'est pas une pièce de théâtre véritablement contemporaine n'est-ce pas ? Il n'y a pas moins eu une création par René LOYON il y a quelques semaines là-dessus. Donc on a là deux institutions qui ne sont pas contradictoires dans leur développement et qui doivent par une complémentarité de l'action à laquelle nous avons toujours travaillé et continuons à travailler, produire globalement un résultat extrêmement positif dans l'activité théâtrale bisontine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Elles vivent en bonne intelligence toutes les deux.

M. SALOMON : Puisqu'on parle culture, Monsieur le Député-Maire, je voudrais vous poser une question : on évoque souvent les travaux qui seraient nécessaires pour redonner à notre théâtre une meilleure image car on est tous unanimes pour dire qu'elle n'est pas digne de la Ville de Besançon. Rien n'étant prévu au budget, pouvez-vous nous indiquer l'ordre de priorité des travaux qui pourraient être envisagés pour refaire ce théâtre, lui redonner cette image qu'on souhaite tous pour la Ville de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Des études sont en cours ; on vous tiendra informé.

M. RAGOT : Je voudrais revenir sur quelques propos qui ont été tenus ce soir par certains de nos collègues, non pas dans un esprit de polémique, loin s'en faut, mais juste pour montrer que par rapport à certaines choses qui ont été avancées, on peut avoir une vision différente. J'en profite pour m'excuser auprès de M. MAILLARD si j'ai été un peu virulent dans ma réaction lorsqu'il a dit que le Gouvernement était responsable du flottement des monnaies que l'on a pu constater ces derniers mois. C'est son point de vue mais on peut voir cela tout à fait différemment. Vous savez très bien qu'on ne pourra jamais accuser le Gouvernement français d'être responsable du départ de la Livre Sterling du SME ou du départ de la Peseta. Si on a eu ces flottements au niveau monétaire européen, c'est dû à la situation économique difficile de la Grande-Bretagne et de l'Espagne qui ont été obligées de se retirer. Je ne vois pas trop comment on peut accuser de cela le Gouvernement en place actuellement.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je vais redire des choses que j'ai déjà dites car il me semble qu'elles n'ont pas été bien entendues, notamment par rapport à l'emprunt. Je rappelle qu'il a été limité au montant de l'an dernier, c'est-à-dire 98 millions plus 8 800 000 F pour les budgets annexes.

Je voudrais dire aussi à M. JACQUEMIN qui a soulevé ce problème, que l'autofinancement était en définitive peu important parce que les frais de fonctionnement n'avaient pas été maîtrisés autant que nous le souhaitions. J'ai précisé d'ailleurs que notre objectif était justement de poursuivre la maîtrise de ces frais de fonctionnement. Mais vous savez très bien, Monsieur JACQUEMIN, comme moi, que ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut prendre un virage à 90° en ce domaine. Toujours par rapport aux investissements, il a été dit que ceux-ci étaient symboliques. Je tiens à préciser à M. TOURRAIN qui a toujours plein son sac de ratios, que je peux lui fournir, moi, des comparaisons suite à des études faites par divers organismes, par exemple le Moniteur des Villes a réalisé une enquête auprès de 13 villes de toutes tailles et de toutes tendances sur les investissements pour le budget 1993. 5 villes ont baissé leurs investissements, 6 les ont augmentés et une les a stabilisés. La hausse la plus forte est de 25, la baisse la plus forte de 70 % ; nous, nous restons à 5 %. Voilà les précisions que je voulais donner...

M. TOURRAIN : Ça dépend de quels chiffres vous parlez !

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je pars des chiffres de notre budget. Les critères retenus pour l'enquête sont les mêmes pour toutes les villes, Monsieur TOURRAIN, ce n'est pas moi qui ai fait l'enquête. En tout cas, j'ai entendu beaucoup d'élucubrations pendant cette séance et je voudrais dire qu'on n'établit pas un budget à coup de ratios, il faut faire une analyse du budget, tracer des options et s'y tenir.

M. RAGOT : J'ai une remarque à faire à notre collègue, M. TOURRAIN : vous avez utilisé des chiffres qui étaient vrais mais la façon dont vous les utilisez vous amène à faire un raisonnement qui n'est pas obligatoirement vrai. Quand vous avez parlé de l'augmentation des impôts, vous avez pris un taux en pourcentage. Vous avez bien précisé que la masse des impôts a augmenté de 5,8 % -je ne veux pas revenir sur ce débat, on s'en est expliqué- ce qui est assez considérable ; ensuite, quand vous parlez de l'investissement, vous nous dites : ça a augmenté de 7 millions de francs, donc sur un budget qui représente 1 milliard de francs, ce n'est pas beaucoup !

M. TOURRAIN : Ça fait 0,7 %.

M. RAGOT : Ça ne fait pas la même chose. L'investissement a augmenté par rapport à l'année précédente de 5 %. Donc c'est le même chiffre dans les deux cas, or de la façon dont vous le présentez, on peut en tirer des arguments différents et c'est pour ça qu'il faut se méfier quand on traite des chiffres. Monsieur TOURRAIN, vous me permettez une pointe d'humour : tout le monde reconnaît ici le fait que vous soyez un «vieux routier» de la politique. Seulement n'utilisez peut-être pas votre «38 tonnes» pour comparer les chiffres ! Ça peut faire des dégâts ! (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que chacun s'est exprimé. Je reviens à M. TOURRAIN qui avait une proposition à faire, je crois.

M. TOURRAIN : Je pensais que vous alliez au moins répondre aux différents intervenants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non !

M. TOURRAIN : Alors je vais prendre la parole une deuxième fois...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les différents Adjoints ont répondu sur les questions qui les intéressaient...

M. TOURRAIN : Je vais répondre pour tranquilliser certains de nos collègues qui avaient mal compris ce que j'ai dit, et apporter quelques précisions. Premièrement, en ce qui concerne les chiffres de l'emploi, je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous vous mettiez d'accord avec l'ANPE et avec l'INSEE de façon à avoir des chiffres cohérents, pour le cas où ils ne le seraient pas, parce qu'il serait anormal que vous continuiez aussi, vous, à utiliser des chiffres différents. Alors soyez gentil, vous vous informez auprès de ces administrations et vous leur demandez de vous fournir des chiffres qui soient enfin clairs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais je les ai, les chiffres.

M. TOURRAIN : Mais tout à l'heure l'Adjoint qui se trouve à votre gauche disait que certains chiffres étaient produits par l'ANPE, d'autres par l'INSEE et que cela n'avait pas de correspondance. Pour moi, un chômeur c'est un chômeur, que le chiffre soit donné par l'ANPE ou par l'INSEE.

En ce qui concerne le développement économique, depuis fort longtemps, déplorant le manque de souffle de la Municipalité, je vous avais suggéré d'être le premier ambassadeur de la Ville et de vous déplacer à l'étranger de façon à présenter les atouts de Besançon qui sont connus, puisque vous les citez, de par la presse spécialisée qui les indique en disant : «A Besançon, nous sommes les plus grands, nous sommes les plus forts, nous avons des espaces verts, nous avons des forêts, nous avons une université, etc.». Je vous l'avais proposé et j'avais même, par une boutade, suggéré que pour l'animation vous vous fassiez accompagner du Cirque Plume. A l'époque vous aviez, avec dédain, écarté cette proposition, enfin la première !

Lorsque certains d'entre vous parlent de majoration dans les autres collectivités, lorsque vous avez une imposition, comme je vous l'ai indiquée, par habitation qui est de 3 600 et quelque francs sur la commune, que vous en avez une qui est de 1 200 F au Département et quand vous en avez une de 60 F à la Région, les pourcentages d'augmentation, à ce niveau-là, effectivement ne veulent plus rien dire. Cela ne correspond pas à quelque chose de tangible car si vous faites 10 % sur 3 000 F, ça équivaut à 30 % sur 1 000 F. Donc il faudrait quand même que vous revoyez vos comptes.

En ce qui concerne le logement, j'ai eu le privilège d'être le président de l'Office Départemental d'HLM pendant quelques années, à l'époque où l'on construisait beaucoup de logements. Beaucoup de gens d'ailleurs viennent me voir, ils pensent que je suis encore député... (rires)...

M. FOUSSERET : Ils sont vraiment en retard !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pourtant vous ne l'avez pas été longtemps !

M. TOURRAIN : Ils ont de la constance et il y en a qui viennent me voir pour que je leur trouve absolument un logement car ils sont dans la situation qu'exposait tout à l'heure Mme FOLSCHWEILLER...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et vous les renvoyez à qui ?

M. TOURRAIN : ...et je pose la question à l'Office Départemental en leur demandant pourquoi ils n'ont pas davantage le souci de construire puisqu'il manque de logements sociaux. Rappelez-vous que lorsque nous étions au Conseil Général ensemble, je souhaitais qu'on établisse par un seul organisme et j'espère que l'ADIL doit être en mesure de le faire, le nombre des logements vacants et le nombre des demandes de logements parce qu'à l'époque il y avait des demandes qui se croisaient dans les différents organismes. La réponse de l'Office Départemental est celle-ci : «Ne disposant pas de crédits PLA en nombre suffisant, nous ne pouvons rien faire. Ce n'est pas le problème du foncier qui est un problème tout à fait accessoire. Le grand problème c'est celui des

crédits pour le logement et vous savez très bien que demain vous rencontrerez des difficultés avec la population, non seulement pour le problème de l'emploi qui vous sera posé, qui doit d'ailleurs vous être posé régulièrement, mais aussi du fait de la carence du Gouvernement en matière de logements depuis des années qui pèsera lourd dans la décision des Français. L'Abbé Pierre, on pensait que c'était résolu mais il est revenu après 40 ans de calme dans ce domaine. J'ai entendu tout à l'heure que les «Sans Domicile Fixe» avaient été multipliés par deux d'une année sur l'autre. Croyez bien que, même si vous avez résolu le problème, il n'y a pas de quoi pavoiser. C'est un signe quand même de décrépitude de la situation dans laquelle on se trouve avec les marginaux qui ont été laissés sur le bord de la route et qui, eux, ne sont même pas déclarés comme demandeurs d'emploi ou comme chômeur».

Lorsque vous faites des comparaisons, vous me reprochez, Madame, de partir avec les poches pleines de ratios. Je suis bien obligé de partir de quelque chose qui soit incontestable et sérieux. Ce qui est sérieux, d'après ce qui m'a été dit par le Ministère de l'Intérieur, ce sont les chiffres qu'il publie régulièrement chaque année à travers un document qui n'est contesté par personne et qui vise toutes les communes de plus de 100 000 habitants, la catégorie dans laquelle nous nous trouvons. Alors on me dit : il y a ceux qui ont des districts, il y a les communautés urbaines. 1° - Les communautés urbaines ne sont pas prises en compte. 2° - Le nombre des villes qui ont des districts est au nombre de 7. Sur les 43 que vous annoncez, ça fait quand même relativement peu. Donc les chiffres que j'ai cités ce soir, émanant du Ministère de l'Intérieur sont incontournables, incontestables. Partant de là, j'en tire forcément des conclusions que vous ne pouvez pas contester.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voulais simplement vous dire, Monsieur TOURRAIN, qu'on ne fait pas un budget à coup de ratios, moi je le fais à partir des réalités sociales, économiques et financières.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, dans la lettre n° 7, il était indiqué qu'à l'objectif 1995, c'est-à-dire dans deux ans, vous alliez faire une économie de 5 % sur le budget, c'est-à-dire 40 millions. Pouvez-vous nous dire par quel moyen vous êtes arrivé à déterminer le montant de cette économie et à ce moment-là, on demandera une suspension de séance afin de préparer et vous remettre un amendement suggérant la réduction que j'ai indiquée tout à l'heure et un certain nombre d'aménagements.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais répondre un peu à M. TOURRAIN qui a dit beaucoup de choses. Mais comme il les redit chaque année, à la fois au cours de la préparation budgétaire, ensuite au moment du vote du budget et de nouveau dans l'examen du compte administratif, je vais lui répondre par quelques chiffres.

Voici Monsieur TOURRAIN, l'évolution des PLA dans le Doubs depuis 1987 ; en 1987 donc, 296. En 1988, je ne sais pas qui était majoritaire : 175. En 1989 : 306, en 1990 : 381, en 1991 : 379, en 1992 suite à des multiples interventions de ma part : 540 dont la moitié, 274, uniquement pour la Ville. Alors quand vous parlez de PLA et de majorité d'ici ou là, s'il vous plaît, il y a un effort sur le logement à faire, c'est vrai mais il n'a pas été fait depuis plus longtemps que vous le dites et je le regrette effectivement. Parce que c'est à partir des PLA, c'est vrai, que les Offices peuvent essayer de construire des logements en nombre insuffisant, nous le reconnaissons tous.

Deuxièmement : l'évolution de l'emploi. J'ai ici, source ASSEDIC, l'évolution de l'emploi dans l'industrie et le tertiaire, hors administrations, pour le bassin de Besançon ; 1987 : + 1,23 %, 1988 : + 1,78 %, 1989 : + 4,59 %, 1990 : + 2,08 %, 1991 : + 2,21 %, donc ce n'est pas si catastrophique que vous le dites. Alors c'est vrai que j'ai aussi les chiffres de l'évolution des demandeurs d'emploi pour le bassin d'emploi également de Besançon ; 1987 : 10 264, 1988 : 9 315, 1989 : 8 771, 1990 : 8 782, c'est-à-dire pendant 4 ans on avait fait l'effort, parce qu'il y avait de la croissance à ce

moment-là, de réduire le nombre de demandeurs d'emploi. Cela se bouscule à partir de 1991, on remonte à 9 800 et 1992 à 10 103. On rejoint donc le chiffre de 1987. Je peux vous citer aussi exactement ce qu'il en est pour Besançon. Il y a des demandeurs d'emploi, c'est vrai, mais il y a quand même un effort de la part des entreprises hors administrations notamment dans le tertiaire pour créer des emplois chaque année puisque les créations sont positives. Voilà les deux phénomènes qui sont ceux du bassin et qui se répercutent exactement, il n'y a pas de différence ou très peu sinon sur le nombre pour la Ville de Besançon.

Vous m'avez posé une dernière question portant sur les 40 MF d'économies en me demandant où je vais les réaliser ? Monsieur TOURRAIN, savez-vous ce qu'est travailler avec une structure d'études ? On lui fixe des objectifs et l'objectif que nous lui avons fixé est de réaliser une économie de 5 % sur les dépenses de fonctionnement d'ici 1995. Ces économies se feront sur l'ensemble des services et le cabinet avec lequel nous traitons y travaille. Ce sont des gens très compétents qui viennent de l'extérieur, ni de droite, ni de gauche, ce sont des économistes.

Enfin, vous avez lu cela dans la Lettre des Cadres qui est réalisée par le Service Communication avec les Cadres ; ils se sont mal expliqués peut-être et je le leur dirai.

M. TOURRAIN : Envoyez vos cadres...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En recyclage ? Vous en auriez besoin, vous !

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, je crois qu'au cours de cette soirée on a confondu allègrement un certain nombre de termes et malheureusement les conséquences que cela implique au niveau du développement économique de la Ville. Vous confondez souvent équipement et investissement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non ! on ne confond pas. Relisez le rapport, je n'ai pas confondu.

M. MAILLARD : Il est évident que si on veut que dans une ville il y ait des retours d'investissement, donc que les investissements soient productifs, il faut de manière impérative engager à la fois des dépenses d'équipement et de fonctionnement. Je crois que vouloir à tout prix réduire les dépenses de fonctionnement est une erreur (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mettez-vous d'accord ! Continuez Monsieur MAILLARD et tâchez de vous rattraper !

M. MAILLARD : Ce qu'il faut -laissez-moi aller jusqu'au bout- c'est cibler les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement de telle sorte qu'on puisse assurer les retours d'investissement. Or aujourd'hui, le budget que vous nous avez proposé par rapport à cette logique fonctionne totalement en aveugle, c'est-à-dire qu'on tire sur les dépenses de fonctionnement, on augmente légèrement les dépenses d'équipement sans du tout penser aux retours d'investissement et, par conséquent, on n'est absolument pas sûr d'assurer à travers ce budget le développement de notre ville.

Deuxième constat au niveau des débats qui ont eu lieu ce soir ; on s'aperçoit qu'on est confronté à deux logiques budgétaires. La première logique : est-ce qu'on fait des efforts pour tenter de sortir Besançon de la crise ? C'est un choix budgétaire et un choix politique. Deuxième choix politique évoqué ce soir : est-ce qu'on se contente de gérer la crise en l'acceptant sans se battre ? Il est évident que la première logique impose de réduire les budgets de confort pour favoriser l'effort qui augmente les chances d'assurer le développement de la ville. Je constate que vous avez choisi, Monsieur le Maire, la première logique qui est une logique certes de facilité à court terme et en

particulier en période électorale mais qui risque de se retourner contre nous tous dans un avenir très proche.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MAILLARD, nous sommes élus pour gérer cette ville. Nous essayons de la gérer tant bien que mal, mal aux yeux de certains, plutôt mieux pour d'autres et quand il y a une crise, on s'efforce de gérer cette crise. Nous sommes depuis 2 ans, 3 ans dans une période difficile, de rigueur. Nous sommes bien obligés d'appliquer cela à nos propres budgets en essayant de toujours équiper en fonction des besoins exprimés. Je ne comprends pas comment on peut investir davantage, on a toujours le même pactole sans tirer sur le fonctionnement. D'ailleurs on suit en cela les conseils éclairés de votre leader d'une Ambition pour Besançon. Il n'a peut-être pas raison.

En tout cas, nous, nous pensons qu'effectivement dans cette période-ci, il faut gérer la vie des Bisontins et nous ne négligeons absolument rien dans toutes les directions. Alors c'est vrai qu'on peut critiquer, nous reprocher de ne pas faire assez de logements ; pour d'autres, on fait trop de routes, on fait en fonction d'un programme qu'on a demandé aux Bisontins de régler et puis nous continuons comme cela. Or il se trouve que finalement les Bisontins continuent de dire que ce n'est pas si mal géré depuis presque 50 ans, je lisais cela récemment, mais ça ne fait pas tout à fait 50 ans quand même, par des gens, qui sont socialistes peu importe, ce sont surtout de bons gestionnaires de cette ville et c'est reconnu au niveau de toutes les élections municipales depuis un certain temps. Alors, si on fait fausse route, il serait temps que certains s'en aperçoivent. En tout cas, je crois que vous, vous faites fausse route en répétant comme le dit souvent M. TOURRAIN, que c'est la catastrophe. Moi j'ai l'impression que c'est mieux que vous ne le pensez.

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Maire, j'avais oublié deux petites lignes tout à l'heure et vous venez de me donner l'occasion d'y répondre. A propos du personnel, je voulais poser la question suivante : qui fait les choix dans les problèmes de personnel ? Est-ce que ce sont les élus épaulés dans leur réflexion par les services ou BOSSARD Consultants ? Quand je vous entends dire que l'objectif qui a été donné à un Cabinet est de réduire de 5 % les frais de fonctionnement, j'ai envie de demander sur quels critères et ce qui me fait peur, c'est qu'il y a un manque d'arbitrage politique dans les choix qui devraient être faits.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous pensez bien que BOSSARD Consultants ne va pas décider là où il faudra faire tel ou tel type d'économie. Ils étudient les possibilités et ce sont les élus qui demeurent responsables des choix qui sont faits. Pour les services c'est la même chose. Ce ne sont pas les services qui gèrent directement tout cela ; ils font toujours des propositions et ce sont les élus adultes, majeurs et responsables qui font les choix. Cela s'est toujours passé comme ça.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je crois qu'il est un secteur de l'activité de la Ville qui fait l'objet d'un consensus large, M. JEANNEROT l'a souligné tout à l'heure en faisant référence au débat qu'on avait eu sur la politique sociale en juin 1990 ici même, c'est justement la politique sociale de la Ville. C'est pourquoi je suis un peu surpris Monsieur JEANNEROT, sachant que vous êtes un homme modéré, du ton que vous avez donné ce soir à votre intervention (rires). Vous avez en effet, dans une période qui est la nôtre, d'extrême difficulté budgétaire pour les collectivités territoriales, semblé faire fi du partage des lourdes compétences en matière sociale qui régit aujourd'hui l'activité de l'État et des collectivités territoriales. Or dans une période d'extrême difficulté de vivre pour un certain nombre de nos concitoyens, c'est justement en remplissant complètement et pleinement leurs compétences respectives que nous pourrions mener une politique sociale efficace.

Vous disiez tout à l'heure avoir écrit au Conseil Général pour demander en matière d'hébergement d'urgence des sans domicile fixe, une intervention financière, oubliant de souligner d'abord que c'est en effet de par la loi de 1983 le rôle de l'État que de financer l'hébergement d'urgence de ces personnes. Mais vous avez par ailleurs soit omis de préciser un certain nombre de

choses, soit apporté, que ce soit Mme GUINCHARD-KUNSTLER ou vous-même, des informations qui sont inexactes. Vous avez, parlant du partage des compétences ou d'efforts respectifs des collectivités, par exemple omis d'évoquer, je l'ai souligné mais je voudrais le redire, l'action que mène le Département, et c'est son rôle, en matière de prévention. Cette année, cela figure dans le bilan que vous avez remis aux Conseillers Municipaux lequel est allé plus loin avec la convention passée entre l'ADDSEA et la Ville s'agissant de la prise en charge des équipes de prévention. Vous avez aussi, et là je le dis pour Mme GUINCHARD-KUNSTLER, évoqué des choses inexactes. Vous parliez tout à l'heure des conseillères en économie sociale et familiale et vous avez dit, Madame, que ces dépenses pour les 25 emplois, si j'ai bien retenu le chiffre de conseillères devraient relever des crédits d'insertion au titre du RMI que le Département prend en charge. Ce que vous avez omis de dire et vous le savez pourtant très bien, c'est que les conseillères en économie sociale et familiale en effet pour une partie de leur travail oeuvrent en faveur de bénéficiaires du RMI, d'allocataires du RMI mais qu'elles mènent aussi beaucoup d'actions pour bien d'autres familles qui ne sont pas allocataires du RMI et qui, par conséquent, ne relèvent pas des crédits d'insertion qu'assume le Département. Vous parliez de 7 MF tout à l'heure, je crois qu'il faut être précis quand on traite d'un budget, quand on parle en millions de francs lourds, il faut être précis, je tenais à le souligner. Enfin, et j'ai bien noté ce qu'il disait, M. JEANNEROT a souligné l'évolution à la hausse du contingent départemental d'aide sociale prélevé auprès de la Ville de Besançon, 19 MF cette année contre 11 MF en 1988. Je voudrais souligner deux choses sur ce plan, la première c'est que l'évolution de ce contingent communal d'aide sociale n'est pas le fruit d'une décision volontaire du Conseil Général. Nous suivons en cela, vous le savez bien, l'évolution des dépenses sociales imposées par un certain nombre de textes législatifs et réglementaires aux collectivités. Il y a donc une évolution qui n'est pas propre à la volonté politique du Département mais qui est le fruit de décisions législatives ou réglementaires. C'est le premier élément. Le second élément pour la clarté et je dirais la justesse de nos débats, il aurait été souhaitable Monsieur JEANNEROT qu'en rappelant ce chiffre du contingent communal d'aide sociale, vous rappeliez en sens inverse les flux financiers du Département vers le Centre Communal d'Action Sociale en matière sociale, que vous nous disiez quelle est la part que prend le contribuable départemental au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, aux activités sociales menées par la Ville. Je vous demande de communiquer à chacune et chacun d'entre nous ces chiffres lors d'une prochaine séance, que nous ayons ainsi une claire vision des échanges de financements respectifs entre collectivités. Et je crois qu'à ce moment-là, nous pourrions de manière honnête, apprécier l'effort respectif de chacun.

Enfin, et j'en terminerai par là car le lieu n'est pas à des conflits entre collectivités, chacun sait ici que le budget social du Conseil Général représente la moitié du budget total du Département. Alors il ne peut pas être dit que l'effort consenti par le Département dans ce domaine n'est pas un effort extrêmement important dans ce département et notamment à Besançon.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais simplement ajouter Monsieur VIALATTE, que les personnes âgées font partie des compétences du Département. Or ce sont les assistantes sociales du Centre Communal d'Action Sociale, donc de la Ville, payées par la Ville qui suivent les personnes âgées de Besançon. Y a-t-il une différence entre les personnes âgées de Besançon et hors Besançon ? Ça c'est une réalité. Je crois que vous avez dû l'oublier dans votre analyse.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous terminerez cette analyse entre vous les Conseillers Généraux et le responsable du Centre Communal d'Action Sociale pour savoir exactement ce qu'il en est.

M. JACQUEMIN : Je voudrais faire quelques réflexions très brèves, pour aller un peu plus loin que ce qu'a dit M. MAILLARD tout à l'heure. Ce soir M. PONÇOT a fait un effort pour nous donner quelques chiffres sur l'évolution de l'emploi. Mais nous n'avons pas une vision très claire de ce qui se passe sur Besançon même et il faudrait aller un peu plus loin dans les analyses ; l'INSEE devrait d'ailleurs pouvoir faire ce travail. Il y a une chose que je n'arrive pas à faire comprendre ici, c'est

qu'au-delà du suivi des entreprises locales que vous faites, nous devrions engager une politique d'attraction d'entreprises nouvelles pour attirer les investisseurs nouveaux. D'autres villes le font et je puis vous dire qu'il y a des succès qui sont enregistrés, notamment chez nos voisins alsaciens ou d'autres. Comme nous sommes à la veille d'investir lourdement dans le Parc Scientifique des Montboucons avec une vocation industrielle précise, je pense que ce ne sera un succès à terme du point de vue industriel, notamment dans les relations avec l'Université, que si nous avons une politique d'accompagnement de recherche d'investisseurs extérieurs. C'est une première chose et je vous suggérerais bien volontiers de faire des économies que vous n'avez pas encore faites sur votre Administration Générale pour financer un poste sur cette question.

Je voudrais en second lieu évoquer la répartition de vos investissements dans l'urbanisme. Je vous mets en garde, Monsieur le Maire, contre un déséquilibre qui s'aggrave chaque année au profit de l'Ouest de Besançon. Je sais que c'est là que se fait en grande partie le développement mais attention car, au fur et à mesure que passent les années, vous allez totalement déséquilibrer le fonctionnement de la partie Est de Besançon. On va vers un délaissement et vous verrez alors des entreprises vous quitter pour aller s'installer ailleurs et vous leur courrez après. Je vous mets donc en garde et vous demande de bien vouloir essayer de rééquilibrer un peu vos investissements d'infrastructures, vos aménagements. Il y a une partie de l'Est de Besançon qui ne peut pas continuer à vivre de cette manière. Joseph PINARD tout à l'heure s'est étonné qu'on n'ait pas parlé de l'intercommunalité. Si vous voulez précisément réussir l'intercommunalité, ce que nous souhaitons aussi, essayez de mener une politique équilibrée spécialement dans l'agglomération de Besançon.

Troisième remarque : j'observe qu'il n'émerge pas de manière claire dans le budget une politique de quartier. Je constate qu'il n'y a pas une politique d'ensemble globale de reprise en main de ces quartiers en difficulté. On a un DSQ qui patauge un peu, ne vous en déplaît, notamment à Palente, et du côté de Clairs-Soleils on n'a pratiquement rien. Le tissu associatif s'est détricoté, défait. Il n'y a pas de coordination et on en est même arrivé, vous le savez bien, à ce que, par mesure de rejet, on brûle la maison de quartier. Il faut s'interroger là-dessus et je ne vois pas dans ce budget une politique claire d'accompagnement des quartiers en difficulté. Je constate même que le secteur d'animation des quartiers voit ses crédits diminuer. Je vous mets en garde là-dessus et je souhaiterais qu'à cette occasion du budget, nous ayons un chiffrage précis de l'évolution de la politique en ce domaine.

Enfin, et je termine par là, nous n'avons pas non plus, et c'est pourtant urgent semble-t-il, d'investissements ou d'opérations programmées sur le centre-ville. Il y a des projets, vous parlez, vous parlez, vous parlez, mais concrètement il ne vient pas grand chose et les politiques de restructuration du centre-ville ne sont pas vraiment engagées. Moi je souhaite que cela puisse se faire. Peut-être les financements sont-ils difficiles, peut-être faudra-t-il trouver des formules avec des apports d'État, très certainement, ou même d'ailleurs mettre à contribution ceux qui dénoncent les constructions quelquefois trop importantes de grandes surfaces qui déséquilibrent la distribution dans cette agglomération mais il faut, j'en suis convaincu, faire quelque chose. Or vous ne dites rien dans ce budget sur la revitalisation du centre-ville. Voilà les quatre remarques que je voulais faire.

M. PONÇOT : Je serai très court car je crois que nous devrions avoir un débat peut-être lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal sur ce problème très important. C'est vrai que jusqu'à présent on a eu énormément d'études et qu'il faut maintenant passer au stade de la réalisation. Par conséquent, il faudra surtout faire des montages financiers qui puissent à la fois jumeler l'investissement privé et l'investissement public. On est bien d'accord là-dessus. Je crois que le travail a déjà été engagé, en plein accord avec la Chambre de Commerce, c'est un des points très importants, ainsi qu'avec la Chambre de Métiers. Nous avons donc des bases solides. Déjà au niveau du logement nous avons pris un certain nombre de décisions comme par exemple la rénovation d'un certain

nombre de logements du centre-ville, le ravalement des façades et la demande de création d'un secteur sauvegardé. Je crois que nous avançons maintenant dans le concret.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Paulette GUINCHARD-KUNSTLER répond sur l'intercommunalité et l'Est.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Surtout sur l'Est. Monsieur JACQUEMIN vous invitez le Maire à faire attention à l'Est. Mais depuis un certain temps déjà la Ville a pris position sur des projets concernant le secteur de Marchaux. Dans le cadre du Conseil des Communes du Grand Besançon, il y a eu des propositions de travail faites à l'ensemble des secteurs de l'agglomération. Actuellement travaillent sans arrêt le pôle du plateau, le pôle Ouest autour d'Avanne-Aveney, tout le secteur Sud-Est. Le pôle Est, des élus ont tenté de l'animer mais il faut aussi qu'on ait en face de nous des élus locaux qui aient réellement envie de participer et qui n'aient pas peur de Besançon. Dans d'autres secteurs, le travail se fait de façon régulière. Je travaillais encore ce matin avec Mme AUGÉ sur le projet d'étude de développement du plateau.

Joseph PINARD a regretté que nous n'ayons peut-être pas assez parlé de l'intercommunalité. Il me semble pourtant avoir dit que ce budget en terme d'investissement est un budget réellement d'ouverture sur l'agglomération. Les investissements le prouvent et je tenais à le rappeler. C'est sûrement la première fois qu'on a un budget aussi fortement marqué sur l'agglomération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Enfin pour répondre à ce souci de l'économie de M. le Député, je vous indiquerais simplement qu'il y a ce soir, parmi le personnel d'encadrement, M. Frank DUPEY qui vient d'être recruté par la Ville comme chargé de mission pour l'économie. Je ne lui demanderai pas d'aller au Japon comme certains qui y vont et qui en reviennent sans rien dans leur valise. Nous sommes conscients qu'un chargé de mission au niveau économique était indispensable et Jean PONÇOT va le charger d'un certain nombre de missions.

M. GALLAT : Ça n'a rien à voir avec cette question, Monsieur le Maire. J'ai simplement appuyé sur le bouton lors de l'intervention de M. JACQUEMIN tout à l'heure pour dire que je regrette seulement, et c'est à la fois un sentiment de satisfaction et d'insatisfaction, qu'on n'ait pas eu de débat de l'environnement car cela m'aurait permis, à moi aussi, de faire ma campagne électorale !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que nous avons un peu fait le tour de cette question. M. TOURRAIN souhaitait une suspension de séance de 10 minutes. Nous reprendrons donc la séance dans 10 minutes.

La séance reprend.

M. TOURRAIN : Le groupe «Une Ambition pour Besançon» demande une réduction du budget de fonctionnement de 20 millions de francs à définir par l'exécutif municipal avec les services et avec le concours du cabinet de consultants, demande la réaffectation des crédits ainsi économisés suivant le programme ci-après : emprunt : - 8 millions de francs, c'est-à-dire ramener l'emprunt de 98 à 90 millions, augmenter le budget d'investissement de 11 millions, augmenter les crédits d'équipement de la Police Municipale de 500 000 F et augmenter les crédits du Développement Économique de 500 000 F. Il est évident, Monsieur le Maire et chers collègues, que si cet amendement est accepté, nous voterons le budget.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai donc un premier amendement de M. TOURRAIN. Vous avez tous compris qu'il s'agissait un peu d'anticiper sur les perspectives du Cabinet BOSSARD Consultants. Ce que je n'ai pas bien compris, c'est que vous retirez 20 MF mais vous les remettez ailleurs, donc finalement il n'y a pas d'économie. C'est un transfert, ce n'est pas une économie. Jean-Louis FOUSSERET nous propose un autre amendement.

M. FOUSSERET : Je voulais peut-être attendre que M. VIALATTE revienne, à moins qu'il n'ait rejoint la région parisienne... Le voilà ! Je vous attendais Monsieur VIALATTE. J'allais dire que vous avez très justement fait remarquer que sur les 7 MF que constituaient les charges des conseillères en économie sociale et familiale, une partie seulement dépendait du fonds RMI donc du Conseil Général. C'est vrai et je vous donne acte de la justesse de votre raisonnement. Mme VIEILLE-MARCHISET a elle aussi très justement fait remarquer que la prise en charge des assistantes sociales du Centre Communal d'Action Sociale intervenant auprès des personnes de plus de 50 ans était de la responsabilité du Conseil Général. Et je suis donc persuadé que tous les élus bisontins ici présents, quelle que soit leur couleur politique, souhaitent que dans le cadre des compétences clairement définies de chacune de nos assemblées, Besançon reçoive du Département ce qui doit lui revenir. Il ne s'agit donc pas là d'un problème politique mais d'un juste problème d'équité. Aussi je propose à notre assemblée le vœu suivant qui va dans le sens de ce que souhaitait notre collègue VIALATTE : «Le Conseil Municipal de Besançon demande que dans le cadre d'une convention, à discuter bien sûr avec le Conseil Général, la couverture financière des assistantes sociales intervenant auprès des personnes âgées de plus de 50 ans, ainsi que celle des conseillères en économie sociale et familiale intervenant dans le cadre de personne dépendant du fonds RMI puissent être prises en charge par le Département dont c'est la compétence».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous mettons aux voix, par ordre bien sûr l'amendement présenté par M. TOURRAIN... L'amendement est rejeté.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, est-ce que dans un souci de dialogue et de concertation, on ne pourrait pas simplement demander ce qui avait été proposé je crois au cours de la discussion, que les Conseillers Généraux se retrouvent avec les services du Département, avec le Président de la commission et les services de la Ville pour qu'on essaie de réfléchir et de voir quelle est la meilleure solution à apporter dans le cadre d'un dialogue.

M. FOUSSERET : Je pense qu'effectivement il faut que nous nous rencontrions et je regrette même que ça n'ait pas pu être fait auparavant. Nous sommes tous ici des élus bisontins. Nous sommes tous, devant les contribuables bisontins, un peu responsables de ce budget, donc on peut tout à fait la souhaiter. Je suis prêt à ajouter effectivement à mon amendement le fait que nous devons nous rencontrer, mais je pense que pour renforcer notre souhait de rencontre et que nous puissions avoir quelques biscuits si je puis dire vis-à-vis du Conseil Général, je crois qu'il serait bon que notre assemblée unanime puisqu'en fait il s'agit des compétences du Département et des deniers bisontins, que c'est un problème d'équité et non politique, puisse renforcer cette démarche par un vote. Je souhaite donc qu'il y ait un vote puisque ça va dans le sens de ce que souhaitait M. VIALATTE.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, nous avons ce soir un débat budgétaire. Au cours de ce débat, deux de nos collègues, Mme GUINCHARD-KUNSTLER et M. JEANNEROT évoquent dans la discussion deux questions, l'une touchant à la prise en charge partielle des dépenses relatives aux conseillères en économie sociale et familiale, l'autre évoque le problème d'assistantes sociales au nombre de 15 dont vous estimez souhaitable qu'il y ait un meilleur partage des dépenses entre département et commune. On évoque ça dans un débat. Je réponds, je mets en valeur le fait que sur les conseillères en économie sociale et familiale on ne dit pas tout à fait l'exacte vérité et M. FOUSSERET, qui se veut un habile politicien ce soir, qui m'espérait en région parisienne mais malheureusement je m'apprête à rejoindre une réunion de son collègue GIRARD tout à l'heure, présente un vœu qui consiste à essayer de faire acter tout tout de suite, là ce soir avec un subit empressement. Moi je crois que la proposition de notre collègue SALOMON est une proposition de sagesse. On ne va pas, ce soir, délibérer de ces deux questions sous l'effet de la pression des événements. Que nous ayons une discussion entre nous, six collègues, avec les services compétents me paraît excellent, mais qu'on se prête à cette manœuvre ne me paraît pas souhaitable. Et je

souhaiterais Monsieur FOUSSERET que vous acceptiez de transformer votre vœu en une proposition rejoignant celle de notre collègue SALOMON.

M. GALLAT : Monsieur le Maire, je ne participerai pas à ce vote. Je trouve quelque peu démagogue de découvrir subitement qu'il faut que les Conseillers Généraux se réunissent pour clairement découvrir qu'il y a des problèmes de compétences entre les collectivités locales. Je crois que le problème que soulève Jean-Louis FOUSSERET est tout à fait vrai, tout à fait réaliste et qu'il faut une réflexion approfondie sur toutes ces compétences croisées entre la région, le département et les communes. Cela ne peut plus durer ; il faut qu'il y ait une modification des lois de décentralisation. Alors je ne participerai pas à ce vote.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai maintenant un sous-amendement Monsieur SALOMON ou un amendement différent ?

M. SALOMON : Ce n'est pas un amendement. C'est simplement je pense, en dehors du débat, la volonté qu'on peut tous avoir en tant qu'élus d'une même collectivité de se retrouver pour essayer de défendre au mieux possible les intérêts de la Ville et puis voir comment on peut avancer. On verra bien le résultat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'on est tous d'accord pour qu'ils se réunissent mais vous n'avez pas besoin de demander l'avis du Conseil Municipal pour cela. Reste l'amendement de Jean-Louis FOUSSERET ; est-ce qu'il le maintient ?

M. FOUSSERET : Il ne faut pas lorsque l'on a un discours dans une assemblée qu'on ait un autre discours dans une autre assemblée. Ce qui m'intéresse, c'est de défendre au sein de l'assemblée départementale et au sein de notre assemblée communale, les intérêts de Besançon. S'il apparaît qu'il y a ici ce soir un consensus, Monsieur VIALATTE, dans ce sens pour qu'effectivement on puisse mieux prendre en compte les intérêts de Besançon, je suis prêt effectivement, ce n'est pas du tout par démagogie, à retirer mon amendement à condition qu'il y ait donc rapidement une rencontre, que nous puissions en discuter et que tous ensemble on puisse enfin faire ce que demande M. JEANNEROT, je vous le signale quand même depuis très longtemps. Si effectivement ma proposition d'amendement fait que l'on avance, j'en serai ravi, ça sera très bien pour le budget de la Ville et je suis prêt dans ces conditions à retirer mon amendement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'amendement est retiré. Simple décision : les six Conseillers Généraux se rencontrent avec l'Adjoint chargé des affaires sociales et vous nous proposez ultérieurement un compte rendu et des résultats positifs de ces travaux qui pourront se traduire à ce moment-là peut-être par une demande plus précise auprès du Conseil Général.

La discussion est close.

M. le Député-Maire a conclu et fait procéder :

- au vote de l'amendement suivant proposé par M. TOURRAIN au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» : *«Il est proposé une réduction du budget de fonctionnement de 20 MF à définir par l'exécutif municipal avec les services et avec le concours du cabinet de consultants, et la réaffectation de crédits ainsi économisés suivant le programme ci-après : diminution de l'emprunt de 8 MF, c'est-à-dire que l'emprunt est ramené de 98 à 90 MF, augmentation du budget d'investissement de 11 MF, majoration des crédits de la Police Municipale de 500 KF et de ceux du Développement Économique de 500 KF».*

Cet amendement est repoussé à la majorité puisqu'il n'a recueilli que onze voix favorables, un Conseiller s'étant abstenu,

- au vote du budget proposé dont les balances s'établissent comme suit :

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	15 632 000 (1)	3 343 000 (1)	23 165 700 (2)	12 035 000 (2)	42 131	0	1 379 783	20 500
Fonctionnement	36 204 000	48 493 000	25 366 300	36 497 000	1 590 900	1 633 031	2 892 010	4 251 293
Amortissement technique des immobilisations	4 728 581	4 728 581	8 677 700	8 677 700	42 131	42 131	750 415	750 415
Totaux mouvements réels	56 564 581	56 564 581	57 209 700	57 209 700	1 675 162	1 675 162	5 022 208	5 022 208
Prélèvement pour équilibre de la section (Fonction. d'investissement	7 560 419	7 560 419	2 453 000	2 453 000	0	0	608 868	608 868
Totaux mouvements budgétaires	64 125 000	64 125 000	59 662 700	59 662 700	1 675 162	1 675 162	5 631 076	5 631 076

(1) Y compris 2 MF emprunt globalisé.

(2) Y compris 8,250 MF d'emprunts : 6,893 MF emprunt globalisé et 1,357 MF emprunts Agence Financière de l'Eau

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS
(Opérations réelles)

	DÉPENSES						RECETTES				
	Investissement			Fonctionnement			Investissement			Fonctionnement	
	1992	1993	1992	1992	1993	1992	1992	1993	1992	1993	
Budget Principal	192 498 941	203 459 569	768 987 691	803 224 108	128 749 480	132 242 200	832 737 152	874 441 477			
Eaux	16 666 000	15 632 000	37 293 447	40 932 581	10 827 447	8 071 581	43 132 000	48 493 000			
Assainissement	34 776 700	23 165 700	29 498 000	34 044 000	32 132 700	20 712 700	32 142 000	36 497 000			
SSADPA	36 920	42 131	1 558 127	1 633 031	36 920	42 131	1 558 127	1 633 031			
Forêts	1 436 700	1 379 783	3 525 592	3 642 425	717 442	770 915	4 244 850	4 251 293			
TOTAUX	245 415 261	243 679 183	840 862 857	883 476 145	172 463 989	161 839 527	913 814 129	965 315 801			

RÉCAPITULATION 1993 (Opérations réelles)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	203 459 569	15 632 000	23 165 700	42 131	1 379 783
Fonctionnement	803 224 108	40 932 581	34 044 000	1 633 031	3 642 425
TOTAUX	1 006 683 677	56 564 581	57 209 700	1 675 162	5 022 208

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	132 242 200	8 071 581	20 712 700	42 131	770 915
Fonctionnement	874 441 477	48 493 000	36 497 000	1 633 031	4 251 293
TOTAUX	1 066 683 677	56 564 581	57 209 700	1 675 162	5 022 208

Évolution générale du Budget Principal 45 197 045 F soit + 4,70 %
 Évolution générale du Budget Eaux 2 605 134 F soit + 4,83 %
 Évolution générale du Budget Assainissement - 7 065 000 F soit - 10,99 %
 Évolution générale du Budget SSADPA 80 115 F soit + 5,02 %
 Évolution générale du Budget Forêts 59 916 F soit + 1,21 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
(Opérations réelles)

	1992		1993	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	245 415 261	172 463 989	243 679 183	161 839 527
Fonctionnement	840 862 857	913 814 129	883 476 145	965 315 801
TOTAUX	1 086 278 118	1 086 278 118	1 127 155 328	1 127 155 328

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) 40 877 210 F soit + 3,76 %

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le budget général de l'exercice 1993 (budgets annexes compris) est adopté à la majorité (14 Conseillers ayant voté contre).